

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Auteur du texte. Bulletin de la Société archéologique, historique
et scientifique de Soissons. 1909.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
senectutem quæ in homine venerabilis, in
urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE ; liv. viii ; epit. xxiv.

TOME SEIZIÈME
(3^e série. — 1909)

SOISSONS
IMPRIMERIE G. NOUGARÈDE

PLACE SAINT - GERVAIS

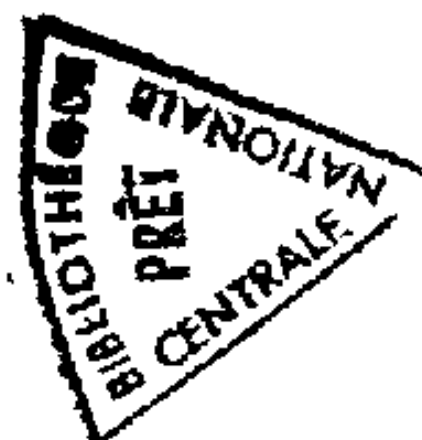
MDCCCXII

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS



8° Lc 31

~~Aime 11~~

~~A~~

Per 8°

10.017

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS



Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
senectutem quæ in homine venerabilis, in
urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE ; liv. viii ; épit. xxiv.

TOME SEIZIÈME

(3^e série. — 1909)

SOISSONS
IMPRIMERIE G. NOUGARÈDE

PLACE SAINT - GERVAIS

DCCCCXII

PREMIÈRE PARTIE

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

PREMIÈRE SÉANCE

Lundi 11 Janvier 1909

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par le secrétaire est adopté sans modifications.

OUVRAGES OFFERTS

M. le Président énumère les titres des ouvrages offerts à la société :

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre,
1907-1908, xxxi^e volume.

Table des volumes de xxi à xxx.

Bulletin de l'Académie du Var : lxxvi^e année
1908.

Bulletin mensuel de l'Association philotechnique : avril
et mai 1909, n^{os} 3 et 4.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique du département de Constantine : année 1908.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, t. XXIX, 2^e série.

Mémoires de la Société Éduenne, t. XXXVI.

Romania, avril 1909.

Académie royale de Belgique, Bulletin de la classe des sciences, 1909, n^{os} 2 et 3.

CORRESPONDANCE

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Delorme, dans laquelle le Trésorier s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, pour rendre ses comptes, et regrette de ne pouvoir assumer à l'avenir les charges de Trésorier de la Société.

M. le Président apprend avec regret à ses collègues la mort de M. Quinette de Rochemont, membre de la Société depuis de longues années.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Broche, archiviste de l'Aisne, par laquelle notre collègue l'informe qu'il a découvert plusieurs lettres de rémission intéressant la région Soissonnaise, et qu'il se propose d'en donner lecture à une prochaine séance.

M. Blanchard communique également un billet de faire part de décès de M. J. B. du Fief, professeur honoraire à l'Athénée royale de Bruxelles, Secrétaire général de la Société Royale Belge de géographie, avec qui notre Société est en correspondance.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Colonel Lecer signale la récente découverte, dans le terrain militaire, de débris sculptés de l'épo-

que gothique. Ces fragments ont été trouvés non loin du chemin allant de Saint-Jean à la route de Paris, au milieu du Jardin militaire. M. le Président a appris cette découverte au Conservateur du Musée qui a recueilli pour la collection de l'Hôtel de Ville ces intéressants débris. Ces débris en question consistent en une base de colonne polygonale, en plusieurs nervures de voûtes ornées d'un tore aminci en dos de carpe ; en un fragment de bandeau orné de fleurons dans une gorge. Le tout est rehaussé de peinture blanche et rouge dont le ton ocre est encore très vif. Ces fragments semblent provenir d'un édifice construit à la fin du XIII^e, et au début du XIV^e, sans doute de Saint-Jean-des-Vignes.

Le voisinage de l'Abbaye rend cette supposition très plausible. En tout cas, les fragments trouvés au Jardin militaire, y ont été apportés à une date assez récente, comme matériaux de construction pour les ouvrages de fortification. Le Conservateur a remercié en temps utile, M. le Colonel Belin et M. le Lieutenant-Colonel Barbade qui ont donné les ordres nécessaires pour le transport au Musée de ces vestiges anciens.

A ce propos M. Firino remarque que les chapiteaux qui lui appartiennent, et qui sont placés dans le parc de Fontenoy, ne proviennent pas de Saint-Jean-des-Vignes comme on le croyait d'après la tradition. Ce fut, du reste, l'opinion de certains Membres lors de l'excursion de la Société en 1907, à Fontenoy. Les chapiteaux du cloître de Saint-Jean ne sont point groupés de semblable façon.

M. Blanchard signale, aussi, à cette occasion les

très beaux chapiteaux romans provenant de Soissons et possédés par la famille de M. F. Brun, à Bucy. L'un de ces chapiteaux doit fort probablement provenir d'un Cloître roman, peut-être de l'ancien Cloître de Saint-Médard dont les débris ont été dispersés sous la Révolution et le premier Empire.

M. le Secrétaire communique divers clichés pris par M. Hutin, et offerts à la société par M. Stanislas Leloutre. Les photographies sont destinées au *Bulletin* et illustreront l'intéressante Monographie du Château de Bucy de M. Félix Brun. La Société remercie vivement MM. Leloutre et Hutin de leur obligeante collaboration.

Il est ensuite présenté par le Conservateur du Musée divers objets récemment trouvés à Soissons entr'autres un fragment de poterie de Samos avec le nom rétrograde : CABRILLAS, une bague romaine en bronze et diverses monnaies soudées par un incendie, survenu jadis dans le vieil Hôtel-Dieu.

M. Blanchard donne lecture de divers documents recueillis par lui récemment, et qui proviennent d'un ancien émigré, mort à Soissons sous le second empire, le chevalier de Failly, ancien attaché d'ambassade à Berne. Parmi ces pièces, certaines sont assez anciennes, entr'autres divers passeports donnés par le prince de Condé à ses officiers. Ces passeports, signés de Louis-Joseph de Bourbon, sont accompagnés des armes princières sur cire noire, en raison du deuil de la Maison de France à l'époque (20 novembre 1793). Ces pièces sont exposées au Musée, et figurent dans la Salle de la Révolution.

ÉLECTION DU BUREAU

A la fin de la séance il est procédé à l'élection annuelle du Bureau; sont élus :

<i>Président.....</i>	MM. le Colonel Lecer
<i>Vice-Président...</i>	André Burel
<i>Secrétaire.....</i>	F. Blanchard
<i>Vice-Secrétaire...</i>	Bouchel
<i>Trésorier.....</i>	Batteux.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire,
Fernand BLANCHARD



DEUXIÈME SÉANCE

Lundi 1^{er} Février 1909

Présidence de M. LECER, Président

Après lecture du procès-verbal de la Séance précédente, qui est adopté, M. le Président énumère les titres des Ouvrages reçus et dont voici liste.

OUVRAGES OFFERTS

Bulletin de la Société d'Histoire de Paris et de l'Ile de France, 35^{me} année, 3^{me} livraison.

Bulletin de la Société académique de Brest, 2^{me} série, t. XXXII, 1906-1907.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. T. VIII, septembre 1908.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Année 1907.

Romania, Recueil trimestriel des Langues et des Littératures romanes. T. XXXVII.

Mémoire de la Société d'Émulation du Jura, VIII série, deuxième volume 1908.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président au nom du Bureau et en son nom personnel remercie ses collègues de leur

vote unanime de confiance, lors des élections annuelles, au cours de la dernière séance.

« A votre dernière séance vous avez bien voulu
« conserver votre confiance aux Membres de votre
« Bureau qui est en fonction depuis plusieurs années,
« vous contentant de remplacer par MM. Batteux et
« Bouchel, MM. Delorme et Brucelle qui, empêchés
« de vous continuer leur collaboration, vous avaient
« priés de reporter votre choix sur d'autres collè-
« gues. Nous vous en sommes très reconnaissants,
« et nous nous efforcerons de remplir notre Mandat
« au mieux des intérêts de notre Compagnie. »

M. Blanchard notre dévoué Secrétaire ayant récemment été promu Officier d'Académie, M. le Président lui adresse les chaleureuses félicitations de la Société pour cette distinction que justifient des travaux fort estimés ; il s'exprime ainsi :

« Vous avez été très heureux de lire, Messieurs il y a quelques jours, sur la liste des Officiers d'Académie nouvellement promus, le nom de notre sympathique Collègue et dévoué Secrétaire, M. Fernand Blanchard et je crois être votre interprète à tous en priant le nouveau promu d'agréer nos plus vives félicitations.

Cet événement nous cause une grande satisfaction et fait honneur à notre Société.

Très touché de ces félicitations et des marques de sympathie de l'assemblée, M. le Secrétaire remercie dans les termes suivants :

« Je suis très ému des témoignages de sympathie

que vous m'exprimez, M. le Président, au nom de la Société. Depuis mon entrée dans cette Compagnie, j'ai fait tous mes efforts pour sa prospérité, sous votre égide, M. le Président, et stimulé par votre propre dévouement.

J'ai fait mes débuts de Secrétaire dans un moment difficile, à l'heure où nos publications étaient en retard de cinq années et notre Caisse presque vide ; je vous ai apporté mon humble concours, mais je vous l'ai donné tout entier. Après maintes difficultés j'ai la satisfaction de voir notre bulletin presque au courant et notre Société en prospérité. D'autres viendront après nous qui feront mieux. En tout cas ils ne pourront avoir plus de zèle passionné pour la chose archéologique.

Merci donc M. le Président, à vous et à mes chers Collègues, pour ces bienveillantes félicitations. »

La Société décide que l'allocution de M. le Président et la réponse de M. le Secrétaire seront insérées au *Bulletin*.

M. Firino donne lecture d'une étude très documentée sur deux anciens Fiefs de Fontenoy : *le Fief de la Barre* et *le Fief champêtre*. Ce dernier est possédé par la famille de Rivocet depuis 1755 ; l'acte le plus ancien, où il en est fait mention, est du mois d'août 1539. Les renseignements sont tirés, notamment, des papiers de famille de M. Firino et des Archives hospitalières de Soissons.

Le même Membre communique ensuite une Biographie d'un Soissonnais du XVII^e siècle Adrien de Warel, qui fut Lieutenant-Colonel au Régiment d'Al-

sace et mourut commandant de la Citadelle de Perpignan en 1695. C'est également à l'aide de papiers de famille, pour une partie, et pour une autre, des Archives du Ministère de la Guerre que notre érudit collègue a composé cette intéressante Biographie.

A son tour M. Lerondeau lit une Notice sur l'Arquebuse Soissonnaise, cette vieille et vénérable Société qui, malgré les révolutions et les temps, malgré quelques interruptions, a su conserver, avec son nom primitif, son antique réputation, et demeurer plus que jamais en état de prospérité. M. Lerondeau qui en est le Président depuis quelques années s'est consacré à sa tâche avec un entier et patriotique dévouement.

Prié par M. le Colonel Lecer d'extraire des Archives dont il a la garde tout ce qui pouvait avoir un intérêt pour notre ville, notre collègue a déféré à ce désir et il a pleinement réussi : son étude complète d'heureuse façon la Notice de M. Biscuit, insérée au *Bulletin*, tome iv de la 2^{me} série.

Notre collègue présente en même temps une photographie d'une vieille estampe où figure la Société de l'Arquebuse, et M. Lhermitte, qui possède également cette reproduction fait remarquer que les Soissonnais y sont désignés sous le sobriquet de « Bayeurs de Soissons ».

M. le Secrétaire signale au nom de M. Chaleil, la découverte, dans la ferme de Droizy, de quelques vestiges de fenêtres gothiques du vieux château de cette commune.

Enfin, M. Firino communique, au nom d'un collègue absent, des renseignements intéressants

trouvés dans les Archives du Général de France, au Croutoy; entre autres une Lettre Originale d'avril 1559 de Jehan Lespaullart.

Comme chaque année, la Société archéologique de Tarn-et-Garonne a adressé à notre Compagnie, d'aimables vœux en vers latins, dont voici le texte :

« Immorior studiis et amore senesco sciendi (1)
Hand secus immoritur doctus qui Palladis artes
Excolit ingenuas, varios scribendo libellos:
Tu quoque fac pariter; studeas scribasque libenter
Hoc anno tibi sint dulces blandæque camenæ,
O soror, et pro te, cœlum mea vota secundet! »

M. l'abbé Hivet a été chargé de la réponse, et a composé les distiques suivants qui ont été envoyés aux collègues de Montauban :

« Si non immorimur nos compare amore sciendi,
Scribimus et libros, omne voramus opus.

Hand secus ardemus studio, instamusque labori
Duro, versantes omnia scripta diu.

Hoc anno sis et blandis accepta camenis,
Grata soror; solvas et mea vota, Deus! »

La séance est levée à quatre heures.

Le Président,
LECER.

Le Vice-Secrétaire,
BOUCHEL.

(1) Dom Ruinart.

Le Fief de la Barre et le Fief champêtre

Communication de M. FIRINO

Il serait très intéressant de dresser la nomenclature de tous les fiefs qui se trouvaient dans le Soissonnais et de rechercher les documents qui concernent chacun d'eux. C'est un travail très long, très ardu que je n'ai pas l'intention d'entreprendre et je voudrais simplement apporter ma pierre à l'édifice en retraçant devant vous l'histoire des fiefs qui se trouvaient dans la paroisse de Fontenoy. Pour le faire, j'aurai tout d'abord recours à mes papiers de famille et je mettrai aussi en usage les documents que m'a communiqués avec la plus grande amabilité, M. Emile Gailliard, que nous avons le vif regret de ne pas compter au nombre des membres de notre Société.

Ces fiefs étaient au nombre de trois : le fief de La Barre, le fief Champêtre et le fief des Mardansons.

On trouve, disons-le tout de suite, dans un dénombrement de l'évêché de Soissons, en date du 9 juin 1373 (1) l'indication suivante : « Ung fief que Jehan de Muille, escuier souloit tenir à Fontenoy. » De quel fief s'agit-il, nous l'ignorons.

Nous n'avons l'intention de nous occuper aujourd'hui que du fief de La Barre, et surtout du fief Champêtre

(1) Catalogue Perin, n° 4121.

En ce qui concerne le fief de La Barre, les renseignements que nous avons sont bien insuffisants.

L'emplacement n'en est pas facile à déterminer ; il se trouvait certainement dans la partie du village comprise entre l'église et le moulin de Châtillon, près de la ferme de la Tour, sur le bord du chemin qui conduit de Vic-sur-Aisne à Soissons.

Le premier document que nous trouvions, porte la date de 1581.

Le 8 juin de cette année, par acte passé devant Pierre Dehermerie, notaire à Vic-sur-Aisne, Pierre Demont, vigneron à Cuisy, et Cassin Dubief, manouvrier à Port, paroisse de Fontenoy, au nom de leurs épouses, Sébastienne et Nicole Poitevin, vendent à Sébastien Herpon, bourgeois de Soissons, les deux tiers du fief de la Barre, sis à Fontenoy, lieudit le Bout de la Ville, consistant principalement en une maison avec cour et jardin, et en outre quelques terres.

D'après l'acte de partage de la succession de Louis Charpentier, greffier de Soissons, en 1588 (1), le fief de la Barre appartenait à Françoise Charpentier, alors veuve de Sébastien Herpon. Cette dame Charpentier était de la même famille que le général.

Près de cent ans après, la maison de La Barre (il n'est plus question de fief) était entre les mains du sieur Tissart, marchand à Soissons, de sa sœur Jeanne et des enfants du sieur Vuallet, procureur à Soissons, qui avait épousé une Tissart. Ils avaient

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu de Soissons n° 1020.

recueilli cette propriété dans l'héritage de Simonne Herpon.

Les Tissart la vendirent ensuite à Michel Heuslin, à une date que nous ne pouvons préciser. La veuve de Michel Heuslin dut, le 30 décembre 1713, revendre cette même ferme, à Antoine Niais, marchand, demeurant à Fontenoy, qui fut le régisseur et l'homme d'affaires du marquis et de la marquise de Lambert, propriétaires du château de Fontenoy. En 1735, Niais céda la ferme de La Barre à Robert Arnoult.

Voilà tout ce que nous savons sur ce fief, et c'est bien peu de chose. De qui relevait-il, nous l'ignorons.

En ce qui concerne le fief Champêtre, nous avons plus de renseignements.

Son emplacement nous est connu.

Le 6 décembre 1774 (1), à la réquisition de Louis Joseph Godart, seigneur de Vingré et autres lieux, et de sa sœur Marie-Anne Godart, veuve de François-César Hugueny de Novion, chevalier de St-Louis, capitaine au régiment de Bezons cavalerie, Leturc, arpenteur royal au bailliage et siège présidial de Soissons, procède à l'arpentage et dresse le plan du fief Champêtre et des biens en roture enclos dans le parc du château de Fontenoy. S'aidant d'un plan assez informe et des déclarations des anciens habitants de la commune, il fixe l'étendue du fief à trois arpents et demie et six verges et le sépare des biens en roture par cinq bornes.

(1) Papiers personnels.

En examinant le plan dressé par Leturc et le plan visé par lui, on constate que le fief Champêtre passait par le milieu du château, par les communs qu'il dépassait, touchait au chemin de Vic-sur-Aisne à Soissons et était entouré de toutes parts de ruelles qui ont disparu lorsque Michel Heuslin créa le parc. Le pressoir était au milieu du fief.

La première pièce concernant le fief Champêtre dont nous avons connaissance, est un acte du 10 août 1539, dont nous transcrivons le début.

« Le x^e jour du mois d'août 1539 (1), par devant nous Louis Osselin, maire de la justice de Fontenoy pour Messieurs les Religieux, abbaye et couvent de l'église St-Mart-lez-Soissons, nous a esté donné à entendre par noble homme Sanson de Renty, escuyer, que à luy comporte et appartient un fief à Port, paroiche de Fontenoy, au lieu dit les Champpestres, lequel fief a esté saisi et mis en la main desdits seigneurs de St-Mart pour n'en avoir rendu ni faict homaige aux dicts Seigneurs. Surquoy s'est retiré vers nostre maire dessus nommé pour avoir provision de faire adjourner tous et uns chacuns qui disoit avoir jouy et jouyssent encore présentement les héritages d'y ceux pour en faire déclaration et démonstrer à quy il appartiendra, ce que luy avons accordé, ce quy ensuit ».

En vertu de cette permission, sept habitants de Fontenoy font la déclaration des terres et des maisons au nombre de trois qui relèvent de ce fief.

Samson de Renty était probablement le fils de

(1) Papiers personnels.

Jacques de Renty qui, en 1479, avait épousé Adrienne de Provence et s'était établi à Fontenoy. Jacques était-il aussi seigneur de Champêtre, nous l'ignorons.

Nous aurons peut-être un jour l'occasion de revenir sur cette famille qui habita longtemps Fontenoy et Osly, et ne quitta ces deux communes que dans le premier quart du XVIII^e siècle.

Le Fief Champêtre resta pendant de longues années la propriété des Renty.

Le 18 juin 1648 (1), eut lieu le partage de terres sises à Fontenoy, entre Esther Duglas, veuve de Michel de Renty (le petit-fils de Samson), son fils Catherin et ses autres enfants. Catherin eut dans son lot le pressoir du fief de Port qui lui avait été d'ailleurs promis par son contrat de mariage.

Catherin donna ce fief en dot à sa fille Marthe, lorsqu'elle épousa en 1655, Charles de Hénault, écuyer, sieur dudit lieu, capitaine au régiment du maréchal de Hocquincourt.

Le 25 août 1656 (2), celui-ci comparaissait devant Louis Turpin, lieutenant du bailli de la châtellenie de Vic-sur-Aisne, pour le cardinal Mazarin, abbé de St-Médard, et demandait à être reçu à rendre foi et hommage pour le Fief Champêtre, sous l'offre de bailler son dénombrement dans le temps fixé par la coutume, de prêter le serment de fidélité au cardinal et de satisfaire aux devoirs prévus par la coutume.

« Pourquoi ouy, M^e Pierre Piquet, procureur en

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu de Soissons, n. 1634.

(2) Papiers personnels.

ceste Chastellenie, faisant la charge de procureur fiscal, pour l'absence de M^e Pierre Le Poigle, procureur fiscal, en son consentement, avons ledit sieur de Hénault dudict nom receu et recepvons à faire les dicts foy et homage du dict fief. Après que de luy avons pris et receu le serment en tel cas requis et accoustumé, icelluy faict, et qu'il s'est transporté avec nous, le dict Picquet et nostre greffier au devant de la porte principale entrée du Chastel de ce lieu, et qu'il a faict les debvoirs portés par la dicte coutume, promis et juré fidélité à mon dict seigneur et de luy obéyr et entendre pour les droitz et choses concernant led fief, lui en avons donné acte... »

Le 7 octobre (1), pour se conformer à la promesse faite, Charles de Hénault procédait au dénombrement des terres tenues en censive du Fief Champêtre, et l'opération se continuait jusqu'au 25 Octobre 1657 devant Jehan de Labarre, lieutenant du bailli de la châtellenie de Vic-sur-Aisne.

Enfin, le 27 septembre 1660, le cœuilleret et registre des censives dues chaque année, était délivré à Charles de Hénault, agissant comme tuteur de ses enfants mineurs. Il y avait dix censitaires qui devaient en tout une redevance de sept sous cinq deniers.

En 1678, Louis de Hénault, fils de Charles et de Marthe de Renty, était garde du roi et seigneur de Champêtre. (2).

(1) Papiers personnels.

(2) Etude de François Godin, notaire à Vic-sur-Aisne.

Le fief Champêtre passa ensuite, à une date que nous ne pouvons préciser, entre les mains de la famille de Bossu, sans doute par suite d'un héritage ou d'un arrangement de famille.

En effet, Françoise de Renty, sœur de Catherin, le père de Marthe, avait épousé Antoine de Bossu (ou Le Bossu), sieur de Francieu et de Berquigny, et, le 31 août 1691, nous trouvons son fils Pierre qualifié seigneur de Fontenoy et de Champêtre. (1)

Le 31 mai 1692, par acte passé devant Bouilly l'ainé, notaire à Soissons, Pierre de Bossu et sa femme, née Thuillier de Hauteville, vendaient le Fief Champêtre à Michel Heuslin, conseiller du Roi, receveur général des finances de la généralité de Soissons, et à Marie Elisabeth Jourland, sa femme.

Remarquons que, malgré cette vente, les de Bossu conservèrent encore pendant quelque temps le titre de seigneur de Champêtre.

Ainsi, nous trouvons dans les registres paroissiaux de Fontenoy Sébastien de Bossu, le fils de Pierre, qualifié, le 4 Novembre 1703, seigneur de Champêtre, et, le 10 Novembre 1705, il signait Champette de Bossu.

C'était évidemment à tort, car, le 18 Juin 1692, (2) Louis Lefébure, huissier en la maréchaussée de Compiègne, lieutenant de la justice et vicomté d'Autrèches, demeurant à Vic-sur-Aisne, porteur de la procuration du sieur Heuslin, comparaissait devant Nicolas Pocquet, avocat en parlement, bailli de la

(1) Registres paroissiaux de Fontenoy.

(2) Papiers personnels.

châtellenie de Vic-sur-Aisne pour le prince Philippe de Savoie, abbé commendataire de St-Médard, et lui rendait foi et hommage pour « le fief noble de Champestre, mouvant et relevant en plein fief, foi et homaige de l'abbaye de St-Médard ».

La même année (1) était faite la déclaration des terres tenues en la censive de Michel Heuslin, comme seigneur de Champêtre. Il y avait cette fois douze déclarants, et le total des cens dus montait à 7 sols et 11 deniers.

Nous voyons, le 10 janvier 1696, Heuslin louer pour six ans, par acte passé devant Louis Vignier, notaire à Vic-sur-Aisne, à Gilles Desgeigne, charpentier à Fontenoy, le pressoir du fief, couvert en tuiles, garni de tous ses ustensiles, moyennant une redevance de 36 livres et 4 poulets. Le preneur devait pressurer gratuitement, et de préférence à tous autres, les marcs du bailleur; il devait aussi entretenir le pressoir, servir fidèlement les habitants de Fontenoy et écarts qui viendraient faire pressurer leurs marcs sans pouvoir exiger autre chose que les droits ordinaires.

Heuslin ne s'était pas contenté d'acheter le Fief Champêtre; il s'était constitué à Fontenoy une grande propriété; il y avait acheté beaucoup de terres, entre autres la ferme de La Tour, avait créé de toutes pièces le parc actuel, avait construit le château. Deux pierres de fondation, qui existent encore, portent, l'une la date du 8 Juin 1696, l'autre celle du 23 Avril 1702.

1) Papiers personnels.

A partir de ce moment, l'histoire du Fief Champêtre se confond avec celle du château.

Michel Heuslin avait probablement été trop vite dans ses dépenses, mais il avait eu aussi à souffrir de la situation embarrassée des finances royales. Il avait fait au trésor, sur le recouvrement des impôts, des avances considérables qui, malgré les plus vives sollicitations, ne lui avaient pas été remboursées. Aussi, au moment de sa mort arrivée le 28 Octobre 1709, sa situation était des plus obérées.

Il laissait trois enfants : Antoine, qui occupa pendant quelque temps sa place de receveur général des finances, Jérôme, qui fut conseiller au Châtelet de Paris, et une fille mariée à un conseiller au Parlement nommé Duprat.

La liquidation de la succession fut des plus onéreuses ; en 1717, biens meubles et immeubles furent saisis, et, la veuve de Michel Heuslin, alors remariée avec Marie-François-Thomas Hue, marquis de Miro-mesnil, dut, d'accord avec ses enfants, mettre en vente le château de Fontenoy, le Fief Champêtre et toutes leurs dépendances.

Le tout fut acheté, le 11 mars 1720, par Marie-Renée-Angélique de Larlan de Kercadio de Rochefort, veuve de Louis-François du Parc, marquis de Locmaria, lieutenant général des armées du Roi.

La nouvelle propriétaire est connue dans les mémoires du temps sous le nom de la belle Locmaria elle était fille de Jean-Baptiste de Larlan, seigneur de Kercadio, comte de Rochefort, président à mortier au parlement de Rennes, et de Marie-Madeleine Courtin.

Elle se remaria le 10 janvier 1725 avec Henri-

François de Lambert, marquis de St Bris, lieutenant général des armées. Elle mourut le 3 Mai 1736 à l'âge de 47 ans.

De son premier mariage, elle n'avait laissé qu'un fils, Jean-Marie-François, mort sans alliance à Paris le 2 Octobre 1745 à 37 ans. Il fut un correspondant de Voltaire. C'était, dit de lui Montesquieu, « le fou le plus incommode et le fléau le plus terrible que j'ai vu de ma vie. » Ce devait être, en tous cas, un personnage assez original, car il légua, dans son testament, 500 francs de rente viagère à Procope, le tenancier du fameux café de ce nom.

Le marquis de Saint Bris, qui avait eu l'usufruit de la terre de Fontenoy, mourut le 21 Avril 1754, et le 31 décembre 1755, (1) les héritiers de Locmaria vendirent le Fief Champêtre, le château et toutes les terres, à Louis Godart, seigneur en partie de Bazoches, fils de Louis Godart, conseiller du Roi; secrétaire de la Cour des Aides de Paris, petit-fils de Louis Godart, président du grenier à sel de Fère-en-Tardenois. Il avait deux frères : François Godart de Clamecy, qui était maire de Soissons au moment de la Révolution, et Christophe Godart de Rivocet.

Le 12 Septembre 1759 (1), assez tardivement il semble, Louis Godart rendait hommage pour le Fief Champêtre au cardinal de Bernis, abbé de Saint-Médard.

En 1774, son fils, Louis-Joseph, était parrain d'une cloche de l'église de Fontenoy et était qualifié seigneur de Champêtre, Béry, Roche et Vingré.

*

(1) Papiers personnels.

C'est la dernière fois que nous trouvons mention du Fief Champêtre. Ajoutons seulement que Louis-Joseph Godart de Vingré vendit, le 19 Février 1805, à Louis-Christophe Godart de Rivocet et à sa femme Elisabeth-Adélaïde Warel de Beauvoir, le château et le parc de Fontenoy.

C'est ainsi que nous avons entre les mains une assez grande quantité de papiers concernant Fontenoy et que nous avons pu rédiger cette notice.

ADRIEN DE WAREL

Par M. FIRINO

Nous voudrions pouvoir tirer d'un oubli qui nous paraît immérité, deux de nos compatriotes, deux officiers dont nous n'avons retrouvé le nom dans aucune de nos histoires locales. Ce ne sont pas des soldats illustres ayant accompli de grandes actions d'éclat, mais ils ont fourni une carrière longue et honorable et ont bien servi leur pays.

L'un Adrien de Vuarel ou Warel, fut lieutenant-colonel du régiment d'Alsace de 1668 à 1687, brigadier des armées du Roi, commandant de la citadelle de Perpignan.

L'autre, Nicolas Denis Warel de Beauvoir, un arrière petit neveu d'Adrien, commanda pendant de longues années l'école de La Fère et devint lieutenant général, inspecteur général de l'artillerie.

Ajoutons que plusieurs autres membres de la même famille prirent le métier des armes. Nous

trouvons entre autres deux gardes du corps du Roi dans la compagnie de Noailles, un maréchal des logis des gendarmes de la garde, deux gendarmes de la garde, un lieutenant-colonel du régiment d'Artois.

Nous ne voulons parler aujourd'hui que d'Adrien de Warel. Pour rédiger cette notice, nous avons consulté l'histoire de l'Infanterie française par le général Susane, la Chronologie de Pinard, mais nous avons surtout mis à profit les très riches archives du dépôt de la Guerre, et nous saisissons avec empressement cette occasion pour remercier de toute son obligeance notre très érudit et très aimable collègue M. Brun.

Nous avons dans nos papiers une généalogie de la famille Vuarel ou Warel, et le premier nom que nous rencontrons est celui de Pierre de Warel, officier au régiment d'Alsace (1), marié à Soissons avec Marie Crépin. Il en eut au moins deux fils : 1^o Adrien de Warel, seigneur des Ardillières, conseiller élu en l'élection de Soissons, qui avait épousé Simonne de La Porte, fille de Jean de La Porte et de Guillemette Crespin ; 2^o notre Adrien.

La première pièce que nous ayons pu trouver relativement à Adrien de Warel porte la date du 10 janvier 1654 (2). Le Roi lui donne la charge de capitaine d'une compagnie du régiment d'infanterie qui était en garnison à Philipsbourg.

Le 16 avril 1656, le régiment d'Alsace était formé et, d'après Pinard, Warel y entra immédiatement.

(1) N'y a-t-il pas là une confusion avec Adrien ?

(2) Arch. de la Guerre, vol. 142.

Il en faisait certainement partie en 1661, car, à cette date, onze compagnies du régiment d'Alsace se trouvaient à Charleville, dont celle de Warel (1).

Le 10 octobre 1663 (2), Adrien Warel, capitaine au régiment d'Alsace, reconnaît avoir reçu de François Lemaire de Villeromard, trésorier général de l'extraordinaire des guerres et cavalerie légère, par les mains de François Arnaud, trésorier provincial dudit extraordinaire des guerres et des régiments de Picardie, 127 livres 10 sols pour ses appointements et ceux de ses officiers, soit d'une demie montre du mois de septembre à raison de 75 livres pour lui, de 30 pour le lieutenant et de 22 livres 10 sols pour l'enseigne.

D'après Pinard, Warel avait commandé son régiment en qualité de premier capitaine aux sièges de Tournay, de Douai et de Lille, lorsqu'il en fut fait lieutenant-colonel le 15 janvier 1668.

Le grade de lieutenant-colonel de ce temps n'est pas absolument comparable à celui de notre époque.

« Parmi les capitaines, dit Camille Rousset dans sa remarquable histoire de Louvois, t. 1, p. 216, les plus riches sont seuls en passe de devenir colonels, pourvu que le Roi leur permette d'acheter un régiment, les autres seraient à jamais confinés dans leur grade par la modicité de leurs ressources, si le Roi ne gratifiait les plus intelligents et les plus dignes des emplois de lieutenant-colonel et de major qui ne se vendent pas. Ces deux emplois, ou ces deux

(1) Bibl. nat., man. fran. 22641.

(2) Bibl. nat., man. fran. 29529. Pièce orig. 3045.

grades n'étaient point, comme aujourd'hui, deux échelons obligés pour l'avancement du capitaine qui voulait monter au rang de colonel, ils étaient non pas dans la hiérarchie, mais à côté de la hiérarchie. En fait le colonel était le premier capitaine de son régiment, le lieutenant-colonel était le second, chacun avait sa compagnie distincte...

... Lorsqu'un régiment se composait de plusieurs bataillons ou escadrons, le premier était directement commandé par le colonel, le second par le lieutenant-colonel. »

Ce régiment d'Alsace dans lequel Warel occupait un emploi de confiance, était un des plus beaux et des meilleurs régiments de l'armée, nous n'en voulons pour garant que Louvois lui-même. En 1669 il allait inspecter les troupes dans les Flandres, et, le 19 mai, il écrivait d'Arras à son père, Le Tellier.

(1) « J'ay veu cette après disnée le régiment d'Alsace sous les armes dehors la porte de Baudimont; c'est la plus belle troupe étrangère qui se soit jamais veue; il y avoit plus de 1700 hommes, sans compter officiers, sergents, tambours ny vallets; ils font le maniement des armes et les évolutions comme le régiment du Roy, mais ils ne marchent pas si bien; les officiers s'en sont excusés sur ce que leur régiment est si fort qu'il n'y a pas assez de terrain dans la place de cette ville pour marcher quand il est tout entier sous les armes, mais, à cela près, on ne peut pas voir des soldats plus adroits; ils sont tous vêtus et armés d'une même façon et faits comme le

(1) Archives de la Guerre.

pourroient être mil soldats que l'on choisiroit à plaisir dans toute l'infanterie qui est au camp. Depuis que je passay icy au mois de septembre dernier, il n'y a pas un soldat de ce régiment qui ayt déserté. »

Un tel éloge, sous la plume du très exigeant secrétaire d'Etat de la guerre a sa valeur, et il est à croire qu'il n'aurait pas donné à un tel régiment un homme sans mérite pour lieutenant-colonel.

En 1672, Warel fait toute la campagne de Hollande. Le régiment fut très éprouvé par les maladies et Warel écrivait à ce sujet à Louvois de Maseik (1), le 18 septembre 1672 (2).

Il y a trois semaines lui dit-il, qu'ils sont dans cette ville; à leur arrivée le régiment comptait 1874 soldats en parfaite santé, depuis 162 soldats sont tombés malades, non par excès de travail, mais par suite du grand nombre de malades qui sont passés dans cette ville, il y en a eu jusqu'à 1200 à la fois. Aussi tous les capitaines demandent instamment que le régiment ne reste pas à Maseik pendant l'hiver. Warel adressait en même temps quelques plaintes au ministre. Toutes les troupes qui ont passé par la ville et qui vont en garnison ont eu cent paires de souliers de gratification par bataillon, à l'exception du seul régiment d'Alsace.

« Les capitaines ont fait tout leur possible pour assister leurs soldats pendant la campagne, ajoute-t-il, quoiqu'ils n'aient eu que trente sols de solde par

(1) Petite ville de l'évêché de Liège.

(2) Archives de la Guerre. Vol. 278.

jour, point de dix pour cent ni de solde de descompte, et même quelques-uns ont vendu de leurs chevaux pour ayder à leurs soldas, mais pour l'advenir, je les vois tout-à-fait dans l'impossibilité. J'ay creu, Monseigneur, qu'il estoit de mon devoir de vous escrire ces choses. »

En 1673, Warel se trouve au siège de Mæstricht avec son régiment qui soutient le régiment du Roi à la prise du chemin couvert, (nuit du 24 au 25 juin) et aide les Gardes à l'attaque de l'ouvrage à cornes, (nuit du 27 au 28.) A cette affaire, plus de cent hommes du régiment restent sur le terrain.

Warrel assiste en 1674 à la bataille de Senef, en 1675 aux sièges de Liège (mars), Dinant (mai), Hury et Limbourg (juin), en 1676 à ceux de Condé (avril), Bouchain (mai), Aire (juillet), au secours de Mæstricht (août). Notons que d'après une lettre écrite par Louvois le 12 novembre 1675, Warel devait arriver avec son régiment à Soissons le 15 de ce même mois.

Par brevet du 25 février 1677, Warel fut nommé brigadier en récompense de ses longs services, tout en restant lieutenant-colonel du régiment d'Alsace.

Ce grade de brigadier, qui n'existe plus (le général de brigade d'aujourd'hui était le maréchal de camp des armées royales), avait été créé en 1667 pour la cavalerie, en 1668 pour l'infanterie. Le brigadier était placé à la tête de plusieurs bataillons ou escadrons réunis en brigade, tout en conservant son régiment. On pouvait même, nous en voyons ici un exemple, devenir brigadier sans avoir été colonel. Il en fut de même pour Martinet, Catinat, Vauban.

En cette même année 1677, nous trouvons Warel aux sièges de Valenciennes (mars), Cambrai (avril), au secours de Charleroi (août).

En 1678 il prend part aux sièges de Gand et d'Ypres. Warel se distingua particulièrement à l'attaque de la place d'Ypres dans la nuit du 24 au 25 mars, combat qui en décida la reddition le 25. Les journaux du temps font à cette occasion son éloge.

La Gazette de France dit que « le sieur de Vareilles, lieutenant-colonel du régiment d'Alsace, mena le régiment en bataille faisant battre la charge sur le glacis, » et elle ajoute que Warel fut blessé de deux coups.

On lit d'autre part, dans le *Mercur de France* d'avril 1678 : « M. de Varcil, lieutenant-colonel du régiment d'Alsace en reçut une (blessure), dont l'impatience qu'il avoit de donner fut la cause. »

Cette blessure ne devait pas être très grave, car si Louvois lui écrit le 20 mai de ne revenir à l'armée que lorsque sa santé le lui permettra, Pinard nous dit qu'il prit part à la sanglante bataille de St-Denis livrée le 15 août, et au cours de laquelle Alsace se distingua.

On peut cependant mettre en doute la présence de Warel à cette affaire.

En effet dans un ordre de bataille de l'armée du Roi en Flandre, à la date de mai 1678 (1), on voit bien figurer la brigade de Varelle composée de 2 bataillons du Lyonnais, de 3 bataillons d'Alsace, d'un bataillon de Piémont Ducal, et placée avec la brigade de

(1) A. G. vol. 605.

Phifer sous les ordres du prince de Birkenfeld et du duc de Vendôme, mais, d'autre part, on lit dans le récit de la bataille de St-Denis fait par le *Mercur de France* que M. du Péray, lieutenant-colonel du Lyonnais, commandait une brigade composée de deux bataillons de son régiment, de deux d'Alsace et d'un de Roussillon.

A la rupture de la paix, Warel fut employé à l'armée qui couvrit le siège de Luxembourg en 1684.

Ainsi que nous l'avons vu, Warel avait pris part à de nombreux sièges, à plusieurs batailles, et avait su mériter l'estime de ses chefs. Il rendit aussi d'autres services plus modestes peut-être, mais très réels.

A cette époque la plupart des régiments étaient la propriété de grands seigneurs. Ils se conduisaient très vaillamment sur les champs de bataille, mais ne consentaient pas à mener la vie de garnison, ni à s'occuper du détail des troupes ; ils laissaient ce soin à d'autres. Warel nous semble avoir été un de ces officiers de fortune ou de petite noblesse qui avaient toute la confiance de Louvois et étaient ses meilleurs auxiliaires pour la répression des nombreux abus de l'organisation militaire de cette époque, un des émules de Martinet, le lieutenant-colonel du régiment du Roi.

Le rôle joué par Warel fut d'ailleurs d'autant plus important que les colonels du régiment d'Alsace étaient des princes étrangers presque toujours absents : un comte de Nassau de 1656 à 1667, et Chrétien II de Bavière, prince de Birkenfeld, de 1667 à 1696.

Nous avons trouvé au dépôt de la Guerre une cinquantaine de lettres adressées à Warel par le secré-

taire d'Etat de la Guerre, surtout pour la période qui s'étend de 1668 à 1680, et nous ne les avons pas toutes. D'ailleurs, Louvois ne se contentait pas d'écrire à Warel, il l'appelait fréquemment auprès de lui.

Ainsi, le 11 février 1670, il lui écrit de venir à Versailles ; le 21 avril et le 28 septembre de la même année il lui donne rendez-vous pour le 1^{er} mai à Saint-Quentin, pour la fin de novembre à Arras.

Le 9 janvier 1671, Louvois mande Warel pour terminer avec lui l'affaire des hautes payes, et le 5 août de la même année il le fait venir à Saint-Germain ; nous pourrions citer des lettres identiques de 1672, 1675, 1676, etc.

Cette correspondance du secrétaire d'Etat nous permet d'entrer un peu dans le détail de l'organisation d'un régiment de Louis XIV.

Tout d'abord, il fallait des hommes, et on en faisait à cette époque une si grande consommation que le recrutement n'était pas chose facile, aussi ce sujet est-il fréquemment traité entre Warel et Louvois.

Ainsi, le 16 décembre 1665, Louvois écrivait à Warel (celui-ci n'était encore que premier capitaine du régiment) d'envoyer des officiers travailler aux recrues avec l'intendant Colbert, et il ajoutait : (1)

« Quoique le Roy deubt prétendre que vous et vos camarades rendissiez vos compagnies complètes des cinquante hommes dont elles doivent être composées, néanmoins, pour vous en donner à tous le moyen, Sa Majesté veult bien les faire payer com-

(1) A. G. vol. 196.

plètes de leur solde du mois courant, et, moyennant ce paiement, il est raisonnable qu'elles soyent armées, si bien que par ce moyen et par celui des quarante hommes de recrue par compagnie pour lesquels le fonds sera mis en mains de vos officiers qui ont deub se rendre près dudit sieur Colbert, Sa Majesté entend de les voir toustes au nombre de quatre-vingt-dix hommes, bien faits, bien armés et rendus bien vostres au moyen des justeaux-corps et des bas que Sa Majesté fait présentement faire pour eux. »

Louvois cherchait d'ailleurs par tous les moyens à encourager les capitaines pour qu'ils aient leurs compagnies au grand complet.

En 1666 (1) il leur accordait les quartiers qu'ils demandaient. Le 11 janvier 1675 (2), il écrit à Warel qu'il ne peut donner aux capitaines le dix pour cent qu'ils réclament, leurs compagnies étant très faibles, mais si elles sont au complet le 10 mars, on leur paiera le dix pour cent comme si elles l'avaient été pendant tout le quartier d'hiver.

On cherchait des hommes partout.

En 1671 (3) des officiers allaient prendre des recrues que le colonel du régiment, le prince de Birkenfeld (de la maison de Bavière), avait levées sur ses terres, mais on avait recours à bien d'autres moyens.

Le 28 février 1674, au cours de la rapide campa-

(1) A. G. lettre du 9 mars vol. 200.

(2) A. G. vol. 421.

(3) A. G. lettre du 18 Janv. vol. 254.

gne de Franche-Comté, Gray tombait au pouvoir des Français. En toute hâte on expédiait quatre capitaines d'Alsace pour tâcher d'attirer quelques Allemands de cette garnison. Quoique cette tentative d'embauchage eût échouée, Louvois faisait rembourser aux capitaines les 325 livres qu'ils avaient dépensées (1).

Le 23 août de la même année (2), il écrivait à Warel d'envoyer des officiers dans les villes où se trouvaient des prisonniers de Senef, mais, ajoutait-il : « Il faut que vous leur recommandiez, de ne point prendre ceux qui sont mariez et qui ont leurs femmes à l'armée de l'Empereur ou dans les pays héréditaires, parce qu'il pourroit bien arriver que l'envie leur prenant de déserrer, ils pourroient bien en amener d'autres avec eux et ainsy la despence que l'on auroit faite pour les lever deviendroit infructueuse. »

Louvois craignait, on le voit, les influences féminines, il savait déjà trop qu'il fallait compter avec elles à la Cour de Versailles.

En 1675 (3), Louvois conseillait à Warel de profiter des prisonniers faits en Alsace.

Comment s'étonner qu'avec un pareil recrutement la désertion ait été un mal endémique dans le régiment d'Alsace, aussi le Secrétaire d'Etat de la Guerre faisait-il les plus grands efforts pour combattre un tel fléau. Il était inflexible pour les déserteurs, et tenait à ce que les soldats n'aient à cet égard

(1) A. G. Lettres du 18 mars vol. 365 et du 1^{er} avril vol. 366,

(2) A. G. vol. 372.

(3) A. G. vol. 421.

aucun doute. Nous en trouvons un curieux témoignage dans une lettre écrite le 11 février 1670 à Warel (1):

« Vous avez bien fait, lui dit-il, de ne point mettre au conseil de guerre les soldats que vous m'écrivez que vous avez tirés du régiment de Douglas, mais, comme il pourroit entrer dans l'esprit de vos autres soldats que cela vient d'un relâchement de sévérité sur le fait de la désertion, je vous prie de faire arrêter les dits soldats, de faire assembler le conseil de guerre, de publier dans le régiment qu'on les veut punir de mort s'ils sont coupables, et le conseil de guerre, voyant la procédure, les absoudra, l'on lira ensuite à la teste du régiment le jugement qui sera rendu dans lequel vous aurez, s'il vous plaist, soin de faire spécifier que vous les avez fait arrêter pour les faire punir de mort suivant les ordonnances, s'ils avoient déserté, et qu'ayant esté vérifié qu'ils n'avoient point déserté, ils ont esté renvoyés absous. »

On trouve les mêmes précautions dans une lettre du 18 janvier 1671 (2):

Un déserteur étoit couvert par l'amnistie, Warel devra cependant le faire juger, puis faire mettre le régiment en bataille, lui expliquer pourquoi l'homme n'avoit pas été condamné et le prévenir qu'il n'y aura plus d'amnistie pour les déserteurs.

« L'on ne scauroit, ajoute Louvois, faire trop de choses pour mettre la désertion en horreur parmi les troupes et puisque les Allemands croient que c'est un supplice honteux que celui d'estre pendu,

(1) A. G. vol. 246.

(2) A. G. vol. 254.

vous debvriez le faire souffrir à tous les soldats déserteurs que vous mettrez au conseil de guerre. »

Les exemples de sévérités abondent. Ainsi le 15 juin 1672 (1), le commissaire Deslandes écrit du camp devant Maseik à Louvois, que le régiment d'Alsace a perdu 300 hommes, et qu'on n'en avait repris qu'un qui a été exécuté. Il a fait donner cent livres au capitaine et au soldat qui ont fait cette capture. Il ajoute que le prince de Holstein, enseigne dans la colonelle a quitté le régiment pour servir l'Empereur.

Louvois s'ingéniait à éviter tout ce qui pouvait faciliter la désertion. En 1674, Warel demandait qu'on envoie le régiment en quartiers d'hiver à Troyes ou à Bar-sur-Aube. Le ministre s'y refuse (2), c'est trop près de la frontière.

En 1682, le 15 mai (3), il écrit à Warel de ne pas recevoir un capitaine réformé de la garnison d'Oudenarde qui voulait entrer dans son régiment, de crainte qu'il ne vienne que dans l'intention de faire désertier les soldats.

Enfin, et c'était la première chose à faire, Louvois recommandait à Warel, le 30 octobre 1668 (4), d'empêcher les capitaines de commettre des injustices qui amènent la désertion.

Si Louvois était impitoyable en ce qui concernait la désertion, il n'était pas moins exigeant pour la

(1) A. G. vol. 293.

(2) A. G. Lettre du 9 octobre 1674. Vol. 375.

(3) A. G. vol. 677.

(4) A. G. vol. 219.

discipline, et, à l'occasion rappelait à l'ordre Warel lui-même; nous n'en voulons donner que deux ou trois exemples tirés de la même correspondance.

En octobre 1671, le régiment d'Alsace était à Saint-Quentin; Warel écrivait à Louvois qu'il avait demandé au lieutenant du Roi de cette ville d'établir un corps de garde sur la place, principalement aux jours de fête, pour réprimer les rixes qu'occasionnaient les soldats; il y avait eu des morts et des blessés. Le lieutenant du Roi n'ayant pas voulu intervenir, Warel demandait au ministre de donner des ordres. (1)

Warel n'était peut-être pas toujours aussi sévère, ainsi qu'en témoigne une lettre à lui adressée par Louvois, le 29 janvier 1675 (2).

Les soldats du régiment d'Alsace en garnison à Gisors chassaient sur la terre de Saint-Poix, qui appartenait au marquis de Raray, pêchaient dans sa rivière, dégradaient ses bois. « Sa Majesté trouve très mauvais, écrit Louvois, que vous ayez souffert cette licence, et elle entend que vous la fassiez cesser, et je suis obligé de vous dire que si, au préjudice de l'ordre que Sa Majesté vous donne, aucun officier ou soldat faisoit le moindre dommage audit seigneur de Raray, elle fera estimer celuy qui s'est fait jusques icy et le fera payer sur la solde des compagnies. »

Warel eut un autre ennui en 1681. Son neveu, M. de Bondueil, capitaine réformé au régiment d'Alsace, avait maltraité, à Saint-Omer, deux garçons

(1) A. G. Lettre du 24 octobre 1671, vol. 260.

(2) A. G. vol. 421.

chirurgiens; Louvois donne l'ordre à M. de Raousset, le 2 juillet 1681 (1), de le faire mettre en prison et de ne le relâcher que lorsqu'il aurait indemnisé les plaignants et il écrit à Warel le même jour que c'est par considération pour lui qu'il n'a pas cassé son neveu.

Les troupes avaient souvent des difficultés avec la population ce qui obligeait Louvois à intervenir.

En 1670, le maire et les échevins d'Arras avaient mis de la mauvaise volonté pour loger les troupes, et un des échevins avait insulté un officier.

Sur l'ordre du ministre (2) cet échevin est mis en prison pour 15 jours, il devra ensuite faire des excuses, et, pendant un an, ne sera pas dispensé du logement. Il est d'ailleurs gracié (3) sur la demande même de Warel.

Louvois n'hésite pas du reste à sévir aussi contre les soldats quand ils ont tort. Un officier ayant frappé une femme chez qui il était logé à Melun, et ensuite le subdélégué qui était intervenu, Louvois écrit le 20 décembre 1676 (4) à Warel de faire mettre cet officier en prison et d'indemniser cette femme sur les appointements dudit officier. « Sa Majesté s'attend que vous empeschiez doresnavant que pareille chose n'arrive dans le quartier où vous commandez, à quoy vous avez d'autant plus d'intérêt qu'elle est résolue de vous en rendre responsable. »

(1) A. G. volr 656.

(2) A. G. Lettre du 16 septembre 1670, vol. 248.

(3) A. G. Lettre du 28 septembre 1670, vol. 248.

(4) A. G. vol. 481.

Il est curieux de voir dans quels détails Louvois peut entrer ; il veille d'une façon particulière à tout ce qui concerne l'habillement, mais il ne sacrifie pas au superflu. En 1670, le régiment devait paraître devant le Roi, et Louvois écrit à Warel, le 11 février (1) « Il ne faut mettre aucuns rubans à vos soldats parce que cela ne sent point l'homme de guerre. »

Tout passe par les mains de Warel, demandes de congé, envoi des soldats ou des officiers aux Invalides, nomination d'officiers. Un officier est proposé par le colonel, il n'est admis par Louvois qu'après avis favorable du lieutenant-colonel.

Si toute cette correspondance est principalement consacrée aux affaires militaires, on voit cependant que Louvois ne perdait pas de vue les intérêts particuliers de Warel.

Le 11 février 1670 (2), il l'appelle auprès de lui pour l'entretenir des affaires du régiment, et il ajoute : « Ce voyage ne vous sera pas inutile, parce que j'espère que le Roi vous voudra bien accorder une pension pour vous donner le moyen de le servir aussy bien à l'avenir comme vous avez fait par le passé. »

Le 11 juillet 1674 (3), le ministre prévient Warel qu'il a écrit au maire et aux échevins de Soissons de ne pas loger de soldats dans la maison qu'il a dans cette ville, sous quelque prétexte que ce soit. Ces ordres n'ayant pas été exécutés, Louvois écrit de nouveau en janvier 1675 aux maire et échevins que les offi-

(1) A. G. vol. 246.

(2) A. G. vol. 246.

(3) A. G. vol. 369.

ciers et soldats qu'ils enverraient chez Warel en seraient retirés et envoyés chez eux-mêmes.

En 1683 (1), Louvois recommande d'une manière chaleureuse pour un bénéfice le beau-frère de Warel au père La Chaise.

Cependant Warel avançait en âge, sa santé périclitait et il dut aspirer à une retraite honorable. Il obtint par commission du 31 janvier 1687 le commandement de la citadelle de Perpignan et quitta, sans doute à regret, ce régiment d'Alsace dont il avait été la cheville ouvrière pendant tant d'années.

De son séjour à Perpignan, nous ne savons rien ou presque rien. Il eut, en tous cas, le plaisir d'y retrouver son ancien régiment qui, en 1690, était passé à l'armée de Roussillon.

D'après Pinard, Warel mourut en octobre 1695.

Il avait épousé Catherine de Morelle et, si on en croit une généalogie que nous avons entre les mains, il en aurait eu trois fils, dont deux prêtres.

Nous n'avons pu identifier que l'un d'entre eux, Toussaint. Il entra au régiment de la Marine en 1695, devint en 1706 garde du corps du Roi dans la compagnie de Noailles, fut retraité en 1728 et mourut le 10 novembre 1730. Il était établi à Charly, où nous avons retrouvé toute une branche des Warel.

Nous disions en commençant que nous voulions tirer la mémoire d'un de nos concitoyens d'un oubli qui nous semblait immérité; c'est aux lecteurs de cette notice à juger si nous avons réussi dans cette tâche.

(1) A. C. lettre du 20 avril, vol. 692.

L'ARQUEBUSE SOISSONNAISE

Communication de M. LERONDEAU

Messieurs,

Il y a quelques jours, j'avais l'honneur de recevoir la visite de notre vénéré Président qui me dit :
« Vous êtes président de l'Arquebuse et vous faites
« feu des quatre pieds pour qu'on sache que cette
« Société est en pleine vigueur et qu'elle vient de
« créer un stand : Eh bien, le *Bulletin de l'Académie
« de Laon*, année 1908, que voici, déclare que votre
« Société n'existe plus depuis une quarantaine
« d'années. Répondez » :

Répondre ! C'est bientôt dit ; mais je ne suis ni orateur, ni écrivain, ni archéologue. Il est vrai qu'il y a là une simple question d'histoire et d'histoire contemporaine qui n'a peut-être pas sa place très marquée dans notre *Bulletin*.

D'autre part, je ne puis laisser dire, sans protester vigoureusement. (1) «..... En 1735, toutes les
« Compagnies de la Généralité de Soissons furent
« supprimées. Celle de Soissons se releva dans la
« suite et traversa les Révolutions. Elle existait encore
« il y a une quarantaine d'années. »

Je déclare donc que la Société de l'Arquebuse, qui existait encore il y a une quarantaine d'années, continue à vivre depuis cette époque et que plus

(1) Essai sur l'Arquebuse de Laon (1610-1733) par M. le Vicomte de Hennezel d'Ormois.

florissante que jamais elle est en ce moment d'une robustesse à toute épreuve. Si l'auteur de l'« essai sur l'Arquebuse de Laon » avait eu sous les yeux l'historique de l'Arquebuse Soissonnaise de M. Francis Biscuit, publié dans le 4^e volume de la 2^e série de notre *Bulletin*, il aurait constaté qu'en janvier 1874 cette vieille Société de Tir, qui comptait alors 29 membres, « vivait dans une union parfaite. »

L'étude de M. Francis Biscuit très consciencieusement écrite et très détaillée, est une mine précieuse ; je ne saurais rien y ajouter, je confirmerai simplement son dire en déclarant que les documents qu'il cite, existent encore en grande partie dans nos archives et que nous conservons en outre, comme reliques, un panton accordé à l'Arquebuse en 1773 comme premier prix de tir dans un concours provincial, le drapeau tricolore qui lui a été donné comme premier prix de tir à Compiègne en 1846 et dont parle M. Biscuit, ainsi que quelques exemplaires de la Médaille que fit frapper la Société en 1866 et décrite dans l'historique de l'Arquebuse. J'ai l'honneur de présenter à la Société l'un de ces exemplaires qui est destiné au Musée de Soissons.

L'étude de M. Biscuit s'arrête en janvier 1874. Peut-être trouverez-vous intéressant que je vous indique les transformations subies par l'Arquebuse Soissonnaise depuis 1874.

A cette époque, elle avait encore son siège dans les dépendances du pavillon de l'Arquebuse. C'était une Société composée presque exclusivement de tireurs d'élite qui venaient s'exercer au tir du fusil et surtout au fusil de précision, sport coûteux et qui

n'était abordable qu'aux personnes fortunées. Cependant en 1876, elle donna un premier concours de tir, à l'arme de guerre et, sous les présidences successives de MM. Evrard, Clin, Hanot, Clin, elle continuait sa marche florissante,

En 1886, par suite du démantèlement, le génie reprend possession des terrains de l'Arquebuse. La Société doit les quitter après 280 années d'occupation. Elle construit aussitôt un stand dans les fossés du Mail et, sous les présidences de MM. Gobaut et Hincelin, elle continue sa marche prospère.

Mais pendant ce temps, des lois nouvelles transforment l'organisation de notre défense nationale, le service militaire devient de plus en plus personnel, et aussi de plus en plus réduit en durée ; il faut organiser l'instruction préparatoire des jeunes gens avant leur départ au régiment.

Une Société militaire est formée en 1890 sous la présidence de M. le commandant Malézieux et parallèlement à la Société de l'Arquebuse elle donne l'instruction du tir aux futurs soldats ainsi qu'aux réservistes et territoriaux, au champ de tir de la garnison sous le contrôle de l'autorité militaire.

L'achèvement des travaux du démantèlement de la Place en 1907, prive de nouveau l'Arquebuse de son stand, d'autre part, la Société militaire de son côté vit difficilement au champ de tir de la garnison où elle ne peut créer les abris qui lui sont nécessaires ni organiser de concours. Les deux sociétés fusionnent et décident la construction d'un stand vaste dans un terrain offert par la Ville de Soissons et situé chemin du Paradis.

Ce stand comprenant 8 cibles à 200 mètres et de nombreuses cibles pour tirs réduits est inauguré dès le commencement de 1908.

Il avait coûté 30 000 francs, et les 500 sociétaires qui s'y entraînent au tir de guerre, espèrent conserver longtemps le nom et les traditions de la vieille Arquebuse qu'ils ont voulu garder avec les Archives et une partie des vieux règlements qui ont été remis en conformité avec les nouveaux règlements militaires.

Certes, le Lebel est loin de l'Arquebuse ; l'organisation actuelle n'a que de vagues ressemblances avec celle de l'abbé de Saint-Médard en 558, et même celle de l'Arquebuse en 1537, les réunions n'ont peut-être pas l'aspect grandiose que nous fait connaître une gravure que j'ai l'honneur de vous communiquer et qui représente le défilé des arquebusiers de 57 villes de France en 1718 et parmi lesquelles figure Soissons.

Le Président, hélas, n'est plus exempt de tailles, taillons et autres subsides, mais notre Société a conservé pieusement cette idée commune qui à Soissons, depuis 1450, ans n'a pas cessé d'être en honneur. C'est celle que nous trouvons à la première ligne de son histoire :

« S'organiser en temps de paix pour défendre la Patrie en temps de guerre. »



Lettre de Jehan Lespaullart

Communication de M. FIRINO

22 avril 1559.

Jehan Lespaullart (1), licencié en chacun droit, Doyen de l'Eglise de Soissons, lieut^e commis de Monseig^r de Montmorency, gouverneur de l'Isle de France, au fait et surintendance de la fortification de la ville de Soissons, à Maître Jehan Moreau, Receveur d'icelle fortification, salut :

Dans les lettres patentes du Roy, notre sire, en date du 21^e jour de juin, l'an mil cinq cent cinquante huit, par laquelle et pour les causes contenues en icelle, les gouvernement, manans et habitants de la dite ville de Soissons, ont été déclarés exempts de payer la somme de trois cents livres tournois pour leur obligation des fortifications des villes de Picardie à la charge d'employer icelle somme à la fortification de la ville de Soissons, outre les mille livres tournois ordonnées et par eux payées pour semblable estat. Nous, en tout ce qui nous touche, avons intérimé et intérimons la dite lettre, aux charges contenues en icelle. A cette cause bonne, mandons que ceux à contraindre ou faire contraindre, par le S^r Sergent royal, fussent requis iceulx, gouverneur, manans et habitants.

SIGNATURE ILLISIBLE.

(1) Cette lettre appartient au général de France et fait partie de ses Archives du Croutoy.

TROISIEME SÉANCE

Lundi 1^{er} Mars 1909

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la séance de février, lu par M. Bouchel, Vice-Secrétaire, est adopté sans modifications.

OUVRAGES OFFERTS

Société d'émulation d'Abbeville, Bulletin trimestriel 1908, 3 et 4.

Annales de la Faculté de Droit d'Aix, janvier, juin 1908 Tome 2. N^{os} 1 et 2.

Annales de la Faculté des Lettres d'Aix, juillet et décembre 1908 Tome 2. N^{os} 3 et 4.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie. Année 1908. 4^e fascicule.

Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais 1908. N^{os} 8, 9, 10, 11, 12.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président apprend à ses collègues le décès de M. Delorme, qui, pendant de longues années, occupa, avec dévouement, la charge de Trésorier de notre Société. M. le Président et un certain nombre de Membres titulaires assistèrent aux obsèques. Au cimetière, M. le Colonel Lecer prit la parole et expri-

ma, en ces termes émus, les sincères regrets de la Société.

« Au nom de la Société Archéologique de Soissons, je viens à mon tour, saluer la dépouille mortelle de notre bien regretté collègue.

« M. Delorme était l'un de nos doyens ; il faisait partie de notre Société depuis plus de trente ans.

« Très instruit, d'un jugement droit et pondéré, travailleur tenace, il avait vite pris rang parmi les curieux du passé qui fréquentent notre vieille Compagnie, où il apportait, dans les discussions techniques, l'appoint de son savoir et de son expérience. Ses notes écrites, qui figurent à notre *Bulletin*, sont aussi un témoignage de la netteté de sa pensée et de la correction et de l'élégance de son style.

« En 1901, il avait bien voulu accepter de faire partie de notre Bureau et il avait conservé sa fonction spéciale de Trésorier, jusqu'aux premiers jours de cette année. Prétextant, alors, que son état de santé, devenu précaire, ne lui permettait plus d'assurer son service, avec toute l'exactitude nécessaire, il nous priait de le décharger de sa mission. Ne prévoyait-il pas la catastrophe qui vient de nous l'enlever si subitement?...

« Adieu, bien cher et dévoué Collègue ! nous garderons un pieux souvenir de vos précieuses qualités de cœur et d'intelligence. Puisse la profonde sympathie, que nous conserverons à votre mémoire, apporter quelque soulagement à la douleur de votre famille, si cruellement éprouvée. »

M. Blanchard donne lecture d'une note archéolo-

gique sur plusieurs sépultures gallo-romaines, du Cimetière de Longues Raies. Il présente sur le Bureau les objets rencontrés au cours des fouilles, qui consistent en plusieurs fragments de poterie rouge, dite de Samos, sigillés, en une monnaie fruste d'empereur romain, et en un fragment de clef coudée antique, recueilli par M. le Colonel Lecer sur l'emplacement des sépultures. Grâce au talent de fouilleur de M. Lengelé fils, ces objets antiques sont intacts ; ils ont été soigneusement placés dans une vitrine où ils sont désormais à l'abri de toute destruction.

Le Secrétaire présente ensuite sur le Bureau, le moulage d'un Christ en bronze, récemment trouvé à Bruyères-les-Vertus (Marne) et adressé à la Société par M. François, Maire de Bruyères pour les collections du Musée.

Ce Christ est très curieux, en raison de l'absence complète de *périzonion* ce qui est contraire à toute tradition iconographique catholique. Est-ce un essai de Christ Janséniste, auquel on adapta une draperie après coup ?

On sait que les Jansénistes affectaient des tendances réalistes dans la représentation de Jésus en croix. Ce crucifié *nu* ne serait-il pas simplement, non Jésus-Christ, mais l'un des larrons, agonisant à ses côtés ? On doit en effet remarquer que la plaie du côté n'est aucunement figurée. Ces débris firent, peut-être, partie d'une scène du Calvaire très complète. Quoiqu'il en soit, c'est un objet fort intéressant, et la Société remercie M. François de son envoi.

M Blanchard signale la découverte à Barbonval,

près Blanzky-les-Fismes, de plusieurs cercueils antiques, au lieu dit le Tombois, où furent trouvées il y a cinquante ans, des sépultures analogues. Grâce à l'amabilité de M. Dezouches, Agriculteur à Blanzky, le Secrétaire espère renseigner la Société aussi complètement que possible à la prochaine séance d'avril.

M. le Président signale, dans le *Bulletin du Cercle militaire*, un article du Lieutenant Hurstel relatif à deux Soissonnais, soldats de la Révolution et de l'Empire.

PRÉSENTATION DE MEMBRE NOUVEAU

M. R. Hennequin, sous-préfet de Soissons, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance. Assisté de M. le Colonel Lecer, il présente la candidature d'un nouveau Membre titulaire, M. Dubuquoy, Juge d'instruction à Soissons.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire,
Fernand BLANCHARD.

TRAVAUX LUS EN SÉANCE

Le Cimetière de Longues Raies

Communication de M. Fernand BLANCHARD

On croyait jadis, le cimetière de Longues Raies, de dimensions beaucoup plus restreintes. Il s'étend au-delà des limites qu'on lui assignait autrefois. M. Lengelé, dont le talent de fouilleur est maintenant connu de tous, a acquis récemment le terrain contigu au tir, vers le nord-ouest, et il vient encore

d'y découvrir un grand nombre de sépultures. L'importance de ce cimetière démontre combien *Augusta Suessionum*, notre ville, était populeuse à l'époque des Césars romains.

Ce terrain est de composition identique au précédent, c'est-à-dire qu'on trouve la grève pure à une faible profondeur, sitôt la couche de terre arable à 30 ou 40 centimètres environ. Au lieu d'explorer au hasard de l'enlèvement de la grève comme jadis, M. Lengelé fils, fouille méthodiquement les tombes. Désormais, pour découvrir les fosses à inhumation, il use d'un procédé spécial. Il enlève simplement toute la couche de terre arable. Il est alors facile à l'œil, le moins exercé, de distinguer la place des fosses, puisque, en ces endroits, la grève n'est pas pure mais, mélangée de terre. Prévenus par lui, nous nous sommes rendus mercredi dernier, M. le Président et moi, aux Longues Raies. Une des fosses était explorée. La tombe que M. Lengelé fils fouillait à notre arrivée était une tombe d'homme adulte orientée, la tête à l'est et les pieds à l'ouest.

Ces tombes sont moins profondes que certaines de la première grévière. Comme mobilier, M. Lengelé trouva en notre présence plusieurs débris de poteries dites de Samos provenant de la vaisselle du repas funéraire, brisée sur la tombe. Deux fragments portaient une signature fruste. On relève sur l'un d'eux les lettres [G R A S. F] (1) cette dernière lettre F se rencontre souvent comme on sait et signifie : *Fecit*.

(1) Le G est presque effacé ; sa lecture est problématique.

Une monnaie également fruste accompagnait ces débris. Selon toute apparence c'est un empereur des deux premiers siècles. Enfin, près de la tête, on rencontra une sorte de poculum, en terre dite de Samos, mais d'une qualité très inférieure ; c'est une imitation des beaux vases rouges lustrés. Si la terre de la poterie d'un rouge noirâtre indique une certaine décadence, le décor est encore, lui, demeuré de style. Sur la panse du petit vase, on voit une chasse, ce motif cher aux céramistes antiques. Des molosses poursuivent des cerfs aux fortes ramures, des biches fuyant au galop, et un lion.

M. le Président a recueilli parmi la terre remuée un débris de clef antique coudée, en fer forgé, spécimen fort intéressant de la serrurerie du temps ; la tête et l'anneau sont malheureusement cassés.

Parmi les autres débris, nous signalerons encore une poterie de petites dimensions, un poculum ou gobelet. Le mobilier des autres tombes était déjà transporté chez M. Lengelé, et mis en vitrine. Quelques vases de verre sont seulement à signaler, ainsi que divers débris de fibules rayonnantes en bronze. La verrerie est uniquement composée d'ampoules de diverses tailles, de lacrymatoires et de vases à parfums ansés. Espérons que ces objets intéressants, figureront un jour parmi les collections du Musée de Soissons.

QUATRIÈME SÉANCE

Lundi 3 Avril 1909

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la séance de Mars, lu par le Secrétaire est adopté après lecture.

M. le Président énumère ensuite les titres des ouvrages déposés sur le bureau et adressés à la Société.

OUVRAGES OFFERTS

Académie royale de Belgique : Bulletin de la classe des sciences : 1908, n^{os} 9, 10 et 11.

Académie royale de Belgique : Bulletin de la classe des lettres : 1908, n^{os} 9, 10 et 11.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France : nouvelle série, n^o 38.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente : 1907-1908, t. VIII.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente : le Théâtre gallo-romain des Bouchands par le R. P. Camille de la Croix.

Bulletin et mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France : t. VII, 1907.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Colonel Lecer donne connaissance à ses collègues des résultats des fouilles opérées par M. Lengelé fils dans sa grévière des Longues-Raies. La verrerie antique a été trouvée en assez forte proportion dans les tombes récemment ouvertes. Diverses monnaies ont été trouvées ; deux ont été identifiées ; la première déchiffrée par M. Leloutre est un moyen bronze de *Commode* (180 à 192). L'autre identifiée par M. Blanchard est un *Trajan* (98 à 117). Ces deux monnaies ne modifient en rien la date fixée pour cette nécropole.

M. Blanchard lit une brève note à propos de l'ancienne rue aux Fèves, de Soissons. Il y remarque que le haricot de Soissons était autrefois nommé Fève blanche, d'après divers auteurs, entr'autres Carlier dans son histoire du Valois.

Il communique ensuite un document du xv^e siècle récemment retrouvé dans un dossier ancien : ce sont les ordres du Chanoine écolâtre Jean Picart au personnel de sa ferme de Septmonts.

M. l'Abbé Binet apprend à ses Collègues que grâce à M. le Chanoine Duchastel de Montrouge, l'ancien puits de Saint Gaudin vient d'être restauré avec le plus grand soin. La société est heureuse d'apprendre cette restauration, et adresse ses félicitations à M. le Chanoine Duchastel.

M. Burel au nom de M. Tassigny, de Bucy donne quelques renseignements sur une sépulture rencontrée à Bucy en labourant. Les dimensions étaient de 1^m90, — 0^m30 — et 0^m60, la profondeur de 0^m80

seulement. Comme les sépultures de Braisne signalées par M. Scalabre, cette tombe était faite de grosses pierres et de moëllons. Deux écuelles en poterie grossière furent trouvées à la hauteur des mains du mort. Selon toute apparence il s'agit ici d'une tombe de l'époque néolithique.

ÉLECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE

M. Dubuquoy présenté à la dernière séance est nommé membre titulaire de la société.

EXCURSION AUX LONGUES RAIES

A l'issue de la séance, la Société se rendit chez M. Lengelé et à la Nécropole des Longues Raies. Chez M. Lengelé notre Compagnie admira les superbes trouvailles récentes, entr'autres un biberon de verre entouré d'un résille bleue et diverses autres fioles antiques. Sur l'emplacement des fouilles, les tombes sont encore visibles, elles sont en général peu profondes et presque toutes sont à inhumation simple. Des clous de cercueil, très grands, ont été recueillis en quantité.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire,
F. BLANCHARD.



Lettre d'un Chanoine Soissonnais du XV^e Siècle

Communication de M. F. BLANCHARD

Le Chanoine écolâtre Jean Picquart possédait de vastes immeubles à Sepmonts, Berzy, Noyant etc, qu'il administrait lui-même de Soissons. Il envoyait par écrit à ses gens et domestiques, ses ordres pour travaux à exécuter dans la ferme et aux environs. Ces ordres que nous avons retrouvés récemment nous donnent des renseignements intéressants sur la vie intime de nos ancêtres. Les pièces analogues à celles-ci sont très rares dans les collections de vieux documents, aussi ce billet nous a-t-il semblé mériter d'être particulièrement signalé et reproduit. On ne sait que peu de choses sur Jean Picquart ; les seuls renseignements qu'on possède consistent en des achats et des donations de terres et se résument à ceci :

Le 30 janvier 1441 Jean Picard chanoine de Saint-Gervais et Jeanne, sa mère, achètent des terres près les "arbres de Bourges", à Noyant.

Le 10 août 1445 Jean Picard loue en viager à Gilles-Gobin une maison et dépendances à Noyant. Le 27 février 1450 il donne ces immeubles à l'Hôtel-Dieu.

En 1447 il échange, avec Jean Milet, évêque de Soissons, le quart de la seigneurie de Noyant.

Enfin le 15 janvier 1452 il donne encore de nombreux biens à l'Hôtel-Dieu, sis à Septmonts, Noyant,

Berzy, Aconin « pour le grand amour et affection
« naturelle qu'il avait et a en l'Hôtel-Dieu Saint-
« Gervais. »

Voici le texte des ordres du chanoine :

Mémoire pour Sepmons

Primo qu'on menvoie II essins d'avaine.

Item j'envoie par de là III quartiés d'une beste pour
les gens item un quartier de veau.

Item qu'on die à Pierre qui face III tiroirs et III
cliquets pour les aumoire d'em pres la chambre
basse car autrement on ne les puet clorre.

Item qu'on m'envoie Thiebaut de Bourgogne pour
reporter des viès serrures par dela.

Item qu'on die au serrurier qui face une platine
pour l'uis qui va de mon oratoire à la chambre la
meschine

Item qui face les gaches et les loqtières qui li faut
et quis les aporte... que j'y suis

Item on baillera I quartier de la beste à la quarrière
et les trippes de la beste

Item les charrons amèront... toute jourde la buche...

Item que ce Philippot le masson euvre ou petit clos,
qu'on li face aidier par Hennin

Item le barrotier ly mènera des pierres et les prenra
devant le four et c'il en y a de dures on les lessera a
part pour la chaussie

Item qu'on die a Robinet le masson c'il n'a a faire
pour ly par dela, cis qui viengne a moy pour li
montrer ce que j'ay a faire par dessa

Item qu'on m'envoie des especes du gingembre de la canelle du poivre lon et qu'on scelle le sac.

Item qu'on die a Jacob et a Husson que le preau de la cave soit arousee et que le cuvier et la tine soient tousours plains d'eau.

Item qu'on m'envoie Garnot le charpentier et qu'il aporte sa congnie et une sciette.

Item qu'on dit à Paruet aus chevaux qui mette aucune chose sur les III serisies d'em pres la lavende pour espanter les oisiaux.

Item j'usse bien volu qu'on eust fauchié l'herbe du préau devant la sale

Item qu'on die à Jacob qui queille les roses et qu'on baille a la praière et à la nourriche VIII sols que je leur envoie

Item qu'on die Parruet aux chevaux qui garde bien les serises d'amont au matin et a midi et au vespre par dedens le clos et que son fil les garde par dehors Et qu'on mette de la charau feu pour les manuvriés raisonnablement

Et qu'on prengne une des pièces de buef qui est à l'ostel et qu'on le mette au feu pour les gens de bien pour dîner et pour souper

Signé : PIQUART.

Note sur la Restauration récente du Puits de St-Gaudin

Communication de M. le Chanoine BINET

La Société apprendra sans doute avec intérêt que le lieu historique de la mort violente de Saint Gaudin évêque de Soissons, a été dans ces derniers temps l'objet d'une restauration. Il s'agit du puits situé dans le jardin de la maison bourgeoise qui porte le n° 4 de la rue Saint-Gaudin. De temps immémorial, les preuves en sont nombreuses, une tradition très ferme a reconnu dans ce puits celui où l'évêque Gaudin depuis honoré comme saint, fut précipité, en l'année 707.

De fait, quand l'avant-dernier propriétaire, M. Ferté-Aubry, prit possession de la maison, au mois de mai 1868, et qu'il fit procéder au curage de ce puits, le buste en pierre d'un Saint Evêque en fut retiré. C'était le buste de Saint Gaudin que la Révolution y avait précipité une deuxième fois, en effigie. C'eût été une bonne fortune pour la Cathédrale ou le Musée de recueillir cette relique archéologique mais, malgré les soins du propriétaire, il fut volé et détruit par les ouvriers qui travaillaient à restaurer la maison.

M. Ferté fit alors recouvrir l'ouverture du puits qui effleurait presque au sol du jardin, d'une large pierre qui fut recouverte de terre.

Après la mort de M. Ferté survenue en 1907, M. le Chanoine Duchastel de Montrouge devint propriétaire à son tour de cette maison, qui fut pendant de longs siècles, avant la Révolution, une maison canoniale. Dès son entrée dans sa nouvelle demeure,

M. le Chanoine Duchastel conçut le projet de découvrir et de restaurer le puits de Saint Gaudin.

L'ouverture du puits fut donc dégagée, et la pierre qui bouchait l'orifice disparut. Puis la margelle fut relevée de quelques assises de pierre, et avec une sollicitude, digne d'un véritable archéologue, M. le Chanoine Duchastel fit en sorte que la couronne de pierre, formant la bordure primitive, se trouvât encore à la partie supérieure.

En même temps, contre le mur intérieur, qui sépare le jardin de la rue, une statue en pierre de l'Evêque Saint Gaudin fut érigée. Elle est presque de grandeur naturelle. Grâce au piédestal qui la supporte, la tête arrive à la hauteur du mur. L'exécution de cette statue ne manque pas de cachet artistique ; l'expression n'en est point banale ; elle présente au contraire un mélange de bonté souriante et d'intrépidité qui convient bien à son héros.

Deux plaques de marbre bleue, encadrant la statue, ont été fixées à la muraille ; elles portent deux inscriptions en lettres capitales rouges : l'une résume l'histoire de la fin tragique de l'Evêque martyr ; l'autre donne la traduction française de l'oraison liturgique du saint.

Enfin une palme dorée, disposée avec art sur la margelle, à la manière des palmes qui décorent les loculi des catacombes, dégagela leçon de morale religieuse qui s'attache à ce lieu historique.

Le 17 février 1909, Monseigneur l'Evêque de Soissons, accompagné du Chapitre de la Cathédrale, fit dans l'intimité l'inauguration religieuse de la statue de Saint Gaudin, placée en face du puits de son martyr.

CINQUIÈME SÉANCE

Lundi 3 Mai 1909

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la précédente séance lu par le Secrétaire est adopté sans modifications.

OUVRAGES OFFERTS

Annales de l'Académie de Mâcon (Saône-et-Loire)
3^{me} série, t. XII.

Mémoire de la Société académique et archéologique, sciences et arts du département de l'Oise, t. XX, 2^{me} partie.

Revue historique et archéologique du Maine, t. 63^{me} année 1908, 1^{er} semestre.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 2^{me} série, t. 35^{me}.

Revue historique et archéologique du Maine t. 64^{me} année 1908, second semestre.

Société d'archéologie sciences et arts du département de l'Oise compte-rendu des séances 1908.

Mémoires et documents publiés par la *Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. X, l. VI, 2^{me} série t. XXI.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France 1908.

Mémoires de la Société d'agriculture sciences belles lettres et arts d'Orléans, t. VII^e, 2^{me} semestre 1908.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Blanchard donne lecture d'une notice relative aux sépultures trouvées récemment à Barbonval, au lieu dit le Tombois. Des découvertes analogues avaient été faites en ce même lieu dit, il y a une cinquantaine d'années. Il avait été impossible alors de fixer une époque, pour ces sépultures. Grâce à l'obligeance de M. Desouches, propriétaire du terrain, il est possible de les dater désormais. Ces tombes remonteraient à l'époque franque, à la fin de la période gallo-romaine. Ce cimetière dut servir jusqu'aux approches de l'an mil. A cette époque les cimetières furent établis près de l'Eglise même, dans l'intérieur du village.

Pour conserver mémoire des anciens cimetières, on y dressait une croix ; la plupart des nécropoles sont ainsi demeurées sans culture jusqu'à nos jours.

M. Blanchard rend compte de divers achats effectués, par lui, pour le compte du Musée, à la vente de la collection Saint Marceaux, au château de la Roche par Braine. Parmi les objets achetés figurent entr'autres, des carreaux céramiques formant épitaphe, quelques silex et plusieurs vases, l'un gothique et un autre gallo-romain.

M. Blanchard signale à ses collègues, tout particulièrement, le don qui lui a été fait pour les collections municipales, d'une intéressante statuette de l'époque gallo-romaine, très connue des archéologues, le *Cupidon de la villa d'Ancy*. Au moment de la vente de la collection Saint Marceaux, M. le Dr Berthélemy ayant eu connaissance des intentions d'achat de la ville de

Soissons sur cette statuette, l'acquit et s'empresse de l'offrir au conservateur, pour le Musée. M. Becker maire de Soissons a tenu à remercier personnellement M. le Dr Berthélemy de sa généreuse pensée.

Il a été question à plusieurs reprises, dans notre bulletin de ce marbre antique. Dans le T. II^e M. Lecomte signale cet objet comme le plus intéressant de tous ceux qui aient été trouvés à la villa d'Ancy.

Dans le T. XXII on trouve une excellente reproduction lithographie de cet amour lançant une flèche désigné sous le nom de Cupidon de la Villa d'Ancy. Les pieds et les bras sont malheureusement brisés.

La Société est heureuse de voir figurer ce marbre dans le Musée de Soissons et elle adresse aussi ses vifs remerciements au donateur.

M. le Président apprend à ses collègues qu'au cours de cette même vente, acquisition a été faite, pour le compte de la Société, des albums de la collection Caranda.

M. Blanchard lit une brève note sur l'excursion du mois dernier aux Longues Raies et chez M. Lengelé.

M. Chaleil présente à ce propos un plan très exact du terrain fouillé par M. Lengelé, où sont indiqués les objets trouvés dans chaque tombe et la profondeur de celle-ci, d'après des notes recueillies par M. Blanchard auprès du fouilleur lui-même.

La Société décide la reproduction de ce plan qui est destiné à illustrer les articles communiqués depuis quelque temps sur les trouvailles des Longues Raies.

A ce propos, M. Vauvillé fait quelques observations relativement à l'orientation des fosses. D'après

les remarques de notre collègue, les sépultures de la partie récemment explorée ne diffèrent point quand à l'orientation de celles de la partie anciennement explorée.

M. Vauvillé offre à la Société un tirage à part de sa note sur les coins monétaires acquis, récemment par le Musée de Soissons.

PRÉSENTATION DE MEMBRES NOUVEAUX

MM. Lecer et Blanchard présentent la candidature de MM. Pierre Bécrot minotier à Braine et Guillemain professeur de dessin de la ville, comme membres titulaires nouveaux.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Président,

LECER.

Le Secrétaire,

Fernand BLANCHARD.

TRAVAUX LUS EN SÉANCE

LES SÉPULTURES DE BARBONVAL

Communication de M. Fernand BLANCHARD

Dans le courant du mois de Mars, nous fûmes prévenus obligeamment d'une découverte de tombes antiques à Barbonval, sur un terrain dépendant de la ferme de M. Desouches, de Blanzky-les-Fismes.

M. Desouches, à qui nous écrivîmes aussitôt, voulut bien se mettre à la disposition de la Société pour l'examen des découvertes et leur transfert au Musée.

Le mardi de Pâques dernier, M. le Colonel Lecer, notre dévoué Président, M. le Capitaine Richard et moi, nous nous rendîmes à Barbonval. M. Desouches fit aux représentants de la Société Archéologique le plus courtois accueil. Il nous conduisit de Fismes à Barbonval en voiture et mit deux ouvriers à notre disposition pour faire des fouilles, en notre présence, pendant l'après-midi.

C'est au cours d'une plantation d'arbres, effectuée sous les ordres de notre hôte, il y a deux mois, que plusieurs cercueils de pierre furent découverts aux Tombois. Notre Société s'est occupée déjà, à deux reprises de cet emplacement. Jusqu'ici les opinions quant à l'âge du cimetière ont été fort différentes.

Selon certains, les sépultures de Barbonval remonteraient à l'époque préhistorique ; selon d'autres on se trouverait au Tombois en présence de tombes gallo-romaines. Enfin d'après une troisième opinion les sépultures ne remonteraient qu'au moyen-âge.

Au cours des fouilles exécutées sous nos yeux, nous n'avons pas rencontré le moindre silex taillé, ni le moindre débris de poterie préhistorique.

Le champ où se font les découvertes est en "*Savart*" depuis de nombreuses années. Il est retiré au bord extrême du plateau et descend même quelque peu vers la vallée. Certaines tombes sont creusées dans la terre et le tuf. Par dessus, de grands morceaux de pierre plate, forment couvercle. A côté, on rencontre de semblables cercueils de pierre, en pierre tendre. L'un d'eux, de grandes dimensions, plus large du côté de la tête rappelle les cercueils de l'époque gallo-romaine et franque,

Malgré nos plus minutieuses investigations, nous n'avons pu découvrir le moindre objet ou débris d'objet de l'époque gauloise, gallo-romaine et mérovin-gienne. D'après la forme des cercueils, on peut en conclure que le Tombois de Barbonval servit de cime-tière de la fin de l'époque gallo-romaine jusqu'au onzième siècle. Ceci, d'ailleurs, est corroboré par la croix de pierre qui s'élève encore au milieu de cette nécropole. Ce calvaire, très intéressant, est l'un des plus anciens de notre région. Il a déjà été décrit dans plusieurs articles. Il rappelle d'une façon frappante un Christ Soissonnais de l'époque romane possédé par le Musée. Disons seulement que l'un des côtés est orné d'une sculpture, représentant Saint Pierre et Saint Paul, et que sur l'autre côté, un Christ en croix surmonté d'une colombe. Ce Christ date, selon toute apparence, du douzième siècle environ, d'après l'aspect de la couronne qui est une couronne royale à fleuron, sans la couronne d'épines, et le *perizonion* retombant en forme de jupe. Le calvaire, selon toute apparence, fut élevé en commémoration, à l'époque où le cimetière venait d'être abandonné.

En résumé, des observations récentes, on peut déduire que le cimetière de Tombois par sa situation au bord d'une vallée sur un sol formé de tuf, fut utilisé à la fin de l'époque gallo-romaine et servit de Nécropole jusqu'à une date assez rapprochée de nous, c'est-à-dire à l'époque romane.

Au cours de notre visite, M. Desouches, que nous remercions vivement, nous a remis une monnaie de bronze, gauloise, trouvée par lui sur le terroir de Bar-

bonval. Cette pièce, qui est attribuée aux Rêmes, est très bien conservée.

En terminant nous exprimons de nouveau ici notre vive gratitude à M. et Madame Desouches pour leur aimable accueil dont nous conservons le meilleur souvenir.



EXCURSION AUX LONGUES RAIES

du 4 Avril 1909

Rapport de M. Fernand BLANCHARD



Messieurs.

A l'issue de notre dernière séance, nous nous sommes rendus aux Longues Raies, examiner les fosses des sépultures explorées par M. Lengelé. Nous vous avons donné au cours des séances précédentes, au fur et à mesure des découvertes, la description des objets trouvés, y compris les médailles. Nous n'y reviendrons pas, les redites étant fastidieuses. Nous dirons seulement que nous avons examiné avec plaisir dans la vitrine de M. Lengelé le remarquable biberon de verre blanc et bleu dont nous avons signalé la découverte au comité Archéologique du Ministère il y a plusieurs semaines. Pour illustrer nos communications, M. Chaleil a bien voulu se charger de dresser un plan du terrain exploré par M. Lengelé. Nous le remercions bien sincèrement de sa précieuse collaboration.

M. Chaleil, d'après nos indications, recueillies auprès du fouilleur, a dressé un tableau des objets

trouvés.. On voit beaucoup mieux sur ce plan que sur le terrain le groupement des sépultures. Il n'y a pas d'orientation ; le seul but visé semble avoir été le groupement par famille, car les sépultures sont, très serrées, à certaines places, et même superposées, tandis qu'il reste, entre les groupes, de larges espaces vides. Les sépultures de l'angle sud-est démontrent absolument l'intention des inhumateurs de réunir les morts en un point précis, comme nous le faisons actuellement dans nos caveaux de famille. Pour illustrer également nos précédents articles, nous avons fait prendre plusieurs clichés par M. Vergnol, dont nous vous soumettons aussi les épreuves.



Monnaies trouvées aux Longues-Raies

Communication de M. VAUVILLÉ



A la dernière séance de la Société, après la présentation du plan des sépultures des Longues-Raies, j'ai dit que M. Langelé Émile m'avait confié 12 monnaies, provenant de ses fouilles, pour les déterminer. La plus ancienne, que voici, est une monnaie gauloise en potin, attribuée aux Sylvanectes, en voici la description :

Tête nue à droite, les cheveux disposés en anneaux.

R/. Cheval galopant à gauche, dessous une croix.

Cette pièce est analogue à celle du n° 7870 de l'Atlas des monnaies gauloises du cabinet des médailles de la bibliothèque nationale. Les autres monnaies sont romaines, d'empereurs et d'impéra-

trices, variant d'Auguste (27 à 14 avant J. C.) à Marc Aurèle (161 à 180 de J. C.).

On peut remarquer sur une monnaie d'Auguste la contremarque TI-CA qui a été faite sous le règne de Tibère.

Deux monnaies de Trajan et d'Antonin le Pieux ont été percées très probablement pour être portées comme amulette ou pendeloque.



SIXIÈME SÉANCE

Lundi 7 Juin 1909

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par le Secrétaire est adopté sans modifications.

OUVRAGES OFFERTS

M. le Président énumère les titres des ouvrages offerts et déposés par le Bureau.

Congrès archéologique de France, à Avallon en 1907, l. xxiv^e session.

Académie royale de Belgique : Bulletin de la classe des sciences 1908 n° 127, 1909 n° 1.

Société des Antiquaires de la Morinie : Bulletin historique, 229^e livraison.

Bulletin de la Société philomatique de Paris, 9^{me} série t. x.

Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, 2^{me} série, t. iv, 1^{er} fascicule.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, bulletin, t. xv, n° 192.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres. t. vi.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique 1909.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologique de Draguignan, t. xxv.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 124^e volume, année 1907-1908, t. II.

Parmi ces envois, M. Lecer fait particulièrement remarquer une brochure intéressante de M. le Chanoine Ledouble, sur Jeanne d'Arc, récemment parue.

Le Secrétaire distribue aux Membres présents le volume de 1907 qui vient de lui être adressé.

Sur la proposition du Bureau, la Compagnie décide qu'en raison de l'état satisfaisant des finances le Bulletin pourra être cette année, envoyé aux Membres titulaires, aux frais de la Société et sans qu'ils aient à adresser de demande préalable, comme il était d'usage jusqu'ici.

CORRESPONDANCE

M. de Roucy propose à la Société l'échange de certains volumes de l'Album Caranda, récemment acheté, au cas où ceux qu'il possède combleraient les lacunes de notre achat. Des remerciements sont adressés à M. de Roucy ainsi qu'à M. Vauvillé qui propose un échange identique. Le Secrétaire est chargé de traiter cette question et d'examiner s'il y a lieu à échange.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Secrétaire donne lecture au nom de M. Firino qui ne peut assister à la séance, d'une note de notre collègue sur la situation précaire des officiers retraités sous l'ancien régime. M. Firino cite le cas de M. de

Godernaux, officier retraité à Vailly, que le roi dut secourir et celui de MM. de Renty également peu fortunés, après un long service militaire aux armées du roi.

M. Blanchard lit également, au nom de M. Félix Brun une notice sur une lettre de rémission accordée au Soissonnais Jehan dict le Queux, bourgeois de Soissons en 1359.

Il communique aussi, au nom de notre collègue quelques signatures de membres de la famille d'Estrées, calquées sur les originaux du Ministère de la Guerre. La Société remercie M. Brun de ce document qui sera versé aux Archives.

M. Vauvillé donne lecture d'un article, lu naguère par lui, à la Société des Antiquaires de France sur l'enceinte de Saint Pierre en Chartre.

D'après notre collègue il faudrait voir en cet ancien camp un *ancien oppidum des Suessions* dont le territoire s'étendait jusqu'à la rivière d'Oise. La Société regrette vivement de ne pouvoir reproduire ce très intéressant travail dans son Bulletin, en raison de sa publication et de son édition antérieures.

M. le Président apprend à ses collègues que l'abbaye de Saint-Léger vient d'être accordée à la ville de Soissons. Avant qu'un parti définitif soit pris, quant à l'utilisation des locaux du petit séminaire, la Société est d'avis de demander à la municipalité de prendre les mesures nécessaires, pour que les locaux ayant un caractère artistique et archéologique, par exemple la salle capitulaire et le cloître, soient réservés dans le domaine de la ville, lors de l'affectation et laissés à l'usage seul du public. Il serait regrettable de priver

les visiteurs de nos monuments de l'une des plus belles salles gothiques de notre région.

La Compagnie charge M. le Président d'adresser une requête en ce sens à la Municipalité.

M. Blanchard signale la découverte récente, rue du général Pille, à deux mètres de profondeur, lors de la pose de tuyaux d'égout, d'une pierre portant une inscription de l'époque romaine. On y lit CIVITAS : SV... Malgré la brisure le dernier mot peut-être facilement complété. On peut lire en toute certitude : *suessionum*. Ce fragment a d'autant plus d'intérêt que les inscriptions antiques sont très rares à Soissons.

ÉLECTION DE MEMBRES TITULAIRES

MM. Pierre Bécrot, minotier à Braine, et Guillemain professeur de dessin, sont élus membres de la Société.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire,
Fernand BLANCHARD.



Un Officier retraité à Vailly en 1772

Communication de M. R. FIRINO

Messieurs,

Dans un excellent travail qui a eu l'honneur d'être couronné par l'Académie française, M. de Vaisière nous retrace l'existence des gentilshommes campagnards de l'ancienne France, et, dans un des chapitres de son livre, il nous donne de nombreux exemples de l'état de misère où ils étaient tombés à la fin du xvii^e siècle et surtout au xviii^e.

D'autre part, M. Tuetey vient de consacrer tout un volume très documenté aux Officiers sous l'ancien régime ; lui aussi nous fait connaître l'état précaire de la noblesse au xviii^e siècle, son extrême pauvreté. De nombreux officiers, après s'être ruinés pour lever et entretenir une compagnie, rentraient dans leur province à la fin de leur carrière, dépourvus de toutes ressources, titulaires d'une pension irrégulièrement payée, et ils seraient morts de faim s'ils n'avaient pu de temps en temps, arracher à la munificence royale quelque modique secours.

Parmi les exemples cités par M. Tuetey, j'avais remarqué le nom d'un lieutenant-colonel retiré à Vailly. J'ai eu la curiosité de rechercher ce qui le concernait aux Archives historiques et administratives de la Guerre et je voudrais faire passer sous les yeux de la Société les quelques documents recueillis.

Au travail du roi du 9 janvier 1772, le Secrétaire d'Etat de la Guerre présentait une demande de secours adressée par Jean-Gilles Simon de Goderneaux, demande appuyée par l'Evêque de Soissons. Goderneaux avait avec lui sa femme et sa fille. Hâtons-nous de dire que le roi lui accorda une gratification extraordinaire de 600 livres. Pour le décider, il avait sans doute suffi de lui lire une lettre du curé de Vailly, qui se trouve au dossier et que je tiens à reproduire toute entière : elle était adressée à l'Evêque de Soissons.

« Monseigneur,

« J'ai exécuté les ordres que vous m'avez fait donner par M. Montmignon. M. de Goderneaux aura jusqu'au 1^{er} février 30 livres de pain par semaine, 12 livres de viande et 3 (1) pour les jours maigres. J'ay cru qu'il valoit mieux luy procurer ces secours en nature que de le mettre à discrétion sur une somme d'argent qui peut-être ne luy auroit pas autant profité.

« Pour ménager sa délicatesse, j'ay répondu de tout en votre nom, en assurant que vous comptiez faire payer M. de Goderneaux ou que vous payeriez vous-mesme. Par ce moyen, il ne sera pas dans le cas de rougir de ce secours comme d'une pure charité, et j'espère que Votre Grandeur ne me désapprouvera pas. Si, par les ressources de votre charité et par les connoissances que vous avez à la Cour, vous pouviez dépouiller quelque dame de quelqu'une de ses robes et quelque homme d'un habit propre, vous mettriez le comble à vos bontés à l'égard de cette famille, car ils sont tous les trois aussi nuds l'un

(1) Argent.

que l'autre. Les deux femmes ne viennent presque jamais à la paroisse par cette raison. Je ne connois au mari que deux habits avec lesquels eu égard à son grade et à son état, il ne pourroit paroître dans une maison tant soit peu distinguée.

« Me permettez-vous, Monseigneur, de profiter de cette occasion pour vous donner des nouvelles des vœux que je ne cesseray d'adresser à Dieu pour Votre Grandeur et des sentiments du respectueux attachement avec lequel j'auray l'honneur d'être toute ma vie, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

GEOFFROY, *prieur curé de Vailly.*

A Vailly, le 1^{er} janvier 1772.

C'était la misère, une misère telle que Godernaux pouvait écrire dans sa pétition : « mes infirmités m'ont obligé de quitter le service étant accablé de rhumatisme, et c'est depuis quatre années qu'elles ont cessé. Il semble même que s'il venoit un événement de guerre, je m'y porterois volontier ; il est plus doux d'être tué que de mourir de faim »

C'est un vieillard de 76 ans qui est contraint de tenir un pareil langage !

Pour obtenir un secours du Roi, Godernaux avait pu invoquer les services que lui et ses ancêtres avaient rendus au pays.

Les Godernaux étaient originaires du pays de Liège, mais avaient, depuis trois générations, pris rang dans les armées françaises.

Le grand-père de notre postulant avait servi pendant 52 ans ; son père embrassa l'état militaire en 1683, fut nommé en 1718, à la formation du régi-

ment Orléans-Dragons, capitaine dans ce régiment, eut rang de lieutenant-colonel le 22 mai 1722 et mourut en 1752.

Simon de Godernaux commença lui-même à servir en 1703 ; en 1712 il était lieutenant, en 1718 il passa, en même temps que son père, au régiment de Dragons-Orléans. Le 12 janvier 1725, il fut nommé capitaine ; en 1733, il fut pourvu de la compagnie franche de son père, eut rang de lieutenant-colonel en 1744 et passa en 1745 avec sa compagnie aux Volontaires royaux. En 1756, il prit sa retraite.

En 1742, à la retraite de Prague, Godernaux se serait distingué et aurait arraché le maréchal de Belle-Isle aux mains des hussards ennemis.

Godernaux avait épousé Denise Françoise Mouchet, née à Gray le 9 juin 1704, morte le 11 décembre 1783. Il en avait eu deux enfants ; un fils, Jean-François, né en 1727 à Gray, retraité en 1764 comme capitaine et une fille Jeanne-Françoise, née le 18 mars 1737 à Givet,

Ajoutons qu'en accordant une gratification de 600 livres, le Roi ne faisait qu'acquitter une dette.

En effet, Godernaux avait été retraité avec 1000 fr. d'appointements réduits ensuite à 900 ; il avait en outre une pension de 300 livres impayée depuis quatre années.

La détresse financière était telle qu'on ne pouvait même pas acquitter ce qui était dû à de vieux serviteurs de l'Etat.

Nous n'avons pu, à notre grand regret, découvrir les motifs qui avaient déterminé Godernaux à se retirer à Vailly.

Bien d'autres officiers retirés dans leurs provinces étaient aussi réduits à la misère. Nous ne voulons en citer que deux exemples.

Le 28 mars 1708, Anne Michelle de Renty, fille de Michel de Renty, seigneur de Lizy et d'Osly (de la branche des Renty, seigneurs de Fontenoy) et d'Anne de Favin, épousait à Lizy Jean-Baptiste Wolff. Son mari était à ce moment capitaine au régiment suisse de Surbeck et servit ensuite au régiment de Dhemel. Il mourut en janvier 1724.

Sa veuve restait seule avec quatre enfants dont deux infirmes et n'avait pour vivre qu'une pension de trois cents livres accordée après la mort du capitaine.

Malheureusement cette pension n'était pas régulièrement soldée ; en 1727, deux années n'étaient pas payées et l'Evêque de Soissons demandait pour Madame Wolff un secours de 300 livres (1).

Il exposait au ministre la malheureuse situation de sa protégée ; l'Abbé de Pomponne et lui-même étaient venus à son aide, mais ne pouvait tout faire. « Je suis convaincu ajoutait l'Evêque, que votre cœur ne sera pas à l'épreuve du plaisir de faire pour ainsi dire la fortune d'une femme de condition pour cent écus ; je dis la fortune, car ce matin elle s'est trouvée bien heureuse de recevoir un écu que je luy ay envoyé. »

Ainsi que Godernaux, Madame Wolff était presque réduite à la mendicité.

Toute cette famille de Renty semble d'ailleurs avoir été peu fortunée.

(1) Archives administratives de la Guerre.

Michel de Renty, un coúsin de la précédente, capitaine au régiment de Dauphin-Infanterie fut blessé mortellement le 29 juin 1734 à la bataille de Parme et mourut quelques jours après laissant une veuve chargée de quatre enfants.

L'abbé de Pomponne, abbé de Saint-Médard, portait un vif intérêt à cette famille de Renty, originaire de Fontenoy, paroisse qui relevait de son abbaye et il intercédait chaleureusement en faveur à la veuve (1).

« Ce pauvre gentilhomme, dit-il en parlant du père, se refusait toutes choses au monde pour élever ses enfants en gens de condition. » Et plus loin : « Ce seront des officiers que le Roy élèvera en donnant une pension à la veuve et aux quatre enfants. Sans ce secours, ou ils seront réduits à demander l'aumosne ou à déroger totalement à leur naissance. Le père n'avait au monde que sa compagnie. »

En 1731, la misère réduisait un autre Renty, ancien capitaine au régiment de Saint Vallier, à solliciter inutilement d'ailleurs son admission à l'hôtel des Invalides.

Mais à quoi bon multiplier les exemples. Tout le monde sait qu'au XVIII^e siècle la petite noblesse, décimée par les guerres, avait déserté nos campagnes, ou ruinée, y traînait une misérable vie.

M. de Vaissière intitule un des chapitres de son ouvrage : le déracinement de la noblesse. L'expression est aussi juste que pittoresque.



(1) Archives administratives de la Guerre.

LETTRE DE RÉMISSION

accordée à un Soissonnais en 1359

Communication de M. Félix BRUN

Parcourant naguère, dans l'*Etienne Marcel* de Perrens, l'histoire des Etats généraux réunis par le Dauphin, le futur Charles V, après le désastre de Poitiers et pendant la captivité de Jean-le-Bon, j'y remarquai incidemment (1) un renvoi à une pièce des Archives Nationales où étaient mentionnés deux députés de Soissons à ces Etats. C'est une lettre de rémission accordée à un habitant de Soissons qu'on accusait de voies de fait sur la personne de l'un des deux. Je m'empressais de la faire copier. Je joins cette copie à la présente note ; peut-être la Société jugera-t-elle à propos, sinon de la reproduire dans son *Bulletin*, du moins de la faire entrer dans ses Archives. La traduction que j'en donne ci-dessous et que je fais suivre de quelques remarques, est un peu abrégée et même, çà et là, un peu modernisée ; on me pardonnera d'avoir, pour plus de rapidité et de clarté, essayé d'alléger le latin prolix et compliqué de ce document, puisqu'on pourra toujours se reporter au texte intégral.

« Charles, régent, à tous présents et à venir. Une humble supplique à nous récemment présentée par quelques amis de Jean dit Le Queux, citoyen de Soissons, nous a appris ce qui suit :

« Le Queux a été poursuivi en cour de Parlement

(1) Page 117 (édition in-4°).

par le procureur général du Roi en cette cour et par Renaud de Paris, tavernier et citoyen de Soissons, lequel se dit bailli du doyen et du chapitre de l'église de Soissons et par là sous la sauvegarde du Roi. La raison de cette poursuite, c'était la conduite qu'on accusait Le Queux, à tort d'ailleurs, d'avoir tenue à l'égard de Renaud. Celui-ci était venu à Paris avec Jean Tatin, drapier à Soissons, pour y représenter cette ville dans l'assemblée des ecclésiastiques, nobles et habitants des bonnes villes convoqués par nous aux environs de la Toussaint de la récente année 1356 ; là, dit-on, il proféra secrètement, (soi-disant) dans l'intérêt public, certaines paroles offensantes et injurieuses contre quelques conseillers de notre dit sire et les nôtres. Renaud rentré à Soissons, Jean Le Queux, Pierre Escarcel et Thomas de Glenne formèrent le complot de l'attirer hors de son logis par le moyen d'une personne inconnue ; quand il fut dehors, ils se jetèrent sur lui et le blessèrent si grièvement qu'il paraissait plus mort que vif. En raison de quoi le dit Jean fut, à plusieurs reprises, cité devant le Parlement. Par crainte des gens des bonnes villes assemblés à Paris et à qui Renaud avait fait croire, faussement, que Le Queux l'avait frappé en signe de mépris pour eux et pour les Etats, à cause aussi de la terreur que faisaient régner certains hommes alors puissants, Le Queux n'osa comparaître en personne. Il fut, à plusieurs reprises, condamné par défaut, solidairement avec ses complices, à une amende de 800 livres tournois pour notre dit sire et nous, et à 400 autres livres tournois à titre de dommages-intérêts pour Renaud, bien que

les coups dont celui-ci se plaignait, et qui n'étaient point du fait de Le Queux, n'eussent entraîné ni la mort ni une mutilation quelconque. En conséquence il nous a fait supplier humblement d'agir avec miséricorde envers lui au sujet des faits en question, eu égard à sa bonne conduite et à sa réputation jusqu'à cette heure intacte. Pour ces motifs, et surtout en considération de certains de ses amis qui intercèdent en sa faveur, nous lui remettons et quittons absolument toutes amendes et toutes peines corporelles, criminelles et civiles, qu'il a pu encourir vis-à-vis de nous en cette circonstance ; nous le rétablissons pleinement, s'il en est besoin, dans son ancienne réputation et dans ses biens, par l'autorité royale de notre dit seigneur et père, et par la pleine puissance dont nous sommes actuellement investi, de science certaine et de grâce spéciale, sans préjudice toutefois des droits que pourrait faire valoir la partie civile. Mandons à nos amés et féaux, président et gens du Parlement et autres gens de justice, conseillers, commissaires, etc., de faire jouir en paix ledit Jean de notre présente rémission, sans contrariété dans son corps ou ses biens, etc. Pour lui assurer à perpétuité le bénéfice de ces présentes, sauf en toutes autres choses le droit de notre dit sire et le nôtre, nous y avons fait apposer notre sceau.

« Fait à Paris l'an du Seigneur 1359, au mois de juin ».

Ce document n'a évidemment pas une grande importance historique, il n'est pas du moins tout à fait insignifiant. Il nous fait saisir sur le vif quelque

chose des passions politiques qui, après Poitiers, émurent la province à l'instar de la capitale. C'est aussi un petit trait de mœurs non dépourvu de toute saveur, cet aveu officiel que, pour se tirer d'un mauvais cas, ce qu'il faut surtout, — *praesertim*, — ce sont quelques bonnes « recommandations » : les chancelleries avaient alors de la franchise. Mais si j'ai cru pouvoir attribuer quelque intérêt, au moins relatif, à cette lettre de rémission et me permettre en conséquence de l'offrir à notre compagnie, c'est principalement parce que, sauf erreur de ma part, je n'ai trouvé trace de l'épisode qu'elle relate chez aucun de nos quatre principaux historiens locaux, Dormay, Henri Martin, Leroux et Pécheur. On aimera peut-être recueillir les noms soissonnais que nous y relevons, notamment ceux des deux députés aux Etats généraux, le tavernier Renaud et le drapier Jean Tatin. Le premier ayant été bailli du chapitre de Saint-Gervais, il n'est pas impossible que l'on trouve quelques renseignements sur lui dans l'obituaire de la cathédrale qui fait partie de la collection Baluze et dont la Société a eu, je crois, déjà communication : le temps m'a manqué pour consulter à ce sujet, à la Bibliothèque Nationale, ce précieux répertoire. Quant au second, je remarque que l'un des fiefs qui constituaient à Bucy-le-Long l'important domaine dit « les sept fiefs » s'appelait « le fief de Jean Tatin ». Pécheur (1) cite un Guillaume Tatins (*sic*) qui fut prévôt du chapitre de 1301 à 1314. Le « Petrus Escarcelli » de la lettre se

(1) Annales, IV, p. 307.

rattache peut-être à certain Simon Escarcel qui, d'après un document des Archives de l'Aisne (1), vendit, en 1375, une maison sise à Soissons. Quant au nom du bénéficiaire de la lettre, Le Queux, il se rencontre très fréquemment dans les pièces de nos Archives départementales.

Les conseillers du roi à qui la lettre fait allusion étaient évidemment les hauts fonctionnaires dont on sait que les Etats de 1356 demandèrent et obtinrent la destitution comme coupables d'avoir causé par leurs exactions et malversations, par leurs mauvais conseils, par leur incurie, le déplorable état du royaume. La première liste de ces conseillers, devenus autant de boucs émissaires, en comprenait sept ; l'un d'eux au moins était d'origine soissonnaise : le premier président du Parlement, Simon de Bucy. Quelques mois plus tard, en mars 1357, les Etats, jugeant insuffisante cette première exécution, ajoutèrent à la liste quinze nouveaux noms ; deux appartenaient plus ou moins directement à notre région, Jean Taupin, de Coucy, conseiller à la Chambre des enquêtes, allié à la famille du premier président, et l'avocat Renaud Le Grand ou Renaud d'Acy, — *Reginaldus Magni de Aciaco*, — dont la mort sanglante, dans une émeute parisienne, est l'un des épisodes les plus tragiques de cette tragique époque. C'était vraisemblablement contre l'un ou l'autre de ces trois personnages, peut-être contre tous les trois, que le soissonnais Renaud, le bailli du chapitre, avait proféré les accusations plus ou moins

(1) H. : 182.

fondées qui lui valurent le traitement que vous savez. M. Perrens voit dans ces accusations un acte de courage à l'actif de Renaud, mais il ne faut pas perdre de vue que l'historien d'Etienne Marcel s'est souvent montré quelque peu partial en faveur des meneurs révolutionnaires de 1356 et 1357 et au détriment des officiers royaux et de leurs tenants. Dans les amis qui s'interposèrent si utilement au profit de Le Queux, je soupçonne qu'on pourrait reconnaître le président Simon et le conseiller Taupin, solennellement réhabilités par un arrêt antérieur précisément de quelques jours à notre lettre de rémission (1).

INSCRIPTION ROMAINE

trouvée à Soissons

Communication de M. Fernand BLANCHARD

Dans la seconde quinzaine du mois de mai dernier, en procédant à des fouilles assez profondes pour la création d'un égout, rue du Général Pille, à Soissons, les terrassiers, selon nos prévisions, rencontrèrent de nombreux vestiges antiques. En raison de leur situation au milieu de l'ancien quartier romain, nous suivions attentivement ces travaux. Vers l'extrémité de la rue, vis-à-vis la place Alexandre Dumas,

(1) Delachenal, *Histoire de Charles V*, II, p. 91.

sur une longueur de vingt ou trente mètres, les ouvriers découvrirent une grande quantité de fragments de peintures à fresque, des débris de vases de poterie ordinaire et de poterie samienne à décors en relief. Parmi ces vases, l'un est décoré de médaillons avec personnages, un autre de feuilles de houx, un troisième de gladiateurs. On rencontra aussi une médaille romaine, un grand bronze, de Trajan.

Enfin, au milieu de ces restes gallo-romains, la pioche des terrassiers exhuma de nombreux moellons, Sur l'une de ces pierres, nous eûmes la bonne fortune de distinguer quelques vestiges d'inscription. Débarrassée de la terre, nous pûmes lire facilement sur cette pierre le mot entier *CIVITAS* et le mot malheureusement tronqué *SV*. Malgré la brisure ce dernier mot est deviné clairement; c'est assurément *Suessionum*.

Les inscriptions trouvées dans notre cité sont très rares et ceci donne quelque intérêt à notre trouvaille.



SIXIÈME SÉANCE

Lundi 5 Juillet 1909

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la séance de juin, après lecture par le Secrétaire est adopté sans modifications.

OUVRAGES OFFERTS

M. le Président énumère les titres des ouvrages offerts, adressés à la Société depuis la dernière séance :

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction publique, 1907.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, table des volumes XXI à XXX. 1907-1908, t. XXXI, vol. 1^{er}, 2^e série.

Annuaire de la Société philotechnique ; 1905-1908. — t. 63.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques du Ministère. 1908, 3^e livraison.

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France : 5^e et 6^e livraison. 1907.

Bulletin des sciences historiques et naturelles de l'Yonne : 1907, 61^e volume.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras : t. XXXIX.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Firino lit une notice sur Denis Warel de Beauvoir, lieutenant-général, brigadier aux armées du roy et enfin maréchal de camp, décédé à Soissons en 1797.

M. Burel, vice-président, présente sur le bureau plusieurs pièces qui ont été identifiées par ses soins à la Bibliothèque nationale, par l'intermédiaire de son beau-frère, M. Babelon, membre de l'Institut, Directeur du Cabinet des Médailles. Ces pièces appartiennent à M. Job, notre collègue, présent à la séance qui donne, de son côté, quelques renseignements sur le lieu de leur découverte, c'est-à-dire la plaine St-Crépin-en-Chaye pour les deux premières; quant à la troisième elle a été trouvée il y a déjà longtemps dans les fondations de sa maison, rue St-Martin. La première pièce, en argent est très rare et très intéressante; elle manque aux collections de l'Etat. C'est une monnaie Anglo-Saxonne du VII^e au VIII^e siècle de la série sceatas, à l'effigie de St-Pierre et de St-Paul. La seconde est un petit bronze gaulois, très commun sous César et Auguste; elle est attribuée à Germanus Indutillus. — La troisième trouvée dans Soissons même est un petit bronze de Licinius père (307-323) dont les exemplaires sont très répandus.

M. le Président apprend à ses collègues que la demande faite par lui au nom de la Société auprès de la Municipalité de Soissons pour le libre accès du public dans la crypte et la salle capitulaire St-Léger et leur réunion au Musée, établi dans l'Eglise, est en bonne voie.

M. Blanchard donne lecture de son rapport sur

l'excursion de Coucy de jeudi 1^{er} juillet, organisée par la Société de Laon et où notre compagnie avait été aimablement invitée. Les archéologues visitèrent les ruines, sous la direction de M. Lefèvre-Pontalis, qui prodigua ses observations savantes toute l'après-midi, avec son dévouement coutumier.

M. Vauvillé donne lecture d'une note sur l'enceinte de St Pierre-en-Chartre, dans la forêt de Compiègne.

M. Blanchard présente ensuite un objet de bronze, trouvé récemment dans une carrière près d'Attichy par M. Jeay, professeur au Collège. Cet objet consiste en une lame de bronze, en forme de feuille lanceolée, munie à l'extrémité opposée à la pointe, de trois rivets. L'un de ceux-ci, qui a tous les caractères des rivets de l'époque gallo-romaine, est encore en place. Il est impossible de connaître l'emploi antique de cette lame de bronze.

M. Brucelle soumet à ses collègues quelques observations sur le souterrain du puits de Coucy signalé par M. Lefèvre-Pontalis. Il remet ensuite une note où il rappelle la signification des chiffres dits français, d'après les manuels élémentaires de paléographie.

La séance est levée à 4 heures 1/4.

Le Président,

LECER.

Le Secrétaire,

Fernand BLANCHARD.



Denis de Warel de Beauvoir⁽¹⁾

Communication de M. R. FIRINO

Messieurs,

J'ai déjà entretenu la Société d'Adrien de Warel, lieutenant-colonel du régiment d'Alsace, brigadier des armées du Roi ; je voudrais retracer aujourd'hui devant vous la carrière militaire et la vie d'un autre membre de cette famille, Denis Warel de Beauvoir, qui devint lieutenant général.

Adrien de Warel avait un frère, nommé aussi Adrien, qui fut conseiller du Roi, élu en l'élection de Soissons. Il avait épousé Simonne de La Porte et en eut plusieurs enfants dont un, François, écuyer, seigneur des Mardansons (2), conseiller du Roi, avocat au bailliage et siège présidial de Soissons. Il avait épousé Suzanne Du Tour.

Son fils aîné, François, marié en 1698 avec Marguerite Quinquet, en eut six filles et quatre garçons dont le futur lieutenant général.

Nicolas-Denis de Warel naquit le 23 mars 1714 et fut baptisé le lendemain. Son parrain fut M^{re} Denis Dutour, avocat en parlement, et sa marraine Dame Barbe Quinquet, épouse d'Antoine Hugé.

(1) Nous tenons, au début de ce travail, à remercier Madame Gaston de Chauvenet qui a bien voulu nous autoriser à faire reproduire une miniature de Vestier qui lui appartient et qui représente Warel.

(2) Fief de la paroisse de Fontenoy.



DENIS DE WAREL DE BEAUVOIR

D'APRÈS UNE MINIATURE DE VESTIER

En 1731, à l'âge de dix-sept ans, il entra comme surnuméraire à l'école d'artillerie de La Fère ; le 29 décembre 1733, il fut promu au grade d'officier pointeur et le 2 septembre 1739, à celui de commissaire extraordinaire, grades correspondant à ceux de sous-lieutenant et lieutenant d'artillerie.

Il avait d'ailleurs retrouvé à La Fère sa sœur Jeanne-Françoise qui s'était mariée à Fontenoy le 1^{er} août 1730 (1) avec Nicolas-Joseph Pioche, trésorier de l'artillerie du département du Soissonnais.

Son père mourut à Fontenoy le 9 décembre 1739, ne laissant qu'une assez médiocre fortune, puisque la part de Denis ne s'éleva qu'à 19.000 livres. Disons tout de suite que son frère, Claude-François étant mort en 1749, il hérita de toutes ses terres de Fontenoy, du fief des Mardansons et de la maison d'habitation.

Il ne put d'ailleurs que rarement habiter Fontenoy. On le voit cependant dans les baux qu'il passe se réserver la maison d'habitation, imposer au preneur l'obligation d'entretenir le jardin, de lui fournir des légumes quand il viendra à Fontenoy.

Il se faisait souvent représenter par Louis Félicité Sencier, sous-ingénieur des ponts et chaussées en la généralité de Soissons, mais c'était un notaire de Soissons, Blin, qui était particulièrement chargé de la gestion de ses affaires, et nous avons entre les mains un état des recettes et dépenses qu'il avait faites pour son compte, de 1767 à 1769.

Warel de Beauvoir s'intéressait beaucoup à

(1) Registres paroissiaux de Fontenoy.

Fontenoy, et en 1772 sa femme était marraine d'une cloche de l'église; le parrain était Godart de Vingré.

Ajoutons que dès 1739 il avait ajouté à son nom celui de Beauvoir; d'où lui venait-il, nous l'ignorons.

Retraçons maintenant en nous servant principalement des documents trouvés aux archives administratives et historiques du ministère de la guerre, la carrière militaire de Warel de Beauvoir.

Il fit en 1742 sa première campagne et se trouva en 1743 à la désastreuse bataille de Dettingen; il était à ce moment aide de camp du comte d'Eu, grand maître de l'artillerie.

En 1744, il assiste entre autres sièges à ceux de Menin, d'Ypres et de Furne, et en 1745 à la bataille de Fontenoy ainsi qu'à plusieurs sièges, ceux de Tournai, d'Oudenarde, de Dendermonde, d'Ostende, de Nieuport, d'Ath.

Le 20 juillet de cette même année 1745, il avait été nommé commissaire ordinaire de l'artillerie.

En 1746, Warel de Beauvoir reçut l'ordre de se rendre à Dunkerque et de s'y embarquer pour l'expédition d'Ecosse et nous le trouvons employé en 1747 sur les côtes de Normandie.

En 1748, il assiste au siège de Maestricht. En récompense de ses services, il est nommé chevalier de Saint-Louis.

Pendant la paix, Warel de Beauvoir fut employé dans diverses places de Flandre. En 1756 nous le voyons appelé au commandement de la nouvelle école de La Fère établie par ordre du 8 avril 1756, et il

occupa ce poste jusqu'au 8 mai 1759. A cette date il passa avec le grade de lieutenant-colonel à la compagnie d'ouvriers de la brigade de Moy, avec laquelle il se trouva à la bataille de Minden (1^{er} août).

En 1760, il continua à servir avec la même brigade et commanda l'artillerie attachée aux grenadiers et chasseurs de l'armée.

Warel de Beauvoir avait déjà fait dix campagnes, assisté à douze sièges et trois batailles, lorsqu'il fut, le 7 mars 1761, nommé inspecteur des manufactures d'armes blanches en Alsace.

Il résidait à Strasbourg, et en 1762, à l'âge de 48 ans, il s'y mariait.

Le 27 juin, devant Humbourg et Laquiente, notaires royaux immatriculés au conseil souverain d'Alsace, était dressé son contrat de mariage avec Elisabeth Cuchot d'Herbain, fille majeure de défunt Claude Cuchot d'Herbain, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de Roy à la citadelle de Strasbourg, et de Catherine Pierrette Petin. La fiancée était assistée de ses frères : Jean-Louis Cuchot d'Herbain, capitaine de grenadiers au régiment de Tournaisis et Jean-Marie Cuchot d'Herbain, chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg, promoteur général du diocèse. Les époux devaient être communs en tous biens meubles et conquets immeubles seulement.

Nous ne savons quelle était la fortune de Beauvoir, nous voyons seulement qu'il donnait en toute propriété 6.000 livres à sa future qui n'apportait en dot que 1 067 livres de rente sur la ville de Paris.

Warel de Beauvoir continua à habiter Strasbourg

et y eut une fille, Agathe Marie Josèphe, née le 2 avril 1764.

Le 15 octobre 1765, Warel fut promu au grade de colonel et, dès 1766, nous le trouvons à La Fère où devait s'accomplir désormais la plus grande partie de sa carrière militaire ; il était alors directeur de l'arsenal.

Le 12 avril 1767, on baptisait à La Fère Anne-Elisabeth-Adélaïde, la seconde fille de Warel de Beauvoir qui était qualifié dans l'acte colonel du corps royal de l'artillerie et directeur en chef du département de Picardie. Le parrain était Ansard de Mouy, lieutenant général, inspecteur du corps royal d'artillerie, et la marraine dame Anne Marie Joseph Renaud, épouse du sieur de Bréaude, brigadier des armées du Roi, colonel du corps royal d'artillerie, commandant en la ville de La Fère (1).

Genès ayant cédé la Corse à la France le 15 mai 1768, il fallut lutter contre les patriotes corses dirigés par Paoli, et Warel de Beauvoir fut promu au commandement de l'équipage d'artillerie.

En mai, le duc de Choiseul donnait à Warel les instructions nécessaires (2). Il devait, dès son arrivée dans l'île, dresser avec les commissaires génois, l'inventaire de tous les canons, fusils, poudre, etc., qui pouvaient s'y trouver.

On trouve Beauvoir à Toulon en juillet et à la fin du mois, il partait pour Bastia.

Nous n'avons pas beaucoup de détails sur le rôle

(1) Registres paroissiaux de La Fère.

(2) Archives de la guerre.

joué par le commandant de l'artillerie pendant cette difficile et ingrate campagne, mais nous sommes en tous cas certain qu'il sut mériter les éloges de ses chefs.

Son beau-frère, le chevalier d'Herbain, mourait le 28 mai 1768 ; il avait une pension de retraite de 600 livres dont on demandait le transfert sur la tête de M^{me} de Beauvoir et de ses enfants. Le 11 août, le secrétaire d'Etat à la guerre proposait au roi d'accorder cette grâce. « Il y a peu d'officiers plus intéressant que le sieur de Beauvoir par ses talents et ses connaissances, disait le ministre, il en a donné jusqu'à présent les preuves les moins équivoques ; c'est aussi ce qui lui a mérité le commandement dont il vient d'être chargé et qui ne peut être en meilleures mains. »

La pension fut accordée et, en outre, de Beauvoir fut promu au grade de brigadier le 22 janvier 1769. Le 9 juillet de la même année, il était appelé au commandement de l'école de La Fère, poste important. Nous n'avons pu malheureusement retrouver aucun document concernant le rôle joué par de Beauvoir à ce titre.

En 1773, Warel de Beauvoir eut un fils, Jean-Marie, qui fut baptisé à La Fère le 19 avril.

En 1774, une nouvelle faveur fut accordée à Warel ; il fut gratifié d'une pension de 800 livres dans l'ordre de Saint-Louis devenue vacante par suite du décès du titulaire.

En août de cette même année, le comte d'Artois était venu à La Fère, et sa réception avait entraîné pour de Beauvoir des dépenses considé-

rables dont le prince désirait qu'on lui tienne compte, ainsi qu'il résulte de la note ci-jointe, adressée le 1^{er} décembre au Secrétaire d'Etat à la Guerre. « M. le Comte d'Artois a chargé M. le Comte d'Affry de rappeler à Monseigneur la demande qu'il a faite pour M. de Beauvoir d'un dédommagement des frais que lui a occasionnés la réception de ce Prince dans cette ville au mois d'aoust dernier. »

On demandait pour lui 6.000 livres, une proposition fut faite en ce sens, mais nous ignorons quelle fut la solution donnée.

Le 3 juin 1779, Warel de Beauvoir fut nommé inspecteur général; il quitta alors La Fère et habita depuis ce moment habituellement Soissons et Fontenoy.

Le 1^{er} mars 1780, il fut promu maréchal de camp.

Le 29 juillet 1783, fut célébré à Fontenoy le mariage de sa fille aînée, Agathe-Joséphine, avec Jean de Livron. Le père du fiancé était seigneur de Puyvidal, Le Mas de Breuil, St-Constant et autres lieux en Angoumois.

Le mariage fut célébré par Louis Capitain, chanoine de la cathédrale de Soissons et, parmi les personnes du Soissonnais qui assistaient à la cérémonie, nous pouvons citer Hugé de Valsois, chevalier de Saint Louis, lieutenant de roi de Soissons; Capitain, président trésorier de France en la généralité de Soissons, maire de cette ville; Capitain de Clacy, garde du corps du comte d'Artois; Domilliers, ancien receveur général des domaines et bois de la généralité de Soissons (1).

(1) Registres paroissiaux de Fontenoy.

Il résulte d'un compte de la fabrique de Fontenoy (1) qu'en septembre 1784 Warel de Beauvoir avait fait placer dans l'église de Fontenoy le reste de deux étendards du régiment de Grenoble artillerie qui avaient servi pendant la dernière guerre et que ce régiment avait donnés à son inspecteur général. Ces étendards ont malheureusement disparu.

Un malheur de famille vint alors s'abattre sur la tête de Beauvoir ; il perdit sa femme, qui mourut le 31 mars 1785, âgée de 53 ans, et fut inhumée dans l'église de Fontenoy le 1^{er} avril.

Trois ans après, il mariait sa seconde fille, cette fois à un Soissonnais.

Le 26 novembre 1788, Anne-Elisabeth-Adélaïde Warel de Beauvoir épousait en l'église Saint-Laurent de Paris Louis-Christophe Godart de Rivocet, alors veuf d'une jeune fille originaire de Meaux, Thérèse Le Duc de la Tournelle.

Pour couronner sa carrière, le 20 mai 1791, Warel de Beauvoir fut nommé lieutenant général et cette faveur dut être d'autant plus appréciée par lui que, dans l'artillerie, on arrivait rarement aux grades supérieurs. De 1650 à 1789, on ne compte que 21 lieutenants généraux et 60 maréchaux de camp sortant du corps de l'artillerie.

D'autre part, on trouve au *Moniteur* du 8 juin 1791 la nomination des lieutenants généraux Thiboutot, Rostaing, Beauvoir et Desalmons en qualité d'inspecteurs généraux de l'artillerie.

Warel était d'ailleurs encore à Soissons et, le

(1) Archives de l'Aisne, L. 1411.

2 juillet de cette même année, la municipalité de cette ville faisait parvenir au ministre de la Guerre le serment qu'il avait prêté la veille devant elle. En voici le texte :

« Je jure d'employer les armes remises en mes mains à la défense de la patrie et à maintenir contre tous les ennemis du dedans et du dehors la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire français par les troupes étrangères et de n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée Nationale. »

Au mois d'avril 1792, de Beauvoir était appelé au commandant en chef de l'équipage d'artillerie de l'armée du Nord, armée placée sous les ordres du maréchal de Rochambeau.

Il n'occupa pas longtemps ce poste ; il était âgé, fatigué, et d'autre part il était trop vieux pour se plier aux idées nouvelles, pour accepter sans regret les changements apportés à l'organisation du corps royal d'artillerie.

Le 29 avril, il écrivait de Soissons à M. de Vauchelle que, souffrant d'une ancienne blessure, il était obligé de remettre son départ à une date ultérieure ; en attendant M. d'Aboville assurerait le service. Il se rendit cependant peu de jours après à Douai, ayant au nombre de ses aides de camp Law, le futur maréchal de Lauriston, mais, dès le 9 mars, il adressait au maréchal de Rochambeau la lettre suivante :

« Monsieur le Maréchal,

« Je viens de me rendre à Douay, j'ai pour cela moins consulté mes forces que le désir d'être encore utile et la satisfaction de servir sous vos ordres.

« Puisque tout est changé, Monsieur le Maréchal, vous ne désapprouverez pas, je crois, qu'après m'être assuré de ne pouvoir sauver les restes d'un corps si longtemps digne de l'estime publique, je m'épargne la vue des maux que je n'aurai pu prévenir. »

Le 16 mai, le comité d'artillerie acceptait cette démission que de Beauvoir réitérait le 18. Il se contentait cette fois d'invoquer son âge et une blessure, suite d'un accident qui lui était survenu l'année précédente pendant une visite de places fortes.

On ne semble pas en haut lieu lui avoir su mauvais gré de la décision qu'il avait prise, car il obtint le 22 mai la décoration militaire du 2^e degré et continua d'exercer les fonctions d'inspecteur général.

Beauvoir résidait toujours à Soissons et Fontenoy, mais il était mal vu de toute la fraction exaltée de la population.

Se rendant compte sans doute de la situation, il cherchait à se mettre en règle. En vertu de la loi du 30 juin 1793, il s'était fait délivrer le 1^{er} brumaire an II (22 octobre 1793) un certificat de civisme par le conseil général de la commune de Fontenoy, qui constate que Warel de Beauvoir a payé ses impôts dans la commune, y réside depuis le mois de mai 1793, n'est pas compris dans la liste des émigrés et n'a commis aucune infraction aux lois de la République. Le comité de surveillance

de la commune avait émis, lui aussi, un avis favorable.

Le malheureux vieillard fut cependant arrêté pour cause de suspicion et d'incivisme et, le 3 brumaire an II (1) (24 octobre 1793), le District de Soissons envoyait un commissaire poser les scellés dans la maison de Warel à Fontenoy.

Beauvoir était détenu dans le collège de Soissons, et il devait partir pour Clermont. Sur sa demande, le District, par une délibération en date du 6 brumaire, le dispensa de ce voyage.

Il faut ajouter, à l'honneur du District de Soissons, qu'il avait pris semblable mesure à l'égard de plusieurs autres détenus ; il fut d'ailleurs blâmé par le conseil général permanent du département qui manda devant lui le procureur syndic et le président du District et ordonna à la municipalité de Soissons de faire transférer immédiatement les détenus.

Cependant Beauvoir s'adressait au représentant Lejeune et demandait à être relâché ; il invoquait son grand âge, ses infirmités, sa conduite irréprochable.

Le représentant du peuple renvoyait cette pétition au District, qui la communiquait au comité de surveillance de Soissons.

Le 7 frimaire (27 novembre), ce comité émettait l'avis que Beauvoir pouvait être réintégré dans sa maison, tout en restant placé sous la surveillance de la municipalité ; Lejeune prenait le même jour un arrêté autorisant le transfert.

(1) Arch. de l'Aisne, L. 1814.

Malheureusement pour Beauvoir, les Jacobins de Soissons ne désarmaient pas ; la pièce suivante, que nous avons trouvée aux Archives de la Guerre, en est un éclatant témoignage.

« Les membres du Comité de Correspondance
républicaine de Soissons au citoyen mi-
nistre de la Guerre,

« Nivôse 4^e jour, 2^e an de la R. F. U. et Ind.

« Citoyen Ministre,

« Tu désires par ta lettre du 25 frimaire te procurer auprès de la société républicaine de Soissons des renseignements sur la conduite de Beauvoir, général de division et inspecteur d'artillerie, lequel a été mis en arrestation dans le sein de notre commune. Cet homme s'est rendu suspect à plusieurs époques de la Révolution. Il a fait punir de prison les canoniers de La Fère qui avaient refusé de tirer sur le peuple à la journée du 10. Il commandait un corps d'artillerie faisant partie de l'armée de Dumouriez, lors de l'évasion de ce traître.

« Son caractère fier et incivique a toujours dédaigné les fêtes et les assemblées populaires où il n'a jamais paru. Il n'a fait que six semaines de campagne et s'est retiré lorsqu'il s'est aperçu que les événements ne tournaient pas à son gré.

« Enfin il est père d'un enfant émigré, mineur et dans sa dépendance. Ce fait réuni aux autres indices d'incivisme ci-dessus détaillés met Beauvoir dans le cas d'arrestation d'après des lois qui prononcent en

outre le sequestre et la confiscation de ses biens au profit de la République. »

Il semble que l'arrêté du représentant du peuple Lejeune n'avait pas été exécuté, ou bien Beauvoir, à la suite de cette dénonciation, avait été de nouveau arrêté, c'est du moins ce qui paraît résulter de la pièce suivante.

« DÉPARTEMENT DE L' AISNE
DISTRICT DE SOISSONS

Le citoyen Beauvoir,

Par arrêté du citoyen représentant du peuple dans les départements de l'Aisne et des Ardennes du 14 pluviôse 2^e année républicaine (2 février 1794).

Appert que le c^{en} Beauvoir de Soissons est relevé de son arrestation pour rester consigné dans sa commune.

En conséquence, moi Agent national du district de Soissons, spécialement chargé de l'exécution du susdit arrêté, ai délivré le présent extrait pour, à l'exhibition d'iceluy être toutes les autorités invitées et requises de se conformer à ses dispositions en ce qui touche le citoyen Beauvoir.

Fait au District de Soissons en mon bureau le 15 pluviôse, 2^e année républicaine.

CLOUET Jules. »

Warel jouait décidément de malheur; à cette même date du 14, il était mis en arrestation par arrêté des représentants du peuple St-Just et Lebas.

Le 9 fructidor an 11 (26 août 1794), le conseil général

du District, saisi d'une pétition de Warel, reconnaissait qu'il n'y avait aucun motif de l'accuser d'incivisme, que, vu son grand âge, il y avait lieu de le relacher, mais déclarait que le droit de prononcer son élargissement n'appartenait qu'au Comité de sûreté générale.

Cependant le règne de Robespierre était terminé, la Terreur cessait et le 5 brumaire an III (26 oct. 1794) le représentant du peuple Pérard, vu l'avis favorable du District, de la Commune et du Comité révolutionnaire de Soissons, ordonne la mise en liberté de Warel.

Pérard ne faisait d'ailleurs que se conformer à un arrêté rendu le 3 par le Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale.

Warel de Beauvoir, une fois mis en liberté, craignant sans doute de nouveaux malheurs, s'empresse de se munir d'un certificat de civisme et de bonne conduite qui lui fut délivré le 11 frimaire an III (1^{er} décembre 1794).

« Nous membres du Conseil général permanent de la commune de Soissons certifions à tous qu'il appartiendra que le citoyen Nicolas-Denis Warel Beauvoir, ancien général divisionnaire, résidant en cette commune, a toujours et constamment rempli les devoirs de bon citoyen, qu'il a satisfait au service de la garde nationale toutes les fois qu'il en a été requis, qu'il a aussi payé régulièrement toutes ses impositions jusqu'à ce jour, qu'il n'a été mis en arrestation que comme cy devant noble et en vertu de l'arrêté des cy devant représentants du peuple St-Just et Lebas du 14 pluviose dernier, qu'il a obtenu sa liberté pleine et entière du représentant du peuple Pérard, sur les bons témoignages qui lui ont été

rendus du dit citoyen Beauvoir, et qu'enfin il ne nous est jamais revenu aucun fait, aucune plainte qui puissent porter atteinte à ses sentiments civiques et patriotiques, en témoin de quoy nous avons délivré le présent certificat. »

Cette pièce est signée par Salleron, agent national ; Calais, maire ; Béguin, secrétaire ; et par plusieurs notables et officiers municipaux.

Voilà donc Warel en liberté, mais non au bout de ses peines.

Le 11 ventose an III, il avait été admis à la retraite et gratifié d'une pension de 10.000 livres, réduite il est vrai provisoirement à 3.000, en récompense de 71 ans 7 mois 25 jours de services effectifs, y compris 12 campagnes, jusqu'au 20 décembre 1790.

En réalité, cette pension fut très irrégulièrement payée, mais la situation de Warel était surtout très difficile, très douloureuse même par suite de l'émigration de son fils Jean-Marie, lieutenant d'artillerie à Metz.

La législation, en effet, était impitoyable non seulement pour les émigrés, mais aussi pour leurs parents, et la loi du 17 frimaire an II avait mis sous sequestre les biens des père et mère d'émigré, les privant ainsi de tous moyens d'existence.

Il suffit d'ouvrir le dossier de Warel de Beauvoir pour se rendre compte des conséquences de cette législation, de la situation inextricable à laquelle elle réduisait ceux qu'elle atteignait.

On devait à Beauvoir 628 livres pour une voiture et du foin qui avaient été requis. Comme il ne peut toucher cette somme, il demande qu'elle soit prise

dans la caisse du receveur du District, versée dans celle du receveur de l'Agence de Soissons et consacrée pour partie au paiement de travaux de couverture faits à ses bâtiments. Le 25 thermidor an II (12 août 1794), le Directoire du département faisait droit à sa demande (1).

Ce malheureux vieillard de 80 ans, n'ayant rien pour vivre, avait aussi demandé qu'on lui allouât 3.000 livres sur ses revenus qui devaient s'élever à 3.299. Le Directoire du département, par une autre décision du 25 thermidor, ne lui accorde que 1.000 livres.

Beauvoir avait des prairies à Fontenoy. Pour ne pas laisser perdre la récolte, l'administration municipale de cette commune avait dû faire faucher, faner et rentrer les foins dans les magasins de la République. Le tout avait entraîné une dépense de 121 livres. Pour régler cette affaire, il fallut une délibération du Directoire du District de Soissons et une autre du Directoire du département.

On pourrait citer bien d'autres exemples des difficultés qui résultaient de l'application de cette législation, pénibles pour les père et mère d'émigrés, mais en même temps gênante pour bien d'autres; les biens soumis au sequestre étaient d'autre part exposés à de nombreuses dilapidations, c'est ce que dut reconnaître la Convention nationale. Le 23 nivose an III, elle avait décidé que, sur le produit des biens sequestrés, des secours pourraient être accordés par le District, puis une loi du 12 floréal an III, vint remplacer celle de frimaire an II.

(1) Archives de l'Aisne, q. émigrés.

En vertu de cette nouvelle loi, les père et mère d'émigrés devaient fournir au Directoire du District de leur domicile la déclaration de leurs biens, meubles et immeubles, estimés à leur juste valeur, de leurs dettes actives, des biens donnés à leurs enfants, de ceux vendus postérieurement à l'émigration et au 1^{er} février 1793. On devait déduire du tout les dettes passives.

Le Directoire du District procédait ensuite à la liquidation du patrimoine. On prélevait d'abord 20.000 livres en faveur de l'ascendant, et du reste on faisait autant de parts égales qu'il y avait d'héritiers, en comptant l'ascendant pour une tête. La part de l'enfant émigré revenait à la nation. La liquidation faite, le sequestre était levé.

Des difficultés surgirent, il fut sursis à l'application de cette nouvelle loi, et ce fut une loi du 20 floréal an IV qui vint en ordonner l'exécution.

Une telle liquidation était certainement onéreuse et cependant, dès le 6 prairial, Warel demandait que cette loi lui fût appliquée, tant la situation antérieure était pénible.

Le 11 messidor an IV (29 juin 1796), il faisait devant l'administration municipale de Soissons, compétente au lieu et place du District supprimé, la déclaration exigée par la loi.

Comme immeubles, Warel avait une ferme à Neuilly-St-Front d'une valeur de 21.000 livres, quelques terres à Vassens, une maison à Soissons, rue Guillaume-Tell où il habitait, mais la plus grande partie de ses propriétés se trouvait à Fontenoy, et il y avait, au lieudit les Mardansons, une petite maison

très ancienne et assez petite, (quatre pièces de médiocre grandeur à chaque étage), où il venait passer plusieurs mois chaque année.

Vient ensuite la déclaration du mobilier.

La maison habitée par Beauvoir à Soissons semble avoir été assez grande; elle comprenait un salon, une salle à manger, 6 chambres, 8 cabinets, 3 antichambres, 2 offices, une cuisine, mais le mobilier ne paraît pas avoir eu grande valeur, car il est estimé 5.518 livres. Beauvoir devait surtout vivre dans sa chambre à coucher, on y trouve deux secrétaires de marqueterie et une bibliothèque contenant 156 volumes; les murs étaient garnis de tapisseries de haute lisse.

On peut encore signaler dans le salon 12 fauteuils de tapisserie et en fait d'argenterie on ne trouve que 18 couverts et 4 cuillères.

On ne peut vraiment pas dire que Warel était entouré d'un grand luxe ni à Soissons ni à Fontenoy, où le mobilier n'était estimé que 1.122 livres.

Enfin Warel déclarait qu'il avait donné en dot 40.000 livres à M^{me} de Livron et 50.000 à M^{me} de Rivocet. Il ajoutait que, sa pension n'ayant pas été payée, il avait dû contracter plusieurs emprunts pour vivre.

Le 8 thermidor, l'administration municipale de Soissons, assistée du commissaire du Directoire exécutif, fit d'abord comparaître Beauvoir devant elle, puis elle procéda à l'examen de sa déclaration avec un grand esprit de bienveillance, car disait l'administration, cette déclaration peut d'autant moins être suspectée que Beauvoir est un vieillard infirme,

octogénaire, qui, par les longs services qu'il a rendus à la patrie dans la partie militaire, les réclusions et détentions subies pendant longtemps dans le cours de la Révolution et les circonstances malheureuses qui se sont succédées, a été réduit aux plus dures extrémités.

Cependant l'administration municipale ne peut déduire de l'actif 6.600 livres que Warel aurait empruntées, car la loi ne permet de déduire que les dettes contractées par acte authentique.

Enfin le 16 thermidor an iv (3 août 1796), l'administration centrale du département adopte en entier le projet de liquidation qui a été préparé. L'actif s'élève à 169.524 fr. 15, rapport fait des dots.

On prélève d'abord 20.000 livres en faveur de Warel, puis on fait quatre parts, se montant chacune à 37.381 l., 3 s. et 3 d., la part du fils émigré étant attribuée à la Nation.

Par suite, le sequestre est levé et la délibération se termine en ces termes :

« L'administration déclare solennellement, pour et au nom de la République, que le citoyen Nicolas-Denis Varel Beauvoir est quitte envers la Nation et le Trésor Public pour raison de l'émigration de son fils et de tous ses droits successifs. Elle arrête qu'à compter de ce jour le citoyen Varel Beauvoir n'est pas considéré comme père d'émigré et que la législation relative aux parents d'émigrés ne lui est plus applicable ».

Le vieillard ne devait pas jouir longtemps du repos si chèrement acheté; il mourut le 15 pluviôse an v (3 février 1797).

Le 10 avril 1796, il avait fait son testament et n'avait pas oublié les deux domestiques qui ne l'avaient pas abandonné au cours de ses malheurs, quoiqu'il eût été dans l'impossibilité de leur payer leurs gages pendant plusieurs années.

En 1802, son fils (1) retourna en France, se maria deux fois, mais mourut sans laisser d'héritiers. Les papiers de la famille Warel de Beauvoir passèrent à sa sœur M^{me} Godart de Rivocet, et c'est grâce à eux, grâce à quelques documents retrouvés aux archives du Ministère de la Guerre ainsi qu'aux archives du département de l'Aisne que j'ai pu rédiger cette notice, et sauver de l'oubli le nom d'un bon officier, d'un lieutenant général dont je n'ai trouvé trace dans aucune de nos histoires locales.



EXCURSION DE COUCY-LE-CHATEAU

du 1^{er} Juillet 1909

Rapport de M. F. BLANCHARD

Jeudi dernier, certains d'entre nous ont répondu à l'invitation que la Société de Laon avait adressée à notre Compagnie, à propos de l'excursion qu'elle organisait à Coucy, avec le concours de notre éminent collègue M. Lefèvre-Pontalis. Un déjeuner réunit les membres des deux sociétés à l'Hôtel de la Pomme d'Or.

(1) Vestier avait aussi fait de lui une miniature qui appartient à Mme Firino.

Très à propos, M. Lefèvre-Pontalis porta un toast fort applaudi, au dessert, à l'union des deux Sociétés archéologiques de Laon et de Soissons et émit l'espoir, que nous partageons tous, de voir réunies à nouveau, prochainement, les deux groupes archéologiques du département pour la visite de quelque édifice du Soissonnais.

Coucy avec ses ruines, est assurément un des joyaux du domaine de la Société académique de Laon. Avec son donjon, unique au monde, et les constructions qui l'entourent; avec ses remparts de ville, complétant l'ensemble, le château de Coucy était un admirable sujet de conférence. Et dans ces ruines si célèbres, ce fut pour nous une inestimable bonne fortune que d'entendre, pendant toute une après-midi, un des maîtres de l'archéologie moderne nous prodiguer son enseignement et que d'en parcourir en sa compagnie les points les plus remarquables.

M. Lefèvre-Pontalis vient de publier, un petit livre substantiel sur Coucy, où il donne, pour la première fois, communication de documents inédits et de découvertes récentes, livre indispensable à ceux qui visiteront désormais ces ruines. Notre savant confrère prépare également un magistral ouvrage sur le château et les fortifications de la ville. C'est dire combien l'orateur possédait son sujet. Des souterrains au faite du donjon, il nous fit profiter généreusement de ses plus récentes découvertes dont certaines réfutent quelques assertions de Viollet le Duc.

La visite commença par l'examen détaillé des souterrains de défense de la porte de Laon, qui reste un

véritable type de porte fortifiée du moyen âge. Dans les ruines mêmes, nous parcourûmes ensuite les souterrains si vastes du château, dont beaucoup sont encore à découvrir et dont malheureusement le plan n'a pu encore être établi, faute de fonds suffisants. Il serait surtout fort intéressant de vérifier la direction du souterrain débouchant dans le puits à une dizaine de mètres de profondeur et de le faire déblayer.

La visite se continua par l'examen des restes de la salle des Preux, de la salle des Preuses, de la chapelle, des cuisines et enfin, du donjon. A six heures du soir nous prîmes congé de M. Lefèvre-Pontalis qui voulut bien nous promettre son savant concours pour une de nos futures réunions. Nous ne saurions trop le remercier pour cette intéressante après-midi, passée à entendre ses leçons toujours si précises, si techniques et si attrayantes.



L'Enceinte de Saint-Pierre-en-Chastres OPPIDUM DES SUESSIONES (1)

Communication de M VAUVILLÉ

Cette enceinte située dans la forêt de Compiègne, sur le territoire de Vieux-Moulin, domine admirablement les environs, comme on peut le voir sur la carte de l'Etat-Major.

(1) Mémoires de la Société des Antiquaires de France T. LXVIII (1908), p. 160 à 184.

Les fortifications du Mont-Saint-Pierre comprennent des ouvrages bien différents : 1° Sur le haut, en bordure et tout le tour du plateau, il existe de larges fossés et de fortes levées de terre ; 2° Sur les pentes on voit des petits fossés doubles ou jumeaux du genre de ceux d'*Alésia*.

Les fossés jumeaux doivent être de formation bien récente comme l'indique un énorme platane

Cette enceinte d'une superficie de 26 hectares 11 ares a été indiquée par Napoléon III comme un camp romain de César, mais c'est une erreur, en effet : 1° la fortification principale ; 2° la fortification secondaire des fossés jumeaux ; 3° la superficie de l'enceinte trop faible pour recevoir l'armée de César ; 4° la position du Mont-Saint-Pierre, contraire aux prescriptions relatives aux camps de stationnement dont Végèce parle spécialement ; 5° la position de l'enceinte trop près du Mont-Saint-Marc ne se rapportent pas aux données des Commentaires, et on ne peut trouver là le camp de César.

Les nombreuses fouilles faites sous Napoléon III, ont fait découvrir beaucoup d'objets qui ont été donnés au Musée de Saint-Germain, où ils sont exposés Salle XIII, vitrines 20 et 21, avec la mention : Oppidum de Saint-Pierre en Chastres.

On y voit : 1° des pièces de l'époque néolithique ; 2° de très nombreuses pièces en bronze de l'époque dite du bronze ; 3° des pièces diverses de l'époque gauloise.

L'enceinte est d'origine gauloise.

La fortification principale n'est certainement pas

romaine, elle se rapporte pour diverses parties à des enceintes gauloises : 1° une entrée de l'enceinte est analogue, pour la défense, à celles de Fécamp et de Muret ; 2° pour la partie de levée sans fossé à celles des enceintes de Tironcourt, l'Etoile, Liercourt, Héronnelle (Somme) et Ambleny ; 3° d'autres parties, avec large fossé et forte levée, sont du genre de celles de Neuville-les-Dieppe et d'autres enceintes.

De tout ce qui précède, en raison des analogies qui existent entre les fortifications des autres enceintes, dont il vient d'être question, on peut conclure d'après la fortification principale du Mont-Saint-Pierre, de même que d'après tous les objets qui y ont été trouvés que cette enceinte est l'emplacement d'un oppidum des Suessiones, puisque le territoire de cette peuplade se terminait de ce côté à la rivière d'Oise.



HUITIÈME SÉANCE

Lundi 2 Août 1909

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la séance de Juillet, est lu et adopté.

M. le Président énumère les titres des ouvrages reçus depuis le mois dernier.

OUVRAGES OFFERTS

Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix :
t. v. (1906).

Bulletin de la Société académique de Brest : (1905-1906) 2^{me} série.

Société d'émulation d'Abbeville : Bulletin trimestriel
2-1907-2.

Société des antiquaires de la Morinie-Saint-Omer :
Année 1907, 2^e fascicule.

*Procès-verbaux de la Société des lettres, sciences et arts
de l'Aveyron :* t. xx.

*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de
l'Aveyron :* Tome xvi^e 1900-1905.

M. le Président fait part de l'invitation adressée à la Société pour le Congrès des Sociétés savantes à Paris, en 1910, et dont le programme est distribué aux membres présents.

Parmi la correspondance, M. le Secrétaire signale

particulièrement une lettre de M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'Archéologie, lettre dans laquelle notre éminent collègue, en réponse aux propositions qui lui ont été faites récemment, accepte avec plaisir de faire dans quelques mois, à Soissons, une conférence archéologique, avec projections, pour les membres de la Société et leurs familles. Le savant conférencier y traitera de l'architecture monastique ; d'avance la Société lui adresse ses vifs remerciements.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. d'Arcosse envoie à la Société diverses lettres adressées au citoyen Lampon, « homme de loi » à Soissons sous la Révolution. Il est donné lecture de ces documents par le Secrétaire, au nom de notre collègue.

M. Firino communique un acte passé devant Foucart et Gosset, notaires à Soissons, le 15 février 1652, par lequel les habitants de Fontenoy décident d'élever un fort dans ce village pour leur sûreté personnelle et la conservation de leurs biens. En raison de son intérêt cette pièce sera reproduite en entier au Bulletin.

M. Blanchard donne la description de deux pierres tombales situées dans l'église de Jouaignes : celle de Jehan Mathieu « prêtre-curé de céans » décédé en 1500, et celle de Valérien de Creil, seigneur de Merval, décédé le 6 mai 1642.

Il soumet également deux parchemins récemment trouvés à Pommiers et communiqués par M. le Curé

de cette commune. Ce sont deux actes passés devant François Varlet et Raoulquin Lemoine, notaires royaux à Braine. L'un, du 26 février 1567, est un bail d'immeubles sis à Quincy, par Nicolas de la Bretèche, écuyer, contrôleur du roi établi à Soissons et y demeurant, à diverses personnes entr'autres Nicolas Coutant, vigneron, et à Jeanne sa femme, demeurant audit Quincy. L'autre, daté de 1568, est un bail consenti par Yves Pottier, marchand demeurant à Braine, au profit de Sébastien Lévêque, laboureur à Vallée, de diverses terres au terroir de Virly, dont certaines attenantes à celles du sieur de la Bretèche.

PRÉSENTATION DE MEMBRES NOUVEAUX

MM. Fernand Blanchard et Leloutre présentent la candidature de M. Maurice Crépeaux fils, comme membre titulaire.

MM. Prévost et Lecer présentent également, comme membre titulaire, M. Zeh, directeur du Crédit Lyonnais, à Soissons.

La séance est levée à quatre heures.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire,
Fernand BLANCHARD.



Un Épisode de l'Histoire de Fontenoy

EN 1652

Communication de M. R. FIRINO

Tout le monde sait quels malheurs vinrent s'abattre sur nos provinces et en particulier sur le Soissonnais pendant la minorité de Louis XIV; guerre civile, guerre étrangère, tout se réunit pour les réduire à la misère.

En 1650, l'ennemi parut aux portes de Soissons et étendit ses ravages à tous les environs, il alla jusqu'à Bagneux, commune proche de Fontenoy, nous en trouvons la preuve dans une pièce des Archives nationales, R4^e 64.

Le 7 décembre 1650 comparaisait devant Charles Bertherand, bailli du roi au comté de Soissons, dame Renée d'Auteville, veuve d'Anthoine de Gonnellieu, seigneur de Bagneux. Elle dit que son mari est mort à Bagneux le 28 mai, laissant trois enfants mineurs. Par suite des courses des gens de guerre, elle a dû fuir et sa maison a été pillée. Elle n'a pu par suite remplir les formalités requises pour l'acceptation de la garde noble de ses enfants.

A l'exemple de M^{me} de Gonnellieu, les habitants des campagnes effrayés prenaient généralement la fuite et se réfugiaient dans les villes; quelques uns cependant semblent avoir voulu défendre leurs foyers. Ce serait le cas des habitants de Fontenoy, si on en croit la délibération suivante de la communauté de

cette paroisse, délibération que nous avons retrouvée dans nos papiers de famille.

« Nous soubz signez habitans de la paroisse de Fontenoy, confessons que pour le bien et utilité de la dicte paroisse, avoir faictz eslection des personnes de Michel Jolly et Jean Cortais et Anthoine Lévesque, aussi habitans, de vendre, engager, prester et avancer le denier qu'il conviendra faire pour faire et construire et achever le fort qu'il est nécessaire de faire pour la conservation de nostre bien tant allentour du simettier de l'église de ladicte paroisse et audict lieu où il conviendrat faire pour les conspirations et lutes mesmes, faire faire quatre portes au lieu où nous trouverons le plus à propos, de sorte qu'il soient faict au plus tost que faire se pourra. Comme aussy aurons pouvoir de nous commander de toute sorte qu'il soient nécessaire pour faire faire la garde dudict fort à la charge de le rendre aux occasions pour parler audictes portes ou barières, pour entendre ceulx quy sy présenteront pour après les avoir ouy ordonner ainsy qu'il trouveront bon affaires, comme aussy de nous y rendre pour garder et conserver le dict fort soulz leur conduict. Comme pareillement obéir audict personnes nommées pour corporalles de chacunes escouadres quy sont nosmées, et luy obéir au commandement qu'il nous ferois, le tout à peine de chacun contrevenans et chacun trente solz tournois qui seront prix sur nous et nos biens par exécutions, sans aultres forme et instances, nonobstant tous les oppositions qui se pouroit faire. Car ainsy nous le consentirons comme pour le propre denier du Roy,

à la charge que le susnommés ferons mémoire dudict denier qu'il apportera acquict des ouvriers qui travailleront pour le simettier desdict fort et porte. En tesmoing de quoy nous avons signé et faict nos marque accoutumez ce sixiesme jour de janvier mil six cens cinquante deux. »

Suivent les noms d'une trentaine d'habitants de la paroisse.

En vertu de cette délibération et par acte passé devant Foucart et Gosset, notaires à Soissons, le 15 février 1652, les représentants de la communauté de Fontenoy vendirent à Adrien Vuarel, conseiller du Roi, élu en l'élection de Soissons, 4 esseins 2 verges de marais moyennant 78 livres payées comptant et 60 sols au vin.

Les travaux projetés furent-ils exécutés, nous l'ignorons.

M. l'abbé Ledouble dans son ouvrage sur l'Etat religieux du diocèse de Soissons, dit que le clocher fortifié de l'église se liait à une porte sous laquelle passait le chemin de Vic-sur-Aisne à Soissons.

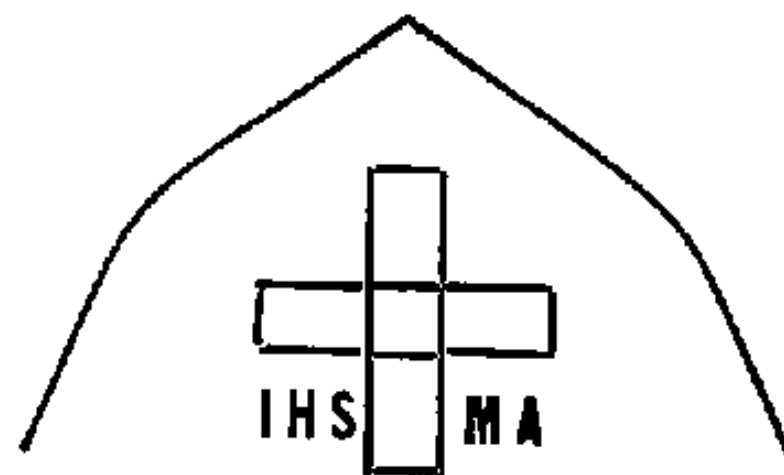
Il n'existe aucune trace de cette porte. Disons cependant qu'une ruelle voisine de l'Église qui monte de la rue principale du village vers le plateau, se nomme le sentier de la Porte aux champs et qu'on y trouve les vestiges d'une porte, mais est elle du milieu du XVII^e siècle ?



Pierres tombales de l'Eglise de Jouaignes

Communication de M. BLANCHARD

Dans la chapelle de droite de l'Eglise de Jouaignes on remarque, du côté de l'Evangile, une pierre encastrée dans le mur, à une hauteur de deux mètres environ. On y voit, au sommet, une croix, sous un arc en tiers-point flanquée à droite de I. H. S. et à gauche de M. A. Au dessous se trouve l'épithaphe suivante, dont nous donnons ci-dessous copie.



Ci devant gist le corps
de vénérable et discrète psoe
Me Jehan Mahieu ptre curé
de ceas qui décéda le
mil V^e
prie dieu por son âme
A M

Du côté de l'épître se trouve une autre pierre tumulaire, scellée également dans le mur, on y lit :

CI GIT VALÉRIEN DE CREIL
ESCUIER SEIGNEUR DE Merval
AGE DE SOIXANTE QUATRE
ANS OU ENVIRON LEQUEL EST
DÉCEDDÉ LE 6^e JOUR
DE MAY 1642

NEUVIÈME SÉANCE

Lundi 4 Octobre 1909

Présidence de M. BOUCHEL, Vice-Secrétaire

M. le Colonel Lecer, Président, et M. Burel, Vice-Président étant absents, la présidence est dévolue à M. Bouchel, doyen d'âge des membres du bureau.

Sont présentées à la Compagnie les excuses des honorables président et vice-président, puis lecture est donnée du procès-verbal de la séance d'août qui est adopté.

M. le Président fait passer sous les yeux de ses collègues les divers volumes adressés à la Société depuis la dernière séance. Parmi ces ouvrages il y a lieu de signaler l'Enceinte de Saint-Pierre-en-Chastre par notre collègue M. O. Vauvillé, à qui la Compagnie adresse ses remerciements.

OUVRAGES OFFERTS

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest :
3^e série, t. 1^{er}, année 1908.

Même bulletin : 1^{er} trimestre 1909.

Mémoires de la Société Dunkerquoise : 49^e volume,
année 1909.

*Mémoires de la Société d'histoire d'archéologie de
Chalon-sur-Saône :* 2^m^e série, t. 3, 1^{re} partie.

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France: 36^{me} année, 1^{re} livraison.

Bulletin et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris: 5^{me} série, t. 9, 6^{me} fascicule Romania, t. 38^e

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes maritimes: t. XXI, 1909.

Bulletin mensuel de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu: N° 42, année 1909.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres: t. 6^e

Bulletin historique du diocèse de Lyon: N°s 56 et 57.

Bulletin historique et philosophique: 1908, n°s 3 et 4.

Bulletin de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts: 3^e série, t. 13^e 1^{er} fascicule.

CORRESPONDANCE

M. le Secrétaire donne lecture de deux lettres relatives au peintre soissonnais dom Crépin Quillet, envoyées l'une par M. le docteur Gosset, secrétaire de l'Académie, et l'autre par M. Jadart, conservateur du Musée de Reims. Nos savants collègues y signalent l'existence en cette ville d'une œuvre inconnue jusqu'ici due à notre peintre soissonnais. Cette toile, très intéressante, reproduite par la Société du Vieux-Reims, est signée « Quillet 1636 » et représente une famille noble de cette époque. Ces Messieurs ajoutent qu'ils ont été heureux de rencontrer au *Bulletin* de notre Société, dans l'article de M. Blanchard sur les peintres Soissonnais, quelques renseignements sur ce peintre Soissonnais qui eut une certaine notoriété au xvii^e siècle.

M. Vauvillé attire l'attention sur la découverte récente, rue Debordeaux, de divers objets de l'époque gallo-romaine. Sur un terrain appartenant à M. Poilleaux on a découvert à la profondeur de 2 à 3 mètres, en creusant les fondations d'une maison, rue Debordeaux, divers débris gallo-romains : deux fragments de colonne d'une pierre tendre sculptée représentant un sanglier couché, mais dont il ne restait plus que la partie antérieure du corps ; des fragments de tuiles à rebord et enfin des débris de poteries. Le tout indique bien l'époque gallo-romaine.

Le même membre offre pour le Musée une pièce de bronze de 1595.

Au nom de M. Félix Brun est lue une notice consacrée à Sébastien Mamerot, écrivain soissonnais du ^{xv}^e siècle ; à cette notice est peinte la photographie d'une miniature qui représente Sébastien Mamerot faisant la dédicace de l'un de ses ouvrages.

Enfin M. Blanchard met sous les yeux de la Compagnie deux actes de l'époque révolutionnaire. L'un est la mise sous séquestre des biens des citoyens Dupleix-Bacquancourt et Nicolaï, condamnés à mort le 19 messidor an II. L'autre, daté de l'an III, est une pétition par laquelle Augustine Dupleix-Bacquancourt, épouse du citoyen Henri Montesquiou et héritière des précédents, sollicitait du district la restitution de ces biens.

ELECTION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES NOUVEAUX

MM. Maurice Crépaux et Zeh, présentés à la dernière séance, sont élus membres titulaires.

MM. Waendendries père et fils présentent la candidature de M. Bouvet, agriculteur à Tartiers.

La séance est levée à quatre heures.

Le Vice-Secrétaire Président,

E. BOUCHEL.

Le Secrétaire,

Fernand BLANCHARD



Monnaies gauloises de l'oppidum de Pommiers

Communication de M. VAUVILLÉ



Ayant recueilli récemment un certain nombre de monnaies gauloises, provenant de l'enceinte de Pommiers, je crois devoir présenter à la Société les plus intéressantes.

Parmi les monnaies de bronze à la légende CRICIRV, en voici deux des plus rares :

1^o Tête barbue casquée, à gauche, devant deux S.

R. CRICIRV. Pégase galopant à gauche.

2^o Tête à gauche.

R. CRICIRO NIS. Pégase courant à gauche, devant un anneau centré.

3^o Belle pièce de DIVITIAC. Tête nue à gauche.

R. Cheval galopant à droite, dessous un sanglier à droite, dans le champ un anneau centré BR.
(7716) (1).

(1) Les n^{os} qui seront indiqués se rapportent à l'Atlas des monnaies gauloises de la Bibliothèque Nationale.

4. Tête casquée, à droite.

R. Lion marchant à droite, dessous étoile et objet indéterminé, dessus autre objet paraissant être une flèche. BR.

Cette monnaie paraît se rapporter à une pièce avec lion, de ROVECA, chef des Meldes.

5. Cheval marchant à gauche, dessus un oiseau, dessous trois globules séparées par un genre d'épi.

R. Cheval galopant à gauche, devant globule, dessus symbole ou animal indéterminé BR.

Cette monnaie est peut-être une pièce inédite des Atrebates.

6. Trois bustes accolés de profil, à gauche.

R. Aurige ou victoire dans un bige au galop, à gauche.

BR. 2 exemplaires (8040).

Je crois devoir faire remarquer que jusqu'à mon dernier inventaire de 1945 monnaies gauloises, provenant de l'oppidum, que j'ai donné dans le bulletin de la Société, (vol. 1903-1904, p. 351 à 357) aucun exemplaire de cette monnaie des Remes n'avait été constatée, au contraire on avait vingt exemplaires des monnaies de cette même peuplade à la légende REMOS ATISIOS.

Ce fait n'a rien d'étonnant, attendu que la pièce à la légende REMO a été émise après la conquête romaine, lorsque l'enceinte de Pommiers commençait à être abandonnée. La monnaie REMOS ATISIOS, frappée bien avant la conquête, ayant circulée antérieurement à l'autre pièce, se trouve par ce fait plus fréquemment dans l'oppidum que celle à la légende REMO.

SÉBASTIEN MAMEROT

Écrivain Soissonnais du XV^e siècle

Communication de M. Félix BRUN

Je n'ai pas en ce moment la prétention de « découvrir » Sébastien Mamerot. Plus d'un érudit a déjà signalé son existence et ses écrits : notamment l'abbé Lebeuf au XVIII^e siècle, Paulin Paris et M. Paul Meyer au XIX^e, MM. Pierre Champion, Lecourt et Thomas en ces toutes dernières années. Il figure dans la *Bibliothèque de la France* du P. Lelong comme dans la *Biographie Michaud*, dans le *Répertoire* du chanoine Ulysse Chevalier comme dans le manuel allemand de Grober, etc. (1). Il a même — suprême consécration — l'honneur de notices spéciales dans le *Dictionnaire Larousse* et la *Grande Encyclopédie*.

Toutefois est-il indiscret de demander s'il est bien connu chez nous ? L'abbé Pécheur a parlé de lui en quatre pages de ses *Annales* (2) et ces pages sont fort bonnes, mais il faudrait maintenant les compléter à l'aide de travaux que l'annaliste du diocèse

(1) Lebeuf, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XX, p. 224-266 ; Paulin Paris, *Les Manuscrits de la Bibliothèque du roi*, t. III, p. 65-71 ; Paul Meyer, édition du *Debat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, p. 128 ; Pierre Champion, *Chronique Martiniene*, introduction ; *Romania*, n^o d'octobre 1908, p. 529-539 ; Grober, *Abriégé de philologie romane* t. II, p. 1158.

(2) T. IV, p. 563-567.



Phot. Foyer & C^{ie}, Nancy.

SÉBASTIEN MAMEROT DE SOISSONS
 OFFRANT A LOUIS DE LAVAL SES PASSAGES D'OUTRE-MER
 (Bibl. Nat. ms. franç. 5594)

ne put utiliser pour la simple raison qu'ils lui sont postérieurs. Puis il paraît, d'après des informations prises en bon lieu, que la Bibliothèque de Soissons ne possède rien du Soissonnais Mamerot. On ne trouvera sans doute pas mal à propos que quelques lignes, en attendant mieux, lui soient consacrées dans notre *Bulletin*, n'auraient-elles pour objet que d'accompagner la reproduction photographique ci-jointe d'une miniature qui le représente dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale digne d'être attribué, quant aux illustrations, à un élève de Jean Foucquet. Montfaucon a connu cette miniature, il en a tiré l'un des personnages de ses *monuments de la monarchie française* (1), mais avec des modifications qui le rendent presque méconnaissable et, d'ailleurs, en omettant tout à fait Mamerot. Apprenant mon intention d'offrir à notre Société une reproduction de la miniature originale, M. Omont, l'éminent conservateur des Manuscrits, a bien voulu me faire donner la planche que la Bibliothèque venait tout justement elle-même d'en faire exécuter, par les soins de M. Couderc, pour un grand album de portraits. C'est d'après cette planche que j'ai fait faire la photographie.

Je vais donc résumer très brièvement ce que m'ont appris sur le compte de Mamerot les auteurs que je viens de citer ; j'y ajouterai quelques données empruntées, par l'intermédiaire de M. Beuve, archiviste de la ville de Troyes, aux Archives municipales de cette ville.

(1) T. III, planche LXIX.

A dire vrai, Mamerot (1) ne fut probablement Soissonnais que d'origine, du moins il ne dut habiter Soissons, j'entends d'une manière continue, que pendant la première partie de sa vie. Il y a lieu de croire qu'il passa quelque temps en Dauphiné. Un auteur champenois du XVIII^e siècle, Jean Grosley, l'inscrit parmi les « Troyens célèbres » (2) ; en effet, il vécut plus longtemps encore à Troyes où nous verrons que le retenaient des fonctions de deux sortes et où, probablement, il mourut. Mais il était bien notre compatriote par sa famille et sans doute aussi par sa naissance ; lui-même, en divers passages de ses œuvres, proclame sa qualité de Soissonnais avec une sorte d'insistance qui n'est point pour nous déplaire. M. Pierre Champion croit pouvoir le rattacher à un Jacques Mamerot dont il a trouvé trace à la Bibliothèque nationale (3) et qui était en 1428 « commis à recevoir l'aide de la ville de Soissons » : nous n'avons pas de raisons, quant à présent, de penser que ce Jacques ne fut pas le père de notre Sébastien. D'après un autre texte tiré des registres du Châtelet de Paris (4), Jacques Mamerot mourut avant 1440, sa femme s'appelait Jeanne et leur fils, Sébastien ou Bastien, était encore mineur en cette année-là.

(1) On a aussi écrit, par erreur, *Harnerot* (Recueil de notes et de pièces concernant l'église collégiale de St-Etienne de Troyes, n^o 2555 de la Bibliothèque de Troyes et Mamerot de *Frixons* (Soissons ?) ou de *Frixonne* (ibid, ms 2788).

(2) *Mémoire sur les Troyens célèbres*, article *Mamerot*.

(3) ms. fr. 4484. f^o 10. cf. *Journal de Fauquemberge*, éd. Tuetscy, II, p. 216.

(4) *Romania*, loc. cit. p. 537.

Je ne sais par suite de quelles circonstances celui-ci entra, dès 1458 au plus tard, au service de Louis de Laval, alors gouverneur du Dauphiné, dont il se donne, à cette date, comme « l'humble clerc ». Louis de Laval, grand seigneur, ami des livres, probablement lettré lui-même, — du moins Mamerot nous assure qu'il entendait le latin, — l'employait à ces traductions et compilations en langue vulgaire que recherchaient fort, au xv^e siècle et même à la fin du xiv^e, non seulement les nobles et les clercs, mais encore les bourgeois, bien persuadés qu'ils étaient les uns et les autres de posséder en elles d'avérés livres d'histoire. Paulin Paris attribue sans preuves à Mamerot une traduction de Valère Maxime ; il est plus certainement, — et ce serait sa première œuvre, — le traducteur de la *Chronique Martinienne* ou *Martiniane*, célèbre chronique latine soi-disant universelle commencée au xiii^e siècle par Martin Strebski, de Troppau, dit le Polonais, et continuée par divers auteurs. Les rédactions successives et très diverses de cette chronique, les interpolations que l'on y remarque, l'édition qui en fut faite par Antoine Vérard, ont fort exercé la patience et la sagacité des savants. Voyons seulement, n'ayant à parler ici que de Mamerot, comment il comprenait son rôle de traducteur ou, si l'on préfère, comment son maître voulait qu'il le comprît.

« Par le vouloir de J. C. vray Dieu tout-puissant », écrit-il dans son prologue, « courant l'an de son « incarnation 1458, messire Loys de Laval, seigneur « de Chastillon et de Frivondour, gouverneur du « Dauphiné, a fait translater et mestre de latin en

« françois les Croniques Martinienes par son très
« humble clerc et serviteur Sébastien de Mamerot de
« Soissons (1). Et oultre icelles Martinienes, luy a
« faict extraire de plusieurs orateurs et croniques et
« mettre en ceste translation les faictz des papes et
« empereurs, et aussi des princes, docteurs et plu-
« sieurs gens de leur temps plus au long que frère
« Martin de Polonne, penancier et chapellain du
« pape, qui fit icelles croniques, lesquelles il a mises
« ou adjoustées en icelles. Et est assavoir que, com-
« bien que ceste présente translation soit et sera
« nommée *Cronique Martinienne*, toutefois, comme
« dit est, plusieurs faictz et avantures y sont plus
« au long et oultre icelles Martinienes ». — Ainsi
voit-on, par exemple, que Mamerot, mettant sans
doute à profit un séjour en Dauphiné ou les rela-
tions de son maître avec cette province, a mêlé au
texte de Martin des renseignements extraits de chro-
niques locales qu'il nomme *delphinales*. — « Toutes
« lesquelles croniques », poursuit-il, « avec plusieurs
« autres grans gestes, ont esté derrenièrement trans-
« latées et mises en uncz livre et traictié par le voul-
« loir d'icelluy monsieur le gouverneur : non pas
« qu'il n'entende et conçoive bien les livres et
« traictiez latins, mais affin que tous ces faiz dignes
« de grant mémoire soient plus communément di-
« vulgez. Si prie le simple et inexpert clerc et trans-
« lateur de cestuy présent traictié tous qui le liront
« et orront lire... qu'ilz l'excusent ès faultes, se

(1) Ailleurs, dans le prologue des *Neuf Preux*, il se qualifie « prestre de Soissons ».

« aucunes en trouvent par lui commises et s'il n'a
« pas bien exprimé et mis en briefs mots françoys.
« mais trop prolix, l'effect du latin : car, comme dit
« maistre Jean Donicum (1), le françois n'est pas si
« brief comme le latin et ainsi que l'expérience l'en-
« seigne publiquement. Pour quoy, eue considération
« à ce que dit est, il en commence sa translation, la
« soubzmettant à toute correction (2) ». Voilà, me
semble-t-il, qui n'est point trop mal parler ; Mamerot
dut être un homme de sens en même temps qu'un
homme bien élevé. Ne donnons pas, d'ailleurs, plus
d'importance qu'il ne faut à ces formules modestes,
très fréquentes sous sa plume ; elles lui sont com-
munes avec les autres écrivains de son temps, sur-
tout les ecclésiastiques.

Louis de Laval étant passé du gouvernement du
Dauphiné et de celui de Gênes à celui de Champagne,
Mamerot, qui, croyons-nous, ne l'avait pas suivi à
Gênes où l'on sait que Laval « se tint » en 1460 et
1461, alla du moins le rejoindre à Troyes. Il se qua-
lifiait alors de « chapellain et serviteur domestique
« de monsieur le gouverneur ». Quelques années
plus tard, grâce peut-être à l'influence de son puissant
patron non moins qu'à ses mérites personnels, il
était chanoine et chantre de l'église collégiale de
Saint-Etienne de Troyes à la place de feu Guillaume
Pietrequin ; il prêta serment en cette double qualité
le 30 juillet 1472 (3). L'année suivante il se vit

(1) Jean de Meun (note de M. Champion).

(2) *Chronique Martiniane*, éd. Champion, p. LXI.

(3) Arch. dép. de l'Aube, 6 G 6 f° 55 v°. Ce doit être par erreur
que Grosley dit que Mamerot était chanoine de St Etienne dès 1433.

obligé de défendre sa « chanterye » qui lui était disputée par le chanoine Claude de Pleurre ; il en appela au Grand Conseil du roi, le Grand Conseil lui donna gain de cause et, en vertu de « lettres « royaux leus en chapitre », il fut solennellement confirmé dans sa charge le 13 juillet 1473 (1).

Il était à Troyes, mais pas encore chantre de Saint-Etienne, lorsqu'il écrivit le troisième (2) de ses ouvrages, — je dirai plus loin quel était le second, — c'est-à-dire la traduction « travaillée selon son petit « entendement des très renommez faits des Romains « réduis en un brief et compendieux traité latin par « ung très notable et grand historien », — selon Lebeuf Benvenuto d'Imola, plutôt, selon Paulin Paris, Robert della Porta, — « qui, à cette occasion- « l'a justement et à droit nommé *Romuléon* ». Mamerot nous apprend qu'il commença son travail l'an 1466 ; toujours consciencieux, il croit devoir nous avertir qu'il n'a, cette fois, rien ajouté ni rien enlevé à son auteur « si non en tant qu'il m'a semblé nécessaire à la seule décoration du langage françois et, « par espécial, du vray soissonnois ». Lebeuf voit dans ces derniers mots un hommage au parler de nos pères et je ne demande qu'à être sur ce point de son avis : « Mamerot », dit-il, « prétendait apparemment que le langage de Soissons, sa patrie, pouvait servir de modèle à la Champagne qui est « contigüe au Soissonnais ». Paulin Paris, toujours à propos de ce passage, dit mieux encore : pour lui,

(1) Arch. dép. de l'Aube, 6 G 6 f° 72 r° et 74 r°.

(2) Et non le second, comme le disent Lebeuf et Paris qui ne connaissent pas l'*Histoire des neuf Preux*.

le « vrai soissonnois » écrit par Mamerot est « le
« meilleur français du xv^e siècle, français mille fois
« préférable à celui de Christine de Pisan, de Chas-
« tellain, de Molinet et de Jean d'Authon ». En sorte
que qui voudrait bien connaître la bonne langue du
xv^e siècle ne pourrait se dispenser d'étudier les
œuvres de Mamerot : à ce point de vue et pour
l'époque il mérite d'être un « classique ».

La traduction du *Romuléon* n'a pas, que je sache, été imprimée. Cette nouvelle œuvre ne fit sans doute que pousser Mamerot plus avant dans l'estime et la confiance de son protecteur. En effet celui-ci, à l'annonce d'une grande guerre projetée contre les chrétiens par le sultan Mahomet II, à peine maître de Constantinople, commanda à son chapelain une histoire des « passages d'outremer faits par les empe-
« reurs, rois et princes françois », en d'autres termes une histoire des croisades. Il espérait réveiller par là le zèle de l'Europe chrétienne, de la France tout au moins, en faveur de la Terre Sainte et contre ses conquérants maintenant sur le sol de l'Europe. Mamerot se mit à l'œuvre le jeudi 14 janvier 1473 (n. st.), il note non moins soigneusement la date de l'achèvement : le mardi 19 avril 1474 après Pâques. C'est ce livre que notre miniature le représente en train d'offrir à Louis de Laval, au milieu d'un paysage d'ailleurs aussi peu champenois que possible. Il fut imprimé en 1492 en un-8^o gothique sous ce titre copieux : « Les Passages d'outremer du noble Gode-
« froy de Bouillon, qui fu Roi de Jérusalem, du bon
« Roi St-Louis et de plusieurs vertueux Princes qui
« se sont croisés pour augmenter et soutenir la Foi

« chrétienne, avec autres nobles faits des Rois d'Espagne et de Hongrie contre les ennemis de notre sainte Foi catholique ». L'ouvrage eut du succès; Le Noir le réimprima en 1517 (in-4°) et en 1518 (in-f°) sous le même titre à peine allégé de quelques mots. C'est à la fois une traduction et une compilation d'anciennes chroniques et, par endroits, une œuvre presque originale et personnelle.

Ce dernier caractère appartient davantage à un autre travail que Mamerot entreprit vers la fin de 1488. Evidemment les recherches qu'il avait dû faire pour ses *Passages d'outremer* lui avaient donné le goût des choses de l'Orient et le désir de connaître par lui-même le principal théâtre des événements qu'il venait de raconter. Quoiqu'il dût n'être déjà plus de la première jeunesse, il était parti pour la Terre Sainte et, à son retour, il écrivit une *Compendieuse description de la Terre de promission*, intercalée plus tard dans les *Passages d'outremer*. La compilation est encore ce qui domine dans cet écrit, mais enfin Mamerot y met un peu plus de lui-même que dans les précédents; il cite « soit des événements dont il a été témoin, soit des dates de jour et de mois pour son arrivée dans certaines villes ou son départ (1) ». Pour ce qui est, à proprement parler, de la description de la Terre Sainte, au moins pour la partie de cette région qu'il n'a pas visitée, il avoue qu'il emprunte à ceux qui en ont écrit avant lui; puis il ajoute : « reste d'avance par ordre compétent traictier des habitants, des loix, rites et mœurs,

(1) *Les Pèlerins picards à Jérusalem*, par le Comte de Marsy, p. 12-13.

« hérésies damnées, ainsi que, entrefaisant le pèle-
« rinage, d'une inquisition curieuse et peine stu-
« dieuse les ai seu comprendre à mon petit enten-
« dement ». Il s'étend alors sur Mahomet, sur les
Sarrasins, leur civilisation, leur culture intellectuelle,
reproduit leur alphabet et ceux des Hébreux, des
Grecs, des Chaldéens, des Indiens, protestant qu'il
ne « récite » que ce qu'il a appris dans le pays « ainsi
« que par curieuse investigation ès lieux l'avons
« investigué ». Certains des renseignements qu'il
nous donne sont vraiment intéressants et son livre
n'a pas usurpé la place qu'il occupe dans les biblio-
graphies palestiniennes (1); le savant comte de
Marsy, particulièrement compétent en cette matière,
estimait qu'il méritait « une étude approfondie » et
il avait projeté d'en parler « avec le détail que le
« sujet comporte dans la préface d'un volume con-
« sacré aux pèlerins français des dernières années du
« xv^e siècle » : le projet, que je sache, n'a pas été
exécuté. Mamerot était, je ne dirai pas un savant
toujours bien informé et d'une perspicacité infaillible
mais du moins un esprit curieux, sérieusement dési-
reux de s'instruire et d'instruire ses lecteurs. C'est
plutôt la faute de son temps que la sienne s'il n'a pas
toujours, en tel ou tel de ses écrits, évité certaines
méprises géographiques ou historiques que l'abbé
Lebeuf lui reproche, en reconnaissant qu'il fait
preuve parfois d'un certain discernement, au moins
relatif. Une de ces méprises nous étonne chez un
écrivain de notre région au point que je serais tenté

(1) Voir notamment la *Bibliotheca geographica de Rohrich*, p. 122 et 602.

de l'attribuer, — ainsi que quelques autres encore de celles que lui reproche Lebeuf, — à l'ignorance des copistes ou à la négligence des éditeurs : ayant à parler de la fondation de l'ordre des Prémontrés, Mamerot aurait traduit *Laudunum* par *Lyon*.

La traduction de la *Chronique Martinienne* et du *Romuléon* et peut être aussi de Valère Maxime, les *Passages d'outremer* et la *Compendieuse description*, voilà ce qui composa longtemps tout le bagage littéraire reconnu à Mamerot par les érudits (1). Même M. Pierre Champion, en 1907, ne connaissait de lui rien de plus. Cependant M. Paul Meyer avait déjà, en 1877 et 1883, signalé incidemment l'existence d'une autre œuvre dont la Bibliothèque impériale de Vienne possède l'unique exemplaire en deux volumes ornés de miniatures, et que MM. Marcel Lecourt et Thomas ont étudiée d'un peu plus près dans deux articles de la *Romania* d'octobre 1908.

C'est encore une œuvre inspirée par Louis de Laval. Mamerot la commença en septembre-octobre 1460 (2), deux ans après la traduction de la *Martinienne*; on peut donc la considérer vraisemblablement comme le second de ses écrits par ordre de date. Elle a pour objet et pour titre l'*Histoire des neuf Preux et des neuf Preues* (preuses), c'est-à-dire, comme vous savez,

(1) On a porté parfois au nom de Mamerot *Les gestes du roi Charles VI, les gestes du roi Charles VII, la chronique de Louis de Valois, feu roy de France* (Louis XI), et un manuscrit du Vatican : *De iis qui regnarunt in Francia*. Ce sont simplement, je crois, des parties plus ou moins considérables de la *Chronique Martinienne*.

(2) Le manuscrit de Vienne est daté de 1472, il fut exécuté à Troyes par un copiste nommé Briard, originaire du diocèse de Bayeux, (*Romania* loc. cit. p. 531).

d'Hector, d'Alexandre, de Judas Machabée, « évêque
« et duc de Jherusalem », de Jules César, du roi Arthur,
de Sémiramis, de Penthésilée, de Déiphile, d'Argine,
et autres héros et héroïnes plus ou moins authentiques traités à la mode du moyen-âge. Remarquons en passant, à propos d'Hector, une curieuse idée dont je ne sais pas s'il faut attribuer à Mamerot tout l'honneur : la rivalité d'où sortit la guerre de Troie n'est pas encore apaisée comme on l'imagine, elle n'a pas cessé depuis « déjà bien trois mille ans, car
« encore dit le Turcq nommé Mahomet d'Otteman,
« qui depuis peu de temps a prins par force Cons-
« tantinople et encore la tient, qu'il est vengeur du
« sang Troyen contre les Grecs qui le respandirent ». C'est une explication comme une autre de la question d'Orient.

Mais pour Louis de Laval il n'y avait pas que neuf preux, il y en avait dix ; il y avait aussi dix preuses. Le dixième preux, c'était Du Guesclin, la dixième preuse, c'était Jeanne d'Arc. Il avait voulu que Mamerot ajoutât leurs noms à ceux de la liste consacrée et qu'il terminât son livre par leurs biographies. Rien de plus naturel de sa part qu'un tel désir. Louis se rattachait à la famille de Du Guesclin par sa grand-mère paternelle qui, avant d'épouser en 1384 Guillaume XI de Laval, avait été la seconde femme du bon connétable, veuf de Tiphaine Ragueneau. Puis deux frères de Louis, André et Gui de Laval, avaient, en 1429, fait campagne avec Jeanne d'Arc ; on a d'eux une lettre (1) où ils racontent à leur mère et à leur

(1) Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. v, p. 105-111.

aïeule leur première entrevue avec l'héroïne. Cette lettre a été maintes fois citée, elle le sera toujours, car nulle part peut-être on ne saisit mieux sur le vif la physionomie de la Pucelle, physionomie si complexe ou, plus exactement, si mobile, et, par conséquent, si difficile à rendre. Le souvenir de Du Guesclin, le souvenir de Jeanne d'Arc ne sont pas de ceux qui se perdent facilement dans les familles associées plus ou moins directement à ces glorieuses existences; Louis de Laval, on le voit, était fidèle à l'un et à l'autre. Par grand malheur on ne trouve dans le manuscrit de Vienne que l'histoire des neuf Preux et celle des neuf Preuses, celles de Du Guesclin et de Jeanne ne furent peut-être que projetées et annoncées. On ne peut douter de l'esprit dans lequel Mamerot, ne fût-ce que pour complaire à son patron, les a ou les aurait écrites; on pense bien qu'il ne se serait pas montré sobre d'éloges et dépourvu d'enthousiasme à l'égard de l'époux de Jeanne de Laval « par le moyen duquel
« furent, soubz le roy Charles le Quint, déchacez
« les Anglois et Navarrois de la plus grant partie du
« royaume de France, » non plus qu'à l'égard de
« dame Jehanne la Pucelle par laquelle envoyée de
« Dieu », dit-il dans le prologue des *neuf Preuses*,
« malgré les Anglois du duc Philippe de Bourgogne
« et aussi de tous les aultres alliez qui usurpoient la
« plus part de France, fu le roy Charles, à présent
« régnant, par grâce divine et force d'armes couronné
« et sacré à Reims ». Et tout aussitôt, s'adressant à monseigneur de Laval et à ses autres lecteurs futurs, il ajoute ces lignes qui ne manqueront pas de nous toucher: « Pour quoy je supplie à vous, mon très

« doubté seigneur, et tous aultres qui verront ceste
« très petite occupation Soissonnoise, prendre en
« gré le don du povre serviteur, car je me suys efforcé
« couchier à mon pouvoir la vérité et en brief selon
« aucuns très anciens volumes qui me ont esté très
« difficiles à trouver et conjoindre avec les communs,
« lesquels ensuivans en aucuns pas, et non en tous,
« j'ay commencé ... etc. ». Ainsi Mamerot ne dédaignait point de se documenter et, de plus, il avait au moins la bonne volonté de faire œuvre critique: il avouait quelques lignes plus haut n'avoir pu donner à l'histoire des neuf Preuses « tant grand prolongation (qu'à celle des neuf Preux), obstant que je
« n'ay peu trouver en histoire authentique les fais
« d'aucunes d'elles avoir esté tant prolicement tissus ». Puis s'il a traité un peu rapidement l'histoire des neuf Preuses, c'est aussi que son « entendement » était de passer à celle de Jeanne: nous ne lui reprocherons pas les préférences qu'il semble bien avoir eues pour cette dernière. Quant à ces mots « occupation soissonnoise », ils me donnent à penser que, lorsqu'il écrivit ce prologue, c'est-à-dire en 1461, il était à Soissons: son protecteur était alors à Gênes où, apparemment, il ne l'avait pas accompagné, tout en restant à son service.

Faut-il renoncer absolument à posséder jamais cette vie de Du Guesclin que des traditions de famille, sans doute communiquées à l'historien, rendraient doublement précieuse, et cette vie de Jeanne d'Arc écrite par quelqu'un qui était presque son contemporain et le familier de gens l'ayant connue de très près? Pour nous en particulier cette histoire aurait

eu du prix, car sans doute Sébastien, né peut-être un peu trop tard pour avoir vu de ses yeux l'entrée triomphale de Jeanne à Soissons en 1429, dut en son enfance l'entendre raconter; sans doute il eût pu nous dire si, dans les deux barbeaux alors offerts à Charles VII par nos bourgeois, il faut voir, comme je le soupçonne, une allusion ironique aux armes parlantes de la maison de Bar alliée au chef bourguignon Jean de Luxembourg et dont le succès de l'armée royale compromettrait gravement les prétentions sur notre comté. Sans doute enfin il aurait pu nous renseigner sur cet ensemble de circonstances demeurées toujours un peu mystérieuses que le *Procès* de Jeanne, en termes presque trop expressifs, appelle « le fait de Soissons », je veux dire les fâcheuses intrigues qui, en mai 1430, firent fermer aux troupes de la Pucelle la porte de la cité et amenèrent notre retour, pour quelques années, sous l'autorité anglo-bourguignonne.

Je n'ai pu découvrir jusqu'à présent la date et le lieu de la mort de Mamerot. M. l'archiviste de la ville de Troyes a bien voulu me promettre de les rechercher pour moi dans les archives du chapitre de Saint-Etienne. J'aurai donc peut-être encore l'occasion de parler de Mamerot à la Société; on estimera, je pense, qu'une étude plus complète de sa vie et de ses œuvres pourrait constituer utilement ce qu'il eût appelé une « occupation soissonnoise ».



DIXIÈME SÉANCE

Lundi 8 Novembre 1909

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la séance d'Octobre, lu par le Secrétaire, est adopté.

M. le Président énumère les titres des ouvrages offerts et adressés à la Société, depuis la dernière séance.

OUVRAGES OFFERTS

Mémoires de la Société Archéologique de Rambouillet :
1906, t. XIX et XX.

Académie royale de Belgique : Classe des Lettres,
Sciences morales et politiques, et classe des
Beaux-Arts : 1909.

Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne : année
1908, 62^e volume.

Mémoires de l'Académie de Nîmes : 7^e série, t. XXX,
1^{re} année 1908.

Bulletin de la Société d'Agriculture du Puy : 5^e vol. ;
années 1904 à 1908.

Revue de Saintonge et d'Aunis : 1908.

Bulletin de la Société des Archives Historiques XXIX^e :
volume, 1^{er} février à octobre 1909.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Colonel Lecer, président, a reçu de M. le chanoine Duchastel de Montrouge une photographie du puits qu'il a fait restaurer dans la maison qu'il habite, rue Saint-Gaudin, et qui n'est autre que le légendaire Puits de Saint-Gaudin, fameux autrefois à Soissons par les miracles qu'opérait son eau. M. le Président a remercié vivement M. Duchastel de Montrouge pour l'envoi de ce document photographique qu'il soumet à ses collègues. La Société adresse à nouveau ses félicitations à M. Duchastel pour cette restauration.

M. le Président apprend à ses collègues le décès récent de notre collègue M. Judas, bibliothécaire de la ville de Soissons. Le bureau de la Société et un grand nombre de membres ont tenu à assister aux obsèques de notre regretté collègue, le samedi 6 décembre courant.

M. le Président, au nom de la compagnie, a prononcé sur la tombe un discours que nous reproduisons plus loin.

La Compagnie s'associe aux paroles de son Président. Elle perd en M. Judas un conseiller et un guide précieux pour nos études historiques locales. Avec une amabilité sans limites, avec une bienveillance toujours égale, M. Judas savait mettre à portée de chacun la connaissance parfaite du dépôt qui lui était confié.

Il administrait la bibliothèque avec le plus grand ordre et savait concilier les prescriptions du règlement avec les nécessités des travaux des chercheurs.

C'était pour beaucoup de ses confrères un ami véritable, à l'esprit droit et loyal, au cœur dévoué.

M. Judas était né le 24 Janvier 1839 à Soissons, d'une famille originaire de la région, établie depuis plusieurs siècles dans notre ville et dans les villages voisins. C'était un soissonnais de pure race.

M. Blanchard a découvert dans les minutes de M^e Dulong, antérieures à la Révolution, un contrat de mariage passé dans cette même étude au xvii^e siècle par Julien de Héricourt et Jeanne le Scellier, daté exactement du 18 Juin 1651. Grâce à ce contrat on a quelques éclaircissements sur cette famille de Héricourt encore peu connue jusqu'ici. Dans ce même acte on rencontre aussi les noms de plusieurs notabilités soissonnaises, entr'autres ceux des familles du Grimoard, Charpentier d'Anost, de la Bretèche et Marquette.

Il présente à ses collègues une pièce d'or gauloise acquise par le Musée et trouvée à Vierzy. Cette monnaie appartient à la catégorie des statères du groupe dit des « Monnaies à l'œil ». Ces monnaies appartiennent à la Gaule Belgique. Elles ont été imitées en Grande Bretagne (1). Celles qui se rapprochent le plus de la monnaie de Vierzy ont été attribuées, mais sans grande certitude, aux Rèmes (atlas pl. xxxii catal. Mon. Gaulois. Bib. Nat.)

M. le Colonel Lecer donne lecture d'une note relative à la rue du Chat Lié qui, d'après un acte de 1670, portait aussi au xvii^e siècle, le nom de rue

(1) C f. les Atrebates Cat. n° 8593 et Atlas pl. xxxv. 8600. Voir aussi Bellovaci pl. xxxii, Nervii et Tréviri pl. xxxv et xxxvi.

Colette. A la suite de cette note M. le Président ajoute quelques mots sur la signification et sur l'orthographe du mot Champ Bouillant.

Il observe justement que l'explication donnée précédemment dans le bulletin est peu plausible.

Ce nom est écrit en différents documents Boulant ou Bouillant, ce qui semblerait indiquer simplement un état particulier de terrain dont les éboulements sont fréquents, s'éboulant facilement. M. Blanchard remarque de son côté que ce nom est appliqué dans la région à divers lieuxdits de terrain en pente, par exemple à Guny, aux confins du Soissonnais, lieudit Boulant ou En Boulant.

M. Fernand Lhermitte a découvert un document imprimé relatif à un ancien procès en séparation de corps entre M. Paillet et sa femme. Cette pièce pourra être utile à ceux de nos confrères qui se livreront à des recherches sur Alphonse Paillet, sa famille et son entourage. Elle est versée aux archives et des remerciements sont adressés à M. Lhermitte pour ce don.

M. le Président a examiné attentivement deux pièces manuscrites des archives de la Société ayant pour titres : Histoire de Soissons 1789 et Fortifications de Soissons en 1814. Il communique à ses collègues une très intéressante analyse de ces documents.

A la demande des membres du bureau, la Société examine le projet de conférence à Soissons de notre éminent collègue M. Lefèvre Pontalis. La Société charge le Secrétaire de correspondre, pour la fixation de cette date avec le conférencier.

ÉLECTION DE MEMBRE NOUVEAU

M. Bouvet, présenté à la séance d'octobre, est élu membre de la Société.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
LE CER.

Le Secrétaire,
F. BLANCHARD.

Discours de M. le Colonel LECER

Président de la Société Archéologique

aux Obsèques de M. JUDAS

Messieurs,

Avant que cette tombe se referme, permettez-moi de dire un dernier adieu à mon vieil ami Judas.

Nous nous étions connus dès notre petite enfance; le voisinage de nos familles nous avait fréquemment appelés à partager les mêmes jeux et peu à peu une grande sympathie était née entre nous. Diverses circonstances et plus tard le hasard de nos destinées rendirent nos rencontres plus rares; mais quand nous avions la bonne fortune de nous retrouver, c'était de tout cœur que nous nous abordions. Enfin il y a quelques années, hélas, au déclin de notre carrière, nous avons de nouveau habité Soissons tous deux.

Qu'il nous était doux de revivre ensemble nos souvenirs du passé, d'échanger nos idées d'hommes murs; qu'il m'était agréable à moi de feuilleter comme un livre les connaissances si étendues de mon vieux camarade.

C'est que Judas s'était transformé pendant mon absence ; l'ancien élève de l'école primaire était devenu un érudit. Seul, ou à peu près seul, il avait acquis, secondé il est vrai par une intelligence d'élite, l'instruction secondaire et supérieure qui lui avait permis de remplir, et avec une compétence incontestable, les lourdes et difficiles fonctions de conservateur de notre bibliothèque municipale.

Je n'ai pas à vous rappeler comment il avait compris son rôle, comment il devint le conseiller de ses lecteurs. Il connaissait si bien *sa bibliothèque* ! Il en avait parcouru tous les volumes et les ouvrages les plus importants, il les avait tous étudiés, médités, commentés, de sorte qu'il était pour les chercheurs un auxiliaire sûr et précieux. Et parmi ceux qu'il guida ainsi, je pourrais citer bon nombre de ses collègues de la Société archéologique qui ont eu souvent recours à sa haute compétence et à sa complaisance inlassable.

Aussi combien grand le vide qu'il laisse parmi nous, mais aussi combien vivace sera le souvenir de ses mérites.

Au nom de tous ses amis, j'adresse nos affectueuses condoléances à sa famille éplorée.

Adieu, mon cher et vieil ami ! Tu as accompli en ce monde ta grande part de labeurs ; dors en paix ton dernier sommeil : tu l'as largement mérité.

LA RUE DE LA COLLETTE

Communication de M. LECER

Un mot à propos des dénominations anciennes des rues de Soissons.

— Nous savons déjà que la partie occidentale de la rue de la Bannière s'appelait précédemment rue du Chat Lié. Un titre de vente, daté de 1460, d'une maison sise dans cette portion de rue (maison occupée aujourd'hui par M. Vergnol, photographe) indique que cet immeuble est situé rue de la Collette, vis-à-vis le chef Saint-Denis.

— Donc en moins d'un siècle, cette partie de rue a porté successivement les noms de la Collette, le Chat Lié, la Bannière.

DEUX MANUSCRITS SOISSONNAIS

**datant des premières années
qui suivirent la Révolution de 1830**

Communication de M. LECER

M. Blanchard, notre sympathique Secrétaire, m'a confié deux manuscrits qu'il avait remarqués parmi les pièces non classées de nos archives et qu'il croyait devoir m'intéresser particulièrement en raison du titre inscrit sur la chemise qui les contenait :

*Histoire de Soissons depuis 1789 iusqu'en..... et
1814 : Fortifications.*

Ces manuscrits voisinaient aux archives avec des pièces provenant de M. de Vuillefroy, ancien conseiller à la Cour de Paris, l'un des fondateurs de notre Société et l'on pouvait supposer qu'ils émanaient de lui : un examen un peu attentif permit de reconnaître qu'ils n'ont pas cette origine et aussi qu'ils proviennent de deux personnes différentes. Ajoutons que le titre inscrit sur la couverture est erroné : le premier manuscrit contient le récit d'événements qui se sont passés entre 1814 et 1836 et le second a trait, non aux fortifications de Soissons en 1814, mais aux grands travaux qui furent exécutés par le génie militaire au cours des années suivantes pour remplacer ces fortifications par d'autres plus modernes et dont nous voyons en ce moment disparaître les derniers vestiges.

Bien qu'anonymes, ces deux manuscrits sont loin d'être dépourvus d'intérêt pour nous et je vous demande la permission de vous en présenter une courte analyse.

PREMIER MANUSCRIT

Soissons entre 1814 et 1836

C'est en 1834 que l'auteur a commencé à l'écrire, c'est-à-dire 20 ans après les premiers événements racontés. Son récit est fait de mémoire, car les dates y sont rares et incertaines, et il contient quelques confusions de personnes et d'événements. Aussi ne pourrait-on faire foi sur lui pour écrire une page d'histoire. Mais on n'y trouve pas moins l'appréciation d'un Soissonnais sur des faits dont il est le

contemporain et dont il a été souvent témoin : c'est suffisant pour attirer notre attention.

Du siège de 1814, l'auteur n'a pas gardé un souvenir exact. Il paraît ignorer le nom du général Rusca qu'il qualifie simplement d'« ancien et brave général ignorant tout à fait la manière de défendre une place » ; le général Moreau, qu'il croit chef de bataillon, est pour lui largement excusé de sa capitulation au 2^e siège ; le 3^e siège n'est qu'une simple démonstration du maréchal Mortier ; enfin, de la défense héroïque du commandant Gérard au 4^e siège, il ne dit rien : il n'a été frappé que de la dureté des réquisitions subies par les habitants. Ajoutons qu'il reporte l'acte de dévouement du garde champêtre Charpentier du 1^{er} siège au 2^e.

Arrive la Restauration. L'auteur, qui s'est montré froid et réservé quand il a raconté les événements militaires de 1814, s'anime quand il s'occupe des luttes politiques qui suivirent. Impérialiste convaincu, il critique naturellement, et avec un certain mordant, les actes du nouveau gouvernement et les prétentions de ses partisans « *les restaurateurs* » comme il les appelle. Pendant les cent jours il cite de nouveau le commandant Gérard dont il apprécie cette fois le talent militaire, comme organisateur de la défense de la Place. Il raconte également, et avec quelques détails, l'émeute militaire qui marqua la fin du commandement de cet officier.

Citons encore les récits de la catastrophe de l'explosion de la poudrière Saint-Remi ; de l'organisation de la nouvelle garde Nationale, « *la garde Nationale blanche* » ; le passage à Soissons de l'Em-

pereur Alexandre et du grand Duc Constantin, qui furent officiellement « *complimentés à outrance* » ; la création à Soissons de la Légion de l'Aisne, qui fut le prétexte d'une manifestation royaliste ridicule (incinération en grande pompe d'un drapeau tricolore) ; la campagne politique menée en chaire par des missionnaires et au cours de laquelle éclatèrent des manifestations opposées telles que l'intervention de l'armée fut nécessaire ; le renchérissement des vivres en 1817 et le mouvement populaire qu'il occasionna ; le passage à Soissons du roi Charles X allant se faire couronner à Reims.

L'auteur signale encore, mais sans donner d'appréciation personnelle, les découvertes archéologiques faites en 1826, l'exécution du Pont vers le Mail ; la construction de l'agence aux grains et de l'abattoir de Saint-Waast ; l'installation au faubourg de Reims (Saint-Crépin) d'une fabrique de tapis ; enfin la réfection de la fontaine de la grande Place sur laquelle on appliqua une colonne de granit trouvée dans les fouilles et qui y produisit « *le plus mauvais effet* ».

La révolution de 1830 éclate. Cet événement est trop récent pour que l'auteur n'ait gardé un souvenir exact de l'effet qu'il produisit sur la population Soissonnaise : aussi cette partie est-elle la plus animée du manuscrit. Nous y voyons l'émotion produite en ville par l'arrivée de la malle-poste puis de la diligence apportant la grande nouvelle, l'enthousiasme à peu près général, l'échauffourée d'Alexandre Dumas venant, sans mandat, réquisitionner de la poudre, l'ancienne garde nationale se reconstituant

d'elle-même, le clocher de la cathédrale envahi et les cloches mises en branle sans que l'autorité locale ait osé intervenir, enfin la proclamation du nouveau régime, la réorganisation de la garde nationale, la reconstitution de la municipalité dont le premier maire fut M. Deviolaine.

Une ombre vient ternir ce tableau enchanteur : l'émeute du 30 août à l'agence, émeute qui fut heureusement maîtrisée grâce à l'intervention du lieutenant-colonel Charpentier, ancien officier de l'armée, qui commandait la garde nationale.

A partir de 1831, ce fut M. Quinette qui administra la mairie et l'auteur du manuscrit fait de lui un éloge pompeux : le dernier acte cité de son administration est l'achat au profit de la Ville de l'ancien palais de la Couronne.

Ce manuscrit, qui ne comporte pas moins de 32 pages, est écrit sur feuilles volantes et paraît préparé pour être livré à l'imprimeur, bien qu'il contienne quelque lacunes, entre autres l'indication de dates laissées en blanc. Aussi je ne pense pas qu'il ait jamais été publié. Mérite-t-il de l'être aujourd'hui ! Je ne le crois pas, mais j'estime qu'il serait bon de le conserver à nos archives après l'avoir préalablement disposé en cahier cousu et muni d'un titre.

DEUXIÈME MANUSCRIT

**Travaux de fortification exécutés à Soissons
à partir des premières années de la Restauration.**

Daté de 1833, ce manuscrit forme un mince cahier de 12 pages. Il ne donne pas, comme on pourrait le supposer, une étude technique : c'est le simple récit d'un bourgeois de Soissons qui, ayant suivi avec un certain intérêt les immenses travaux exécutés autour de la Place, a cru devoir consigner sur le papier, et probablement sans aucune pensée de publicité, le résumé de ses impressions.

J'ajoute que je n'ai pas eu la primeur du cahier : l'un des rédacteurs de la 2^e partie de notre Bulletin de 1897 l'a certainement eu entre les mains, car il lui a pris quelques expressions typiques et même un certain nombre de bouts de phrase, sans toutefois signaler leur origine.

Le manuscrit commence par décrire l'état de délabrement dans lequel se trouvait la vieille enceinte fortifiée que l'on remplace et, pour expliquer cet état, il cite les décrets des 8 et 10 juillet 1791 contenant la liste des places fortes du royaume à maintenir dans leur rôle défensif et celles des places ou postes qui, au contraire, doivent être supprimés comme devenus inutile et il fait remarquer que Soissons ne figure sur aucune de ces deux listes. Il y avait donc déjà bien longtemps que notre vieille place forte était considérée comme une ville ouverte : nous le

savions, mais cette citation d'un document officiel nous confirme dans notre opinion.

En détaillant les diverses parties de nos vieux remparts, l'auteur signale que les trois bastions de Saint-Waast avaient autrefois subi une restauration : c'était, dit-il, à l'époque où la défaite de St-Quentin, en 1557, venait d'appeler l'attention sur l'état des forteresses qui défendaient notre frontière. Cela est très possible. Mais il ajoute que c'est à la même date que furent élevés les trois bastions couvrant St-Jean. Il commet là une légère erreur, les historiens s'accordant à déclarer que les travaux de fortifications qui englobèrent dans la ville l'abbaye de St-Jean furent commencés vers 1552.

A propos du récit qu'il fait de l'explosion de la Poudrière St-Remi, en 1815, l'auteur émet ce singulier doute : « *Cet événement fut-il l'effet de l'imprudence ou du désespoir de son auteur dont la raison, disait-on, s'était égarée à la nouvelle du désastre de Waterloo ?* ».

Bien que l'ordonnance royale qui, sous la Restauration, rétablit Soissons sur la liste des places fortes, n'ait été datée que du 1^{er} août 1821, le gouvernement n'avait pas attendu jusque là pour se préoccuper de cette importante question : dès 1815, il l'avait mise à l'étude, en 1817 le service du Génie de la Place avait dressé un plan spécial que nous avons eu sous les yeux l'an dernier, en 1818 le bastion St-Remi avait été non seulement réparé mais agrandi et, en 1819 et 1820, le demi bastion de la Porte St-Christophe avait été construit.

L'auteur donne quelques détails sur le contrat du 28 décembre 1825, passé entre l'Etat et la Ville et

attribuant à celle-ci la propriété du sol des fortifications.

Une revue sommaire des autres travaux exécutés autour de la Place termine ce manuscrit. Ce sont : réfection complète des murs d'escarpes du front ouest depuis St-Remi jusqu'au bastion de l'Evangile sans modification au tracé primitif ; bastion de l'Evangile régularisé ainsi que celui de St-Pierre à La Chaux par l'addition d'un flanc droit ; bastion nouveau jeté en avant vers St-Crépin, et découvertes archéologiques faites au cours de sa construction ; élévation sur le front Est, le long du Mail, d'un solide rempart dont l'extrémité droite formant saillant (et non bastion comme le pense le narrateur) couvre le palais de l'Intendance dont il absorbe une partie du jardin. Ce front Est sera prolongé, pendant les années suivantes, par un mur crénelé qui couvrira le port. Au moment de la rédaction du manuscrit, on vient seulement d'en préparer l'emplacement en rasant la pointe de l'îlot de maisons qui, de l'orangerie de l'Intendance s'avance vers le Sud, le long du port. Il est signalé qu'en avant de ce mur, sera ménagé un fossé de 4 m. de largeur que, pendant la période de paix, on maintiendra comblé, de façon à ne pas diminuer l'étendue du port.

On cite encore les travaux exécutés en 1831 à la porte St-Martin, au cours desquels on découvrit, dans le fossé, un pont en pierre dont on ne soupçonnait pas l'existence, et qui fut maintenu dans la fortification nouvelle ; les ponts-levis, d'un système que l'auteur du manuscrit critique, installés

aux deux entrées Sud et Ouest de la ville ; et enfin les terrassements difficiles entrepris en 1831 et continués en 1832 au faubourg St-Vaast, à droite du bastion dont la pointe se dirige vers St-Médard.

Des glissements du sol, qui se produisirent au fur et à mesure que des terres nouvelles y étaient apportées, avaient amené le génie à recourir à l'emploi de pilotis. N'est-ce pas cette mobilité du terrain, mobilité à laquelle on devait déjà l'existence, à quelques pas du même emplacement, de la vaste dépression du sol indiquée sur les cartes sous le nom d'« *abîme* » que l'on doit attribuer le nom de *Champ Bouillant* donnée déjà au Moyen-Age à cette partie de la plaine qui sépare St-Médard de Soissons ? — Notre Bulletin de 1897, 2^e partie, page 3, donne une autre origine à ce nom : nous ne voulons pas provoquer sur ce point secondaire une discussion qui serait probablement sans issue.

Le manuscrit, nous l'avons déjà dit, s'arrête en 1833, c'est-à-dire avant la construction des nombreux ouvrages extérieurs qui ont complété l'organisation défensive de Soissons. Il émane certainement d'un observateur sérieux doublé d'un lettré et les chercheurs trouveront à sa lecture intérêt et profit. Aussi nous demandons qu'il soit classé en bonne place à nos archives.

ONZIÈME SÉANCE

Lundi 6 Décembre 1909

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le Vice-Secrétaire et adopté sans observations.

M. le Président énumère les publications reçues depuis lors :

OUVRAGES OFFERTS

Département de Seine-et-Oise : Commission des antiquités et des arts xxix^e volume 1909.

Bulletin de la Société littéraire de Lyon : Avril, septembre 1909.

Procès-verbaux des Séances de la Société française de Numismatique. Séance du 5 Janvier 1908.

Académie de Belgique : Bulletin de la classe des lettres, sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts. 1909, N^{os} 7 et 8. 2^e volume.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau. 2^e série, Tome 36^e, 1908.

Bulletin monumental de la Société Française d'Archéologie, 73^e volume, 1909.

Sont en outre offerts à la Société :

Par M. Pol Baudet, de Crécy-sur-Serre, une *Notice sur l'âge de bronze dans le département de l'Aisne*.

Par M. le Chanoine Ledouble, deux brochures ayant pour titres : *Chapelle de la Cathédrale où l'on voit la statue de Jeanne d'Arc*, et *les Cloches de la Cathédrale*, addition à deux notices parues en 1907 et 1908; des exemplaires de ces opuscules, sont remis aux membres présents.

Par M. P. de Larminat, professeur au grand Séminaire, *quelques notes d'archéologie romaine*, extrait de la *Science catholique*, Juin 1900, et *Sancta Maria antiqua* essai historique et descriptif, extrait des annales de Saint Louis des Français, avril 1901.

Enfin par M. Vauvillé, un fascicule de *L'homme préhistorique*, N° 3 de 1909, contenant un article de lui ayant pour titre : Tuile gallo-romaine (tégula) d'Arlaines, territoire de Ressons-le-Long, Aisne.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Bouchel lit une notice intitulée *Recherches historiques sur la navigation de la Vesle*, dans laquelle il relate les études et les travaux entrepris, surtout à partir du xv^e siècle pour rendre cette rivière navigable depuis Condé jusqu'à Reims : ce fut pour cette ville une question longtemps à l'ordre du jour; on en trouve la preuve dans les nombreux procès-verbaux d'enquêtes que renferment ses archives. De ces travaux il ne reste plus que le canal creusé par les comtes de Braine au milieu du xvi^e siècle, et qui,

partant de la Vesle au lieudit la Frénoise, empruntait au nord de la ville l'ancien fossé des fortifications pour aller se terminer non loin du confluent.

M. Vauvillé présente ensuite une pièce dite chel-léenne ou coup de poing en calcaire grossier de 113 millimètres de longueur sur 73^m de largeur, provenant d'une poche quaternaire, trouvée dans les déblais du chemin de fer de Soissons à Epagny, près du lieudit les Berceaux, à Pommiers ; cette roche ajoute-t-ll, a été très rarement employée pour former des instruments à l'époque paléolithique.

M. Firino donne communication de notes pour servir à l'histoire des receveurs généraux de la généralité de Soissons.

PRÉSENTATION DE MEMBRES NOUVEAUX

MM. les abbés Binet et Hivet présentent la candidature de M. l'abbé P. de Larminat, professeur au grand séminaire, en qualité de membre titulaire.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Président,
LECER.

Le Vice-Secrétaire,
E. BOUCHEL.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LA NAVIGATION DE LA VESLE

Communication de M. BOUCHEL

A voir la rivière de Vesle avec ses innombrables sinuosités, ses rives peu élevées où poussent abondamment le peuplier, le saule et parfois un vrai fouillis d'arbustes épineux, son lit embarrassé de troncs d'arbres et d'îlots de vase, ses débordements par suite assez fréquents, les nombreux moulins installés sur son cours, on ne se douterait pas que la modeste rivière porta bateau, que par elle arrivaient autrefois à Reims des denrées de Paris et de la basse Seine, et que des études sérieuses, suivies de travaux importants, furent entreprises dès longtemps pour en faire une grande voie navigable.

Il en est ainsi cependant et c'est ce que je voudrais rappeler brièvement dans cette étude.

*
* *

« Les rivières, a dit Pascal, sont des chemins qui marchent et qui portent partout où l'on veut aller. »

On peut donc croire Carlier quand il dit en son *Histoire du duché de Valois*, t. 1^{er}, p. 25, que, du temps des Romains, la Vesle était navigable depuis Fismes jusqu'à Condé, offrant ainsi un débouché pour tous les lieux qui bordent les rivières d'Aisne, d'Oise et de Seine. D'après cet auteur, ce serait le voisinage de la rivière et de la chaussée conduisant

jusqu'à la mer qui aurait engagé les Romains à faire choix du lieu de Bazoches pour y installer leurs magasins à blé.

Ce village était alors, dit l'abbé Lecomte, (Bulletin t. II p. 176) « une résidence importante pour le commerce ; il y avait là des gens du fisc, il dut même y exister une force militaire destinée à protéger les magasins et à faire respecter la liberté des transactions commerciales. »

Plus loin il ajoute qu'il s'y faisait par la rivière un très grand commerce de céréales au profit de l'administration.

La Vesle était-elle navigable depuis Fismes jusqu'à Reims ? C'est une question embarrassante, dit Carlier, quoique les actes des diverses translations des reliques de saint Rufin et de saint Valère, ajoutent-il, semblent le faire supposer.

Reste à savoir aussi si les Romains ont fait usage des écluses et des vannes, comme le pense le même auteur, pour la mettre en état de porter des bateaux.

Quoi qu'il en soit, la navigation de cette rivière a été, surtout à Reims, depuis le xv^e siècle, une question à l'ordre du jour ; sa canalisation et des essais pour la rendre navigable jusqu'à l'Aisne ont provoqué beaucoup d'enquêtes ; conséquemment il existe sur ce sujet nombre de pièces aux archives de la ville.

C'est qu'il y avait de grands obstacles à surmonter. Les principaux étaient les nombreux moulins assis sur le cours même de la rivière et dont les propriétaires avaient successivement élevé les radiers pour obtenir une chute plus forte, ce qui ne pouvait que gêner la navigation et causer des inondations fré-

quentes convertissant d'excellentes prairies en marais inutiles et insalubres.

Pour remédier à ce fâcheux état de choses, Charles VIII, en 1439, commit le sieur Doulcet, bailli de Vermandois, pour visiter le cours de la Vesle, et faire droit aux plaintes des riverains. Le commissaire ordonna bien de baisser les seuils des moulins, mais son ordonnance resta lettre morte devant la mauvaise volonté des seigneurs propriétaires, tant ecclésiastiques que séculiers.

Des lettres patentes de François I^{er}, du 15 juin 1528, chargèrent également Louis de Gorra, conseiller au Grand Conseil, d'une nouvelle descente sur les lieux. Dans son procès-verbal daté de 1529, ce magistrat reconnut, comme le précédent, la légitimité des plaintes, mais ce fut tout aussi inutilement qu'il ordonna le baissement des seuils des moulins (1).

Sous Henri II, d'autres lettres patentes du 12 février 1553 donnèrent à Jean Belot, conseiller au Parlement, les pouvoirs les plus étendus pour faire « écouler les eaux au cours naturel de la rivière et la rendre navigable. »

Jean Belot partit aussitôt de Paris pour la « visitation » de la rivière et le fait de « navigaige ».

Arrivé à Braine il confère avec la comtesse du lieu qui lui dit que « si la rivière pouvait être rendue navigable ce serait un grand bien pour le païs. »

Des experts l'assistaient et indiquaient les hauteurs auxquelles devaient être réduits les seuils des moulins, les endroits à creuser, à élargir, les courbes à

(1) Derodé. Mémoire sur la navigation de la Vesle.

redresser, les ponts à modifier, déclarant « qu'après que ces ouvrages seront faits et parfaits la rivière sera navigante jusqu'à Reims » et qu'elle pourra porter « petits bateaux de 50 pieds de long et de 10 à 11 de large. »

Leur projet, en face de Braine, était de faire suivre aux bateaux le cours même de la rivière, par le pont de Saint-Remy, où on devait construire une arche de 15 pieds de largeur.

A Fismes, le procureur du roi remontra que, de l'avis des experts, la rivière était navigable depuis Reims jusqu'à Condé ; mais qu'il était besoin de faire portes et écluses aux moulins dont quelques-uns étaient de petite valeur et peu utiles au public ; que ces portes et écluses devant coûter plus que les moulins ne valaient, il serait préférable d'ôter ceux-ci, sauf à indemniser les seigneurs propriétaires. (1)

On comprend que le rapport de Jean Belot ne pouvait être que favorable. En conséquence, de nouvelles lettres patentes de 1556 ordonnèrent le commencement des travaux, réglèrent dans quelles proportions chacun des intéressés y contribuerait, le nombre, la forme des écluses, fixèrent la quantité d'arpents de marais à vendre pour couvrir une partie de la dépense, et ce qui en devait être réservé pour les chemins de halage.

On se mit donc à l'œuvre. Les seigneurs de Sillery, le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, et les comtes de Braine eurent la gloire d'entre-

(1) Procès-verbal de visite de la rivière de Vesle pour parvenir à sécher les marais qui la bordent, les mettre en nature de prez et rendre la rivière navigable. Arch. de la ville de Reims M/S n° 1871.

prendre, chacun sur son domaine, ces importants travaux.

C'est alors que fut creusé le canal qu'on voit encore aux environs de Braine : commençant à la rivière, au lieudit la Frénoise, il arrivait à la porte dite de Reims, où fut construit un beau pont d'une seule arche, sur lequel passait la route royale ; ce pont, qui était fort élevé, fut démoli vers 1825. De là, contrairement au projet de Jean Belot, le canal contournait la ville au nord, ainsi qu'en fait foi un procès-verbal de visite du 25 novembre 1741 où on lit : « Nous avons remarqué un chemin fort élevé entre la porte de Reims et celle de Vailly qui bordait partie d'un des canaux : lequel a été cy-devant fait pour l'usage de la navigation sur 50 pieds de largeur, ainsy qu'il apparoît par deux vestiges de ce canal existant en entier sur plus d'une lieue de longueur en deçà et en delà de la susditte partie, qui se trouve à présent réduite sur 8 à 9 pieds de largeur, le surplus ayant été comblé par des particuliers et mis en culture de jardins. » (1)

Après la porte de Vailly, cet ancien canal est encore bien visible sur une grande partie de son étendue. On le retrouve, partant de la rivière, au-delà des bois de Chassemy, au lieudit « le Grand Hôle », d'où, par une courbe assez prononcée, il va rejoindre la Vesle à 300 mètres de son confluent.

Un bel « Atlas perpétuel de la terre et seigneurie de Braine » dressé peu avant la Révolution, et faisant partie des archives de cette ville, en indique égale-

(1) Procès-verbal pour le dessèchement des marais de Braine par Charles Avez, ingénieur du roy. Arch. de l'Aisne. E. 148.

ment le tracé sous ce titre plusieurs fois répété : « canal projeté pour la navigation de la Vesle » On le suit, bordé d'arbres, de la rivière, au lieudit la Frénoise, à la porte de Reims, où il emprunte, comme l'indique le procès-verbal de 1741, les « anciens fossés de la ville » jusqu'à une tour située près de la porte de Vailly et de là jusqu'aux bois de Balainc, où commençait la seigneurie de Chassemy.

Quoique lentement, les travaux ordonnés par Henri II marchaient donc, car des lettres patentes de Henri IV datées du 1^{er} septembre 1599 relatent qu'en 1560 « il arrivait à Reims des bâtiments par eau des villes de Paris, Rouen et autres. »

D'autres lettres patentes de Henri III apprennent aussi qu'on naviguait sur la Vesle en 1578.

On en a encore la preuve dans ce fait qu'un bateau chargé de morue étant passé à Braine le 5 octobre 1585 fut saisi à la requête du procureur fiscal, pour cause de non paiement des droits de péage dus au comte de Braine.

Mais les temps étaient mauvais ; par suite du malheur des guerres les travaux ne furent pas entretenus et le canal de la Vesle se remplit en peu d'années : en 1598, dit Carlier, on fut dans la nécessité d'y travailler sur de nouveaux traits.

Un acte du lieutenant-général de Reims du 23 avril de cette année porte réception de commissaires pour la visite et le rétablissement de la navigation de la Vesle. L'année suivante, le 1^{er} septembre, c'est Henri IV qui nomme des députés pour examiner les lieux et dresser les devis des travaux à exécuter. On se remit à l'œuvre et la Vesle porta de

nouveau bateau jusqu'en 1619 : c'est ce qui résulte de lettres du comte de Braine du 1^{er} décembre 1633, où on lit que le « canal neuf » était délaissé depuis quatorze années (1).

On peut consulter notamment sur ce sujet, à la bibliothèque de la ville de Reims : 1° à la date du 27 août 1621, un « bail à surcens consenti par les commissaires royaux sur le fait de la navigation de la rivière de Vesle » ; 2° sous les années 1625 et 1627, « trois pièces concernant les nouveaux efforts faits par le gouverneur pour pousser les travaux du canal propre à la navigation de la Vesle projetés dès le milieu du xvi^e siècle » ; 3° et des années 1641, 1642 et 1643, des « procès-verbaux dressés par les commissaires royaux de la navigation pour voir l'état de la rivière de Vesle, la hauteur de l'eau, les obstacles qui s'opposaient au cours de l'eau (2) ».

Carlier, de son côté, cite un mesurage du 13 août 1626 des terres qui furent enlevées en 1623 pour former des talus, exhausser et affermir les bords du « canal neuf » qui s'affaissaient du côté de Braine, depuis la muraille de la porte de Reims jusqu'à la tour située près de la porte de Vailly.

Cette expression « canal neuf » que nous avons déjà vu employer par le comte de Braine en 1633, fait douter de l'exactitude du renseignement donné par Melleville quand, après avoir dit qu'un « sieur Denis de Foligny sollicita et obtint, en 1632, l'autorisation de rendre la Vesle navigable », il ajoute :

(1) Carlier, Hist. du duché de Valois, passim.

(2) Inventaire des Chartes de l'Hôtel-de-Ville de Reims, 1787.

« l'exécution de ce projet se borna au creusement d'un canal latéral entre Braine et Chassemy, aujourd'hui abandonné. »

Et ce qui contribue encore à augmenter le doute, c'est que, par l'acte rappelé plus haut à la date du 1^{er} décembre 1633, Henri Robert de la Marck, duc de Bouillon et comte de Braine, accorde à un nommé Pâris, à l'exclusion de tous autres, l'autorisation de naviguer sur la Vesle, en conséquence, de faire tous travaux nécessaires, construire des « portes-eaux » et écluses de pierre ou de charpente dans le temps de 25 années moyennant une redevance de 60 sols pour les bateaux de 8 à 10 toises (15 à 19 mètres) de longueur et 30 sols pour les moindres.

On pense qu'à l'expiration de ces 25 années la Vesle cessa de nouveau, et cette fois définitivement, de porter bateau : à l'exception du canal des comtes de Braine, dès la fin du XVIII^e siècle on ne voyait déjà plus trace des anciens ouvrages.

En 1748, deux Rémois, MM. Bidot et Dueil, officiers de la maison du roi, reprirent l'ancien projet de rendre la Vesle navigable depuis Reims jusqu'à son confluent. Pour éviter l'établissement de chemins de halage et économiser l'emploi de chevaux et de cordages, ils imaginèrent des bateaux qui avançaient d'une demi-lieue par heure au moyen d'un moteur que quatre hommes mettaient en mouvement : mais ce procédé, quoique ingénieux, fut jugé trop coûteux et la machine trop encombrante (1).

(1) Carlier et Derodé, ouvr. cités.

Le premier consul visitant Reims en 1802 s'occupa aussi de la navigation de la Vesle et l'impulsion qu'il rendit à ce vieux projet fut telle qu'en une seule séance les commerçants souscrivirent une somme de 300.000 francs pour sa réalisation : on était loin cependant des trois millions jugés nécessaires.

En 1803, M. Roussigné, ingénieur en chef de la Marne, veut, lui aussi, rétablir la navigation de la Vesle en suivant le cours de la rivière et l'ancien canal des comtes de Braine. Il détermine la largeur et la profondeur à donner au lit de la rivière, ainsi que les sinuosités à couper ; des 18 moulins sur la Vesle, il n'en conserve que 12, dont il fait baisser les seuils, et où il fait construire des écluses avec canaux de dérivation.

La dépense, trouvée trop faible, était évaluée à 1.500.000 francs. M. Roussigné proposait d'y faire contribuer les propriétaires riverains, dont les héritages desséchés seraient grandement améliorés ; il pensait aussi qu'elle serait en peu d'années couverte par la perception des droits de navigation.

Ce plan, a-t-on dit, ne laissait rien à désirer : il n'y avait qu'à mettre la main à l'œuvre pour le réaliser.

Vers 1821, la compagnie Sartoris, chargée de l'entreprise du canal des Ardennes, présenta également un plan de navigation suivant le cours de la rivière et en conservant tous les moulins : son auteur, l'ingénieur Belanger, portait la dépense à trois millions.

Mais d'autres projets étaient aussi à l'étude ; on proposait de mettre la Vesle en communication, dans son cours supérieur, d'un côté avec la Marne,

de l'autre avec l'Aisne : cette voie paraissant moins coûteuse et plus utile pour le commerce de la ville de Reims.

Le 9 novembre 1824, ayant à délibérer sur un mémoire présenté dans ce sens par M. Derodé, la Chambre de commerce de Reims déclare que le projet préexistant de canaliser la Vesle suivant son cours est loin de réunir tous les avantages qui doivent être le but de pareils établissements ; elle ajoute qu'elle est surtout frappée par la grande idée de mettre la Marne en contact avec l'Aisne et l'Oise, ce qui ferait de Reims le point de liaison entre la Picardie, la Flandre, la Lorraine, l'Alsace et la Bourgogne.

C'est ce plan qui prévalut et qui fut exécuté. Malgré cela le vieux projet de canalisation de la Vesle suivant son cours avait encore des partisans. Un auteur anonyme y revint dans l'*Argus Soissonnais* du 19 novembre 1879. « Si la canalisation de la Vesle dans son parcours de Reims à Condé était effectuée, ce serait, dit-il, le point de départ d'une voie navigable qui relierait directement Reims et Soissons à Paris, en étant continuée par un canal de jonction de Soissons au canal de l'Ourcq, comme le demandait le Conseil général dans sa séance du 25 avril 1879. »

A cela il fut répondu qu'il n'y avait qu'une minime réduction de 14 kilomètres et qu'il faudrait démontrer si le trafic produirait assez de bénéfices pour couvrir les frais de la nouvelle canalisation.

De ce que je viens de rappeler il résulte que la navigation de la Vesle a été de tout temps reconnue possible; qu'elle a existé depuis Reims jusqu'au

confluent dans l'Aisne ; que si, malgré des études sérieuses et des travaux importants, elle ne s'est pas maintenue, la faute en est aux malheurs des temps et aussi, a-t-on dit, à la mauvaise volonté des propriétaires riverains qui, comprenant mal leur intérêt personnel, n'en voulurent rien sacrifier à l'intérêt public.

Et voilà comment la Vesle qui, pourtant, en 1599, était reconnue plus navigable que l'Aisne en été, attendu que « étaient contraints, les batteliers, user d'allèges pour le peu d'eau qu'il y a à laditte rivière d'Aixne (1) » ; la Vesle qui, comme le remarquait l'ingénieur Linguet en 1769, sous une apparence de faiblesse cache une force réelle ; voilà comment, dis-je, cette rivière continue de couler « sans honneur pour elle, sans profit pour nous (2) ».

E. BOUCHEL.

(1) Carlier, Pièce justif. n° 85.

(2) Mém. Derodé.



NOTES

pour servir à

L'HISTOIRE DES RECEVEURS GÉNÉRAUX

de la Généralité de Soissons

Communication de M. FIRINO

On trouve aux Archives Nationales, sous la cote T, un fonds très important et renfermant des documents, qui présentent souvent un très vif intérêt, les papiers saisis chez les émigrés ou les personnes suspectes pendant la Révolution.

Quelques uns de ces papiers, proviennent d'un des derniers receveurs généraux de la généralité de Soissons, Bataille de Francès, et nous donnent d'intéressants renseignements soit sur Bataille, soit sur ses prédécesseurs dans sa charge (1).

Nous avons pu joindre à ces documents quelques autres provenant soit des papiers du Contrôle Général (Arch. Nat. Série G) soit du Cabinet des Titres à la Bibliothèque Nationale; c'est le résultat de ces recherches que nous voudrions faire passer sous vos yeux.

Hâtons nous d'ajouter que nous n'avons pas la prétention de retracer l'histoire complète des receveurs généraux de Soissons, la tâche serait d'autant

(1) Arch. Nat. T. 225.

plus complexe que ces fonctions étaient confiées en même temps à plusieurs personnes.

Nul n'ignore en effet qu'une des principales ressources financières de l'ancien régime consistait dans la création de nouvelles charges qui trouvaient presque toujours des acquéreurs; on dédoublait même les anciennes charges.

Par exemple, un édit du Roi, en date d'août 1645, créa des offices quatriennaux partout où il y en avait d'anciens, alternatifs et triennaux, et entre autres à Soissons pour l'office de receveur général, ces nouveaux offices devaient avoir les mêmes droits et émoluments que les précédents. Ces nouvelles charges étaient souvent achetées par les anciens titulaires qui pouvaient avoir intérêt à les absorber.

Il y eut ainsi à la fois plusieurs receveurs généraux à Soissons, qui n'exerçaient pas ensemble, mais à tour de rôle, chacun son année.

Quel était leur rôle, M. de Boislisle le détermine de la manière suivante dans son excellente édition de Saint Simon :

« Les quarante receveurs généraux des finances, dit-il, chargés de recouvrer les revenus royaux dans les provinces, d'acquitter les assignations tirées sur leurs caisses et de verser le surplus au trésor, étaient en même temps ou traitants, ou fermiers généraux, ou munitionnaires (1). »

Ils étaient en fait les banquiers du Trésor royal et ce métier souvent lucratif les exposait cependant,

(1) T. XI, p. 161.

à certains aléas, surtout avec un client omnipotent et fréquemment obéré, tel que le Roi.

La première pièce que nous trouvions dans le dossier Bataille de Francès est du 12 février 1618. Par acte en date de ce jour, Jacques Pastourel, conseiller du Roi, receveur général ancien de ses finances en la généralité de Soissons, demeurant à Paris, rue Barbette, donne procuration pour la cession de son office.

L'affaire était terminée la même année ; le 31 décembre, Claude Margonne payait au trésor 25000¹ pour la résignation du susdit office, avec dispense des 40 jours, faite à son profit par Jacques Pastourel, et en outre 270 livres pour le droit de marc d'or.

Les lettres de provision portent la date du 1^{er} Janvier 1619.

Nous allons reproduire ces lettres, toutes les autres ressemblant à celles-ci :

« Louis, par la Grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront salut. Scavoir faisons que nous a plain confians en la personne de notre cher et bien aimé M^e Claude Margonne et de ses sens, suffisance, loyaulté, prudhommie, expérience et bonne dilligence à icelluy, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes l'office de notre conseiller et receveur général de nos finances en la générallité de Soissons que naguères souloit tenir et exercer deffunct M^e Jacques Pastourel, dernier paisible possesseur d'icelluy, vaccant à présent par la pure et

simple résignation qu'il en a faicte en noz mains par son procureur suffisamment fondé de procuration quant à ce au proffict dud. Margonne cy attachée soubz notre contres-cel. Pour ledict office avoir tenir et doresnavant exercer en jouir et user par luy aux honneurs, auctoritez, prerogatives, prééminences, franchises, libertez, gaiges, rente de neuf cens livres au lieu des taxations de deux deniers pour livre et autres droictz, fruictz, proffictz et esmolumens accoustumez et aud. office appartenans, tout ainsi qu'en jouissoit led. deffunct Pastourel tant qu'il nous plaira, encores que le dit résignant naye vescu les quarante jours portez par noz ordonnances de la rigueur desquelles, attendu la finance par luy payée, nous avons rellevé et dispensé led. Margonne par ces présentes. Sy donnons en mandement à noz amez et féaulx Conseillers les gens de noz Comptes à Paris, Président et Trésoriers généraulx de France au bureau de noz finances estably à Soissons qu'après qu'il leur sera apparu des bonnes vye, mœurs, conversation et relligion catholicque, appostolicque et romayne dud. Margonne et de luy prins et receu le serment et caution en tel cas requis et accoustumé, ilz le mettent et instituent ou facent mettre et instituer de par nous en possession et jouissance dud. office et dicelluy ensemble desd. honneurs, auctoritez, prerogatives, prééminences, franchises, libertez, gaiges, rente de neuf cens livres au lieu des taxations de deux deniers pour livre et autres droictz, fruictz, proffictz, revenuz et esmolumens dessus le facent, souffrent et laissent jouir et user plainement et paisiblement et à luy obéir et entendre de tous

ceulx et ainsi qu'il appartiendra es choses touchans et concernans led. office. Mandons en oultre ausd Présidens et Trésoriers généraulx de France aud. bureau qu'ils ayent à permettre aud. Margonne prendre et retenir par ses mains en l'année de son exercice lesd. gaiges, rentes et autres droictz aud. office appartenans et hors icelle les luy faisant payer, bailler et délivrer comptant par ses compagnons d'office doresnavant par chacun an aux termes et en la manière accoustumée, à commancer du jour et datte des présentes. Rapportant lesquelles ou vidi-mus d'icelles deument collationné pour une fois seulement avecq quittance dudict Margonne sur ce suffisante. Nous voullons tout ce que par luy retenu, payé, baillé et deslivré luy aura esté à l'occasion susdite estre passé et alloué en la despence de leurs comptes, desduict et rabattu de la recepte d'iceulx par lesd. gens de noz Comptes sans difficulté. Car tel est nostre plaisir. En tesmoing de quoy nous avons faict mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Paris le premier jour de janvier l'an de grace mil six cens dix neuf et de nostre règne le dixiesme. »

Claude Margonne avait hérité de la charge de Pastourel et aussi de sa femme, Anne Puget, fille d'Etienne Puget sieur de Pommeuse, trésorier de l'Epargne et de Louise Prévost.

Anne Puget semble avoir eu dans son temps une certaine célébrité, elle a eu en tous cas la mauvaise chance d'attirer sur elle l'attention du spirituel et sarcastique Tallemant des Reaux (1), qui en dit peu

(1) Historiette des Puget, t. VI.

de bien. D'après lui, elle était galante; pour sauver les charges de son premier mari, d'une valeur de 50000 écus, elle n'aurait rien refusé au président de Chevry et aurait eu au nombre de ses amants celui qui devait devenir son second époux.

En 1659, Margonne était mort ; par acte en date du 25 octobre 1659 (1), sa veuve Anne Puget, demeurant à Paris, rue Saint-Anastase, et ses deux filles, Anne, mariée au sieur Nolet, conseiller du Roi en ses conseils, secrétaire de Sa Majesté et de ses finances; Louise, épouse d'Octave de Périgny, conseiller au Parlement de Paris, vendent à Jean Gayardon, écuyer, sieur du Bouillé ou du Boullier, demeurant à Paris, en l'Ile Notre-Dame, sur le quai Bourbon « l'estat et office de conseiller du Roy, receveur général antien des finances de la généralité de Soissons dont led. deffunt sieur Margonne estoit pourveu et jouissant au jour de son deceds et celui de premier commis dud. office, plus le tiers des offices de receveur et controleur généraux et commis dud. receveur quatriennaux de lad. généralité, de ceux des offices de trésorier et controleur généraux et premier commis dud. Trésorier aussy quatriennaux des ponts et chaussées de lad. généralité (2), et encores le tiers de l'office de greffier quatriennal du bureau des finances d'icelle généralité de Soissons (3), de tous lesquels offices quatriennaux les provisions ont été expédiées, les noms des officiers en blanc, les deux autres tiers appartiennent aux sieurs Hubert et Gédoyen, aussy

(1) Arch. Nat. T. 225.

(2) Office créé par édit du 16 janvier 1650.

(3) Office créé par édit du 17 janvier 1650.

receveurs généraux alternatif et triennal desd. finances aud. Soissons, aux gages, droits et taxations attribuez ausd. offices montans, scavoir ceux desd. offices et receveur général antien desd. finances à sept mil deux cens cinquante trois livres quinze sols par chacun an, et deux mil six cens trente une livres seize sols de taxations fixées et réglées pendant l'année d'exercice, et ce outre dix neuf cens quatre vingt livres d'augmentation de gages annexée aud. office de Receveur général antien à cause de la supression de celui de receveur provincial des rentes assignées sur les huit millions des tailles qui appartoient aud. deffunt sieur Margonne, et le tiers de ceux de tous les susd. offices quatriennaux, à deux mil deux cens dix neuf livres un sol huit deniers par chacun an... »

Le prix de vente est de 94000 l. dont Gayardon ne paie immédiatement que 10000.

C'est un curieux exemple de fractionnement des charges.

Gayardon était le neveu d'Anne Puget. En effet son père, Pierre Gayardon, conseiller du Roi, garde et receveur général au mesurage d'Ingrandes, avait épousé en 1605 Marie Pastourel, sœur de Jacques Pastourel, conseiller du Roi, le futur receveur général, et nous voyons Claude Margonne signer, ainsi que sa femme, le 15 novembre 1654, au contrat de mariage de Jean Gayardon avec Anne Chenart.

Nous connaissons un fils de Jean, nommé Jean Baptiste Jacques, né le 20 décembre 1664, sgr de Betz et de Lévignen au duché de Valois ; il semble

avoir été pendant quelque temps receveur général des finances de Soissons, puis devint intendant du commerce. Il n'eut lui-même qu'un fils, Jean, mort sans alliance en 1738.

En 1698, Jean-Baptiste-Jacques Gayardon avait pu se faire maintenir sur la liste des nobles de la généralité de Paris ; il avait spécialement fait état d'une ordonnance rendue en faveur de son père, le 8 décembre 1669, par Machault, commissaire départi en la généralité de Soissons (1).

Jean Gayardon semble avoir eu une certaine peine à verser le prix de sa charge ; ainsi le 7 novembre 1670, un compromis dut être passé entre lui et Louise Margonne, veuve du sieur de Périgny (2), seule héritière de sa mère, Anne Puget ; il lui était encore dû 5500 livres. En 1683 tout n'était pas encore terminé, et ce ne fut que le 18 mai 1696 qu'un arrêt de la Chambre des Comptes vint régler la situation de Jean Gayardon ; il était mort et représenté par son fils et ses deux filles.

Ainsi Gayardon avait acheté la charge de receveur général ancien, et nous avons vu paraître dans l'acte d'acquisition de 1659 Hubert et Gédoyen, receveurs généraux alternatifs et triennaux de Soissons.

Nous trouvons maintenant un document qui se rapporte à l'office triennal.

Le 20 juillet 1670, Louis Gédoyen, conseiller du Roi, receveur général triennal des finances de la

(1) Tous les renseignements relatifs à la famille Gayardon sont extraits du Nouveau d'Hozier 152 et des Dossiers Bleus 308, Cabinet des Titres, Bibl. Nat.

(2) Il fut précepteur du Dauphin.

généralité de Soissons, vend à Hiérosme Hubert et à Jean Gayardon, conseillers du Roi, receveurs généraux des finances de ladite généralité, demeurant tous deux à Paris, l'office de receveur général triennal, le tiers de l'office quadriennal et aussi le tiers des offices de greffier, contrôleur général des ponts et chaussées, le tout moyennant 93000 livres.

Hubert et Gayardon avaient fait cette acquisition chacun par moitié. Gayardon était déjà pourvu de l'office ancien de receveur général et Hubert de l'office alternatif.

Gédoyn avait dû vendre parce qu'il était dans de mauvaises affaires ; nous voyons en effet Hubert et Gayardon payer à sa décharge et pour lui éviter toutes poursuites, le 23 septembre 1672, une somme de 22525 livres à M. de St Mesmyn, maître de la Chambre aux deniers du Roi. Le prix total de l'office vendu ne devait être payé à Gedoyn qu'après l'apurement complet de ses comptes.

La liquidation définitive du prix de vente eut lieu le 13 janvier 1680 entre Gayardon et Madeleine d'Averdouin, veuve de Louis Gédoyn agissant au nom de ses enfants mineurs. Gayardon avait fait plusieurs paiements au nom de Gedoyn, ainsi il avait acquitté les gages de 1670 dus au sieur de Salvert, second avocat du Roi au bureau des finances de Soissons, à La Place, huissier au même bureau, à Garrault, contrôleur général des finances de Soissons. Il ne devait plus à la succession Gédoyn que 288 l.

Nous avons déjà donné quelques indications sur les Gayardon, nous ne savons rien au sujet d'Hubert. La famille Gédoyn se rattache plus intimement au

Soissonnais et nous avons pu recueillir sur elle quelques renseignements, principalement au Cabinet des Titres, dossiers bleus n° 308, nouveau d'Hozier n° 152.

François Gédoyne, contrôleur de l'artillerie du Roi, payeur de la compagnie du duc de Mayenne, époux de Catherine Bouer, eut deux fils : Denis et Philippe.

Denis, baptisé le 15 mai 1582, porta le titre de sgr de Gomerville en Beauce, fut receveur et payeur des rentes en la généralité de Touraine en 1617 ; en 1620 il était receveur général des finances à Soissons et il l'était encore en 1640 ; il exerçait en même temps les fonctions de premier commis de l'Epargne. Il devint ensuite conseiller secrétaire du Roi, maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté ; il mourut le 25 août 1651.

Il avait épousé Louise Rollot, fille d'un commis de M. de Guénégaud, morte le 15 décembre 1648. Il en eut 14 enfants ; nous pouvons donner les noms de quelques-uns, mais non les ranger d'après les dates de leur naissance, dates que nous ignorons.

Denis, vicomte de Menteil en Marche, époux de Marguerite de Seiglière.

Charles, qui épousa Magdelaine de Tournai, fille d'Antoine de Tournai, écuyer, conseiller du Roi, son prévôt en la ville de Soissons, maire perpétuel de cette ville, contrôleur général des finances en la généralité de Soissons, seigneur de Chevreux. Gédoyne était, au moment de son mariage, maître d'hôtel du Roi. Il fournit en 1671 le dénombrement de Chevreux à Jacques de Chastenot de Puységur ;

il était mort en 1690, n'ayant eu de son mariage qu'une fille (1).

Etienne, s^r de Lormoi, conseiller et secrétaire du Roi ;

Louis, s^r de Boissable, époux de Madeleine d'Averdouin, c'est notre receveur-général ;

Nicolas, abbé de St-Mesmin ;

Richard, s^r de Belle-Isle, baptisé le 30 janvier 1630, capitaine au régiment du Roi cavalerie, maintenu dans sa noblesse en 1667 par Dorieu, intendant de Soissons. Dans certains documents on dit qu'il fut tué au siège de Landrecies, mais cela est inexact, puisqu'il vivait encore en 1668. Il s'était allié à une famille très connue du Soissonnais en épousant Marie-Françoise de Gonnellieu, fille de Jérôme de Gonnellieu, seigneur de Pernant et d'Autrèches. Celui-ci mourut en décembre 1675 ; après sa mort, et à une date que nous ne pouvons préciser, sa fille eut un procès avec le marquis de Gamaches, auquel elle réclamait la moitié de la terre de Bouillancourt (du bailliage d'Amiens), pour raison de douaire coutumier stipulé propre à son profit.

M^{me} de Gédoyen jouissait alors des terres de Pernant et Autrèches valant 8 à 9.000 livres de rente, mais elle dut vendre la terre de Pernant conjointement avec ses créanciers.

Nous connaissons un fils issu de ce mariage, Joachim Gédoyen qui fut lieutenant-colonel du régiment d'Etampes, ci-devant Chartres, chevalier de l'ordre de St-Louis, major de la ville de Soissons, l'un des

(1) V. Histoire de Chevreux à travers les âges par M. de C.

gentilshommes ordinaires du duc d'Orléans. Il mourut à Paris le 10 janvier 1732.

L'autre fils de François Gédoyne et de Catherine Bouer, Philippe fut un personnage assez important; maréchal de camp, capitaine-lieutenant des gardes de Gaston, duc d'Orléans, il devint gouverneur du duc de Vermandois. L'abbé Gédoyne, de l'Académie Française, était son petit-fils.

Mais revenons à nos offices de receveurs-généraux.

Par acte passé le 28 avril 1690 (1), Jean Gayardon, seigneur de Bouillé, Betz et Lévis, vendit à Charles-Louis Lallemant, avocat en Parlement, demeurant à Paris, rue Neuve, paroisse St-Eustache, l'office de conseiller du Roi, receveur général ancien des finances de la généralité de Soissons, la moitié de l'office triennal (l'autre moitié appartenant à Hierosme Hubert) et la moitié des charges accessoires dont nous avons déjà parlé. Le prix de vente était de 172.000 livres sur lesquelles Lallemant en paya comptant 90.000 ; il donna en outre cent louis d'or pour la chaîne de l'épouse de Gayardon. Les lettres de provision de Lallemant portent la date du 5 mai 1690, et il fut reçu en sa charge le 27 septembre 1690 par les présidents trésoriers de France généraux des finances et grands voyers de la généralité de Soissons composant le bureau des finances (2).

• (1) Arch. Nat. T. 2225.

(2) Tous les offices de receveurs généraux changèrent à ce moment de mains, car Hubert vendit le 2 (ou 21 juillet 1691) sa charge à Michel Heuslin.

La famille Lallemant était originaire de Châlons en Champagne.

Le nouvel acquéreur, Charles-Louis, était fils de Louis Lallemant, marchand drapier, et de Marguerite Germain ; il fut baptisé le 26 décembre 1656 en l'église St-Eustache, à Paris.

Le 20 mars 1683, il épousa Charlotte Catherine Trois-Dames, fille d'un marchand bourgeois de Paris ; son cousin Gayardon signa à son contrat de mariage.

Ce Lallemant fut un assez gros personnage. On le trouve qualifié comte de Lévignen, sgr de Betz, de Macqueline et d'Ormoy le Davien ; il devint fermier général en 1689. Il mourut le 18 février 1730, et sa femme le 2 février 1740.

Un de ses fils, Michel-Joseph Hyacinthe, fut receveur-général des finances de Soissons, fermier général, directeur de la Compagnie des Indes.

Un autre, Etienne-Charles-Félix Lallemant de Nantouillet était aussi receveur général des finances de Soissons et fermier général (1).

M. de Nantouillet, financier d'assez grande envergure, eut toute la confiance du cardinal Fleury.

Ce fut lui qui, par acte du 19 mai 1741 (2) vendit à Jean Fauste Bataille de Francès, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances, l'état et office de conseiller du Roi, receveur général ancien et my triennal de la généralité de Soissons. Le prix de vente est de 360.000^l.

(1) Bibl. Nat. Cabinet des Titres. Dossiers bleus n° 377. Carnet d'Hozier n° 365.

(2) Arch. Nat. T. 225.

Le 24 mai 1762, Sabine-Madeleine Schonnhen, veuve de Bataille de Francès, ses trois fils, Jacques, gentilhomme ordinaire et honoraire de la maison du Roi, Louis-François, conseiller secrétaire du Roi et de ses finances, Jean-Joseph, et ses deux filles, vendent à leur fils et frère, Jean-Bataille de Francès, l'office de receveur-général de Soissons moyennant 400.000 livres, office qu'il ne conserva pas longtemps sous sa même forme.

En effet, en 1780, le Roi voulut établir un nouvel ordre dans l'administration des recettes générales des finances ; un édit d'avril supprima à partir du 1^{er} janvier 1781 les 48 offices de receveurs généraux et, par son article 4, institua une compagnie de douze receveurs généraux qui devaient remplir collectivement à partir de l'exercice 1781 toutes les fonctions des anciens receveurs généraux avec les mêmes prérogatives et obligations.

Le 3 juin 1780, le Roi accorda une commission de receveur général à Bataille de Francès.

Revenons sur nos pas.

Nous avons dit tout-à-l'heure qu'Hubert avait vendu son office de receveur général alternatif à Michel Heuslin, et je voudrais à cette occasion m'occuper de nouveau de ce personnage dont j'ai déjà entretenu sommairement la Société dans un étude consacrée au Fief Champêtre.

Quelques documents trouvés principalement dans les papiers du sequestre T. n° 562 vont nous permettre de nous faire une idée de la carrière d'un financier de l'époque de Louis XIV.

Heuslin fut pendant quelque temps receveur de

l'abbaye de Prémontré, s'occupa des affaires de l'abbaye de Saint-Médard et devint receveur des tailles de l'élection de Laon, il l'était encore en 1690. Puis, ayant fait fortune, il acheta une charge de receveur général des finances de Soissons et fut reçu le 21 juillet 1691.

Sa veuve, dans la déclaration des biens de la succession de son mari faite le 3 avril 1716, nous donne l'énumération des affaires dans lesquelles Heuslin fut intéressé, la voici :

les amortissements en 1689 pour lesquels il a payé une taxe de 4500 livres en 1700 ;

les étapes de Soissons en 1689, 1690, 1691, 1692, 1693, 1694, 1695, 1702, 1704 et 1706 ;

le recouvrement de la taxe de l'arrière ban en 1689 ;

le sous traité des augmentations de gages aux sièges présidiaux en 1689 ;

le greffe des rôles en 1690 et les droits de quit-tance en 1694 ;

le sous traité de 30000 sacs de blé fournis à Landrecies en 1694 ;

le débet des comptables en 1699 ;

le traité des fermages en 1700, 1701 ;

les élus contr ôleurs en 1701 avec un sous traité en 1705 ;

les vivres de Flandres et d'Allemagne en 1701, 1702, 1703 ;

le traité des offices de maires, syndics, commis-saires de tailles ; affranchissement et droit d'enregis-trement en 1702 et 1703 ;

les cuirs en 1703 ;

la Chambre des eaux et forêts en 1704.

Il eut aussi des intérêts dans l'adjudication des bois de Villers-Cotterêts et de Compiègne, dans la société des glaces de Saint-Gobain ; dans les domaines du Valois ; le chancelier Boucherat lui afferma les droits du petit sceau. Il prit aussi intérêt dans un traité passé au profit du duc d'Orléans pour la vente des charges du bailliage de Villers-Cotterêts ; à sa mort plusieurs charges de peu de valeur n'étaient pas encore placées.

Cette énumération est peut être un peu longue, nous avons cru qu'il pouvait cependant y avoir un certain intérêt à la reproduire.

On voit combien d'affaires diverses entreprenait Heuslin, comme d'ailleurs tous ses collègues.

Les receveurs généraux étaient en effet obligés de faire, sur le produit des impôts, des avances au Roi, et celui-ci, toujours obéré, ne trouvait d'autre moyen de s'acquitter envers eux qu'en leur confiant de nouvelles affaires sur lesquelles ils faisaient des bénéfices plus ou moins légitimes, bien souvent au détriment du contribuable ou du soldat.

Enfin nous voyons le Roi octroyer, le 16 février 1704, à Heuslin l'office de conseiller secrétaire de la maison et couronne de France que tenait auparavant François Berthelot. Heuslin prêta serment le même jour.

La plupart des receveurs généraux habitaient

(1) Bibl. Nat. Cabinet des titres. Pièces originales n° 1522.

ordinairement Paris; ils étaient ainsi à proximité des bureaux du contrôle général, au centre des affaires et des grâces.

Cependant tous, dès qu'ils le pouvaient, achetaient des terres, des châteaux ou en construisaient, Heuslin fit de même.

Il était déjà attaché par certains liens au Soissonnais. Le 6 juin 1677, par contrat passé devant Foucart et Bouillye, notaires à Soissons, il avait épousé Elisabeth Jourland. La situation financière du jeune ménage n'était pas à ce moment très brillante, car Heuslin n'apportait en mariage que 13000 livres et sa femme 8000. Celle-ci appartenait à une famille de Champagne, dont une branche était venu s'établir en Picardie.

Nous connaissons un Jean-Claude Jourland, s^r de Brielle-sur-Meuse, major des ville et château de Soissons. Nous ne savons pas quel était son degré de parenté avec Elisabeth, mais nous serions tentés de croire que c'était son frère et qu'ils étaient l'un et l'autre enfants de Philibert Jourland, conseiller du Roi, son lieutenant à Brielle-sur-Meuse, résident à Montgobert.

Il faut cependant faire remarquer qu'un François Jourland était en 1694, 1695, 1696, 1697, capitaine du château de Vic-sur-Aisne pour l'abbé de St-Médard; est-il père ou frère de l'épouse de Michel Heuslin.

En tous cas, les Jourland et, entre autres, Robert Jourland, grenetier en l'élection, grenier et magasin à sel de Soissons, avaient des terres à Fontenoy et c'est sans doute ce qui détermina Heuslin à s'y créer une importante propriété et à y faire construire un

château, celui qui existe encore actuellement presque dans le même état.

La pierre de fondation, retrouvée lors d'une fouille, porte l'inscription suivante : « Cette première pierre a été posée par Monsieur Heuslin, conseiller du Roi et receveur des tailles en l'élection de Laon. » Elle est datée du 8 juin 1690.

Nous voyons Heuslin acheter chaque année des terres, des fiefs à Fontenoy et dans les paroisses voisines.

Il était seigneur de Fontenoy, Bery et St-Christophe, il occupait dans le pays une position assez importante. Le 27 septembre 1694, il est parrain d'une cloche à Osly ; la marraine était l'épouse de François Bonnet, seigneur d'Epagny, directeur général des fermes du royaume, commissaire des guerres de la province. La cérémonie eut lieu en la présence de Félix Le Pelletier de la Houssaye, intendant du Soissonnais,

Heuslin ne se contenta d'ailleurs pas de ce qu'il avait à Fontenoy ; le 19 septembre 1709 (1), par contrat passé devant Pasquier et son collègue, notaires à Crépy-en-Valois, il acheta d'Antoine Desgorges, seigneur d'Ormoy et Villeneuve Emmy les Champs et de Marie Gabriel de Barenton, sa femme, les seigneuries d'Ormoy et de Villeneuve moyennant 50.000^l et cent pistoles d'épingles.

Mais revenons à ce qui concerne l'exercice de la charge de receveur-général ; nos renseignements ne sont malheureusement pas nombreux.

(1) Bib. Nat. Cabinet des titres. Pièces orig. n° 1522.

Le 24 août 1700 (1), le secrétaire d'état de la Guerre, Barbezieux, écrivait à Sanson, intendant de Soissons, qu'Heuslin offrait de fournir les fourrages nécessaires aux troupes logées dans la généralité de Soissons moyennant 10 sous, 6 deniers par ration, et qu'on devrait traiter avec lui, si aucune autre personne ne se présentait; il en fut ainsi fait.

Nous avons déjà dit qu'il y avait dans chaque généralité plusieurs receveurs généraux qui exerçaient à tour de rôle; il en résultait des complications, des difficultés que les tribunaux devaient trancher.

Ainsi Heuslin, receveur général alternatif, eut un procès avec Lallemand, receveur général ancien dans la même généralité que lui.

Ce procès durait encore après la mort d'Heuslin, et nous avons trouvé dans la collection des factums à la Bibliothèque nationale (2) un mémoire produit par de Sacy, avocat des héritiers Heuslin en mars 1720, mémoire qui nous permet de donner un aperçu de cette affaire.

Un sieur Jenin était pourvu des deux offices de receveur des tailles de Crépy, l'un ancien, l'autre alternatif, et se trouvait par suite relever une année d'Heuslin et la suivante de Lallemand; ajoutons que les receveurs généraux étaient pécuniairement responsables de la gestion de leurs subordonnés.

Or, en 1696, Jenin s'était trouvé débiteur vis-à-vis d'Heuslin de 21.000 livres, et en 1697, vis-à-vis de Lallemand de 56.000.

(1) Arch. hist. de la Guerre, vol. 1459.

(2) Factum n° 7552.

En novembre 1697, les deux receveurs généraux avaient fait saisir et vendre les deux charges de Jenin, et Lallemand, qui semble avoir été le plus diligent, fit imputer ce qui lui était dû sur le prix de vente de l'une et l'autre charge ; ce mode de procéder avait été approuvé par un arrêt de la Cour des Aides en date du 16 septembre 1698, arrêt dont Heuslin avait interjeté appel. Il soutenait qu'il devait être payé par privilège sur le prix de vente de l'office alternatif et que, sur ce prix, Lallemand devait venir ensuite et par simple contribution.

Nous ne pouvons entrer dans tous les détails de cette affaire et nous ignorons comment elle se termina.

Heuslin avait d'ailleurs assez souvent des difficultés avec ses subordonnés, si nous nous en rapportons à la lettre suivante, que nous croyons devoir reproduire, car nous avons peu de documents de cette sorte ; c'est une lettre adressée au contrôleur général par l'intendant de Soissons.

« Monsieur (1)

« Je vous renvoie le placet que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, présenté par le s^r Picart, l'un des receveurs des tailles de l'élection de Soissons en exercice l'année 1704. Il se plaint d'une contrainte décernée contre lui par le sieur Heulin, receveur général des finances de la généralité de Soissons, en exercice pendant la dite année 1704, d'une somme

(1) Arch. Nat. G7. n° 513.

de 5800 livres, en vertu de laquelle il a fait saisir réellement sa charge. Je dois prendre la liberté de vous dire qu'il m'a toujours paru que le s^r Le Picart étoit homme d'une bonne conduite et rangé dans son recouvrement. On ne voit aucune dissipation des deniers de sa recette puisque, par la vérification que les trésoriers de France ont faite de sa caisse et de ses registres le 11 de ce mois, et depuis la contrainte visée, il est justifié que le receveur particulier a payé au receveur général 11178^l 1^s 7^d plus qu'il n'a reçu des paroisses et des autres contribuables de l'élection. Le s^r Heuslin prend droit sur un traité passé entre luy et le s^r Le Picard au commencement de l'année 1704, par lequel le s^r Le Picard s'est soumis à payer les impositions de cette année dans 15 mois à partir du 1^{er} janvier. Le malheur des temps a empêché que ce traité ait été exécuté régulièrement

« Le bas prix des denrées, la disette de l'argent et la pauvreté des contribuables ont mis les communautés hors d'état de payer le receveur des tailles dans le même délai, telles diligences qu'il ait pu faire. Comme il est important de ménager les paroisses et de ne pas les mettre hors d'état de payer à l'avenir, je crois qu'il seroit de votre justice d'engager le s^r Heulin à donner au s^r Le Picard le restant de cette année pour le paiement de ce qu'il lui doit et desurseoir la poursuite de la saisie réelle qu'il a fait faire de l'autorité de la cour des Aides de Paris. Je croirois aussi qu'il seroit de votre équité d'accorder quelque grâce au s^r Heulin en faveur de ses avances. Comme il est à Paris, un mot de votre part pourra l'engager à ce que je prends la liberté

de vous proposer. Je ne l'ay pu faire moi-même, parce qu'il ne fait point sa résidence à Soissons.

« Je suis, etc.

« A Soissons, le 20 juillet 1705

D'Ormesson »

On lit en marge : « Mander au s^r Heulin de le ménager et de ne point poursuivre la saisie réelle. »

Heuslin avait peut être le droit et le besoin de se montrer rigoureux ; il avait, ainsi que le reconnaît d'Ormesson, fait des avances au Roi, avances qui n'avaient pas été remboursées et l'avaient oberé, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

Heuslin mourut à Fontenoy le 28 octobre 1709 et fut inhumé dans l'église de cette paroisse. Sa veuve fonda pour lui des obits dans les églises de Fontenoy, Nouvron et Osly.

En ce qui concerne Fontenoy, le contrat fut passé le 15 mai 1710 (1) avec le curé de Fontenoy, Vincent Morant, et les marguilliers agissant tant en leur nom qu'au nom de la communauté des habitants réunie le 28 février précédent pour délibérer à ce sujet.

Une messe basse de *Requiem* devait être dite chaque semaine avec un *Libera*, le de *Profundis* et l'oraison propre, et, en outre, un grand service devait être chanté le 28 octobre de chaque année.

Heuslin avait eu de son mariage plusieurs enfants.

L'un d'entre eux, Robert, fut inhumé, le 17 novembre 1691, dans l'église d'Osly.

(1) Papiers personnels.

En 1709, il y en avait encore six vivants.

L'ainé, Antoine, fut pourvu de la charge de son père, mais ne la conserva d'ailleurs pas longtemps.

Hiérosme était conseiller au Châtelet de Paris.

L'aînée des filles, Marie Hyacinthe, épousa, par contrat du 9 janvier 1711, Boizot de Vaire, premier président du parlement de Besançon; sa dot était fixée à 120000 l.; fut-elle versée, il est permis d'en douter.

La seconde fille, Marie-Louise, fut mariée, par contrat du 22 septembre 1712 et avec la même dot, à Du Prat, conseiller au parlement de Paris.

Enfin une autre fille mourut peu de temps après son père, et le dernier des fils, mousquetaire du Roi, fut tué au siège de Fribourg en 1713.

Aussitôt la mort d'Heuslin, et, suivant la procédure habituelle, les officiers du Châtelet de Paris et de la Cour des Aides apposèrent les scellés dans sa maison à Paris, rue des Quatre Fils au Marais, et les trésoriers de France de Soissons procédèrent de même au bureau de la recette générale du dit lieu et au château de Fontenoy.

La liquidation de la succession d'Heuslin fut d'ailleurs des plus difficiles.

Nous avons trouvé aux Archives Nationales, T. 562 une déclaration de l'actif et du passif de cette succession en date du 3 avril 1716; nous voudrions analyser cette pièce qui peut donner quelques utiles renseignements.

L'actif s'élevait à 1.707.517 livres, ce qui aurait constitué, surtout à cette époque, une fort belle fortune, s'il n'y avait eu une fâcheuse contre-partie.

En première ligne figurent les immeubles :

la terre d'Ormoy estimée	75.785 ¹
le fief de l'Eau à Auger Saint-Marc près Ormoy	10.000 ¹
la terre de Fontenoy	108.800 ¹
les bestiaux et les meubles de ces deux terres	15.000 ¹
Puis viennent les rentes représentant un capital de	63.246 ¹

Nous trouvons ensuite :

l'office de greffier en chef de la maîtrise des eaux et forêts de Coucy estimé . . .	6.000 ¹
la charge de receveur général des finances de Soissons, acquise du sieur Hubert par contrat du 2 juillet 1691 . . .	170.000 ¹
pour augmentation de finances depuis l'acquisition.	94.785 ¹
en quittances comptables et récépissé du Trésor Royal sur l'exercice 1716 . . .	878.661 ¹
en procès-verbaux de diminution d'es- pèces	42.277 ¹
en promesses de gabelles	50.521 ¹
en divers récépissés des sieurs Rivière et Legendre.	68.282 ¹

Il est facile de constater qu'une grande partie de cet actif était loin d'être liquide, tandis que le passif était considérable.

La succession devait :

le prix du fief de l'Eau à Auger St-Marc	10.000 ¹
en rentes ou en capital dont la plus grande partie était hypothéquée sur la terre de Fontenoy	60.860 ¹
puis en billets faits au public par la recette générale en contre-partie de l'ar- gent versé dans sa caisse	181.044 ¹
en billets faits au nom de la succession	32.940 ¹
en billets émis dans le public par le fils Heuslin en qualité de receveur général .	385.554 ¹
enfin la veuve Heuslin et son fils devaient sur les parties prenantes de la recette géné- rale de 1712 et 1714	540.231 ¹
Les intérêts des billets émis, les frais de procès et quelques reliquats de comptes de la recette générale représentent environ	70.000 ¹

Le passif s'élevait au total à 1.280.631¹

L'actif net aurait donc été de 426.885¹

mais il était, ainsi que nous l'avons déjà dit, d'une réalisation tellement difficile qu'en 1715 M^{me} Heuslin avait dû vendre quelques effets, porter sa vaisselle d'argent à la monnaie pour pouvoir vivre et payer les dettes les plus criardes.

Si elle et son fils avaient compté pouvoir refaire une fortune en exerçant la charge de receveur général pendant les dernières années si calamiteuses du règne de Louis XIV, ils s'étaient trompés.

Nous trouvons à ce sujet quelques intéressants détails dans une lettre de l'intendant d'Ormesson

en date du 5 mai 1710, dans deux autres du contrôleur général Desmarets et dans deux mémoires d'Heuslin de la même année 1710 (1).

Un sieur Pernost avait pris l'adjudication de la fourniture du pain de munition destiné aux troupes en quartier d'hiver dans le Soissonnais ou chargées de la garde des rivières et, pour le mettre en mesure d'assurer le service, le contrôleur général lui avait fait assigner sur la capitation de 1710 de la généralité de Soissons une somme de 130.200^l qu'Heuslin devait payer.

Celui-ci réclama vivement contre cette mesure.

En effet, disait-il, la taille et la capitation de cette généralité pour 1710 représentent une somme de 528.621^l dont 184 621 pour la taille et 344.000 pour la capitation.

Or ces 528.621^l sont déjà consommées par les avances que son père a faites en 1709 sur son exercice de 1710, avances s'élevant à 300.000^l, et par une imposition de 250.000^l faite à la fin d'octobre 1709 sur les paroisses de la généralité, en vue d'assurer le service des étapes, imposition qui devait être imputée sur l'exercice 1710.

Ces deux sommes s'élèvent ensemble à 550.000^l; Heuslin est donc déjà en avance de 21.379^l et de 66379, si on tient compte des 45000^l de rescriptions fournies au sieur Rivière.

Heuslin fait en outre remarquer que la mort de son père l'a mis dans le plus grand embarras, qu'il est chargé de beaucoup d'assignations du trésor

(1) Arch. Nat. G7. 515.

royal et d'autres papiers dont il ne peut tirer presque aucun profit; enfin les impositions de 1710 rentrent si mal (1) qu'il ne peut, avec leur produit, faire face à la moitié des paiements prescrits pour l'ustensile (2) et les fourrages, ce qui le constituait en nouvelles et considérables avances.

Desmarets fit droit à la demande d'Heuslin et imputa sur d'autres fonds le paiement des 130.200^l.

Antoine Heuslin avait aussi d'autres sujets de plainte.

Pour se récupérer des pertes faites, le meilleur moyen était de se charger de nouvelles affaires, du recouvrement de nouvelles impositions; on les confiait ordinairement au receveur général, mais il n'en fut pas de même cette fois.

Ainsi l'intendant d'Ormesson avait établi une imposition particulière pour la fourniture des fourrages de trois régiments de cavalerie ou de dragons en quartier d'hiver dans la généralité. Cette imposition passait directement des mains des receveurs des tailles dans celles de l'entrepreneur qui, non seulement, leur payait les deux sols pour livre habituellement dus, mais leur abandonnait encore une partie du prix de son adjudication pour les engager à tout payer en quatre mois et en numéraire. Les receveurs des tailles, pour bénéficier de cette remise, payaient de préférence l'entrepreneur aux dépens des autres services qu'Heuslin devait assurer.

(1) Il résulte en effet d'un autre document que quatre receveurs des tailles étaient en retard de 130492 l. pour le paiement de l'ustensile de décembre 1709 à juillet 1710.

(2) L'entretien des troupes en quartier d'hiver.

Aussi demandait-il à être chargé du service de cette imposition ainsi que des autres impositions extraordinaires établies pour les lignes de Flandres et de Hainaut, la garde des rivières, la voiture des blés de la Fère à Cambrai, etc.

Nous ne savons pas ce qui advint de cette affaire, en tous cas la situation pécuniaire des Heuslin allait en empirant et, en 1717, tous leurs biens de Fontenoy étaient saisis réellement et administrés par un bourgeois de Paris, Thomas Devaux, nommé fermier judiciaire.

Ainsi que nous l'avons déjà dit dans une précédente étude, la veuve de Michel Heuslin s'était remariée avec Marie-Thomas-François Hue, seigneur de Miromesnil, colonel d'infanterie.

Le 25 mars 1719 (1), de concert avec ses deux fils, elle vendit à Jacques-Louis-François Roussel, avocat en parlement et inspecteur des finances en la généralité de Paris l'état et office de conseiller du Roi, receveur général alternatif et mitriennal des finances de la généralité de Soissons ; le prix de vente fut de 300.000 livres.

Enfin en 1720, les Heuslin vendaient la terre de Fontenoy ; nous les abandonnons à ce moment et ne les suivrons pas dans les interminables procès qu'entraîna la liquidation de la succession de Michel Heuslin.

Les divers documents que nous avons analysés nous permettent de dresser un tableau presque complet des divers receveurs généraux de la généralité de Soissons pendant deux siècles.

(1) Bibl. Nat. Dépôt des titres, Pièces orig. n° 1522.

OFFICE ANCIEN

Jacques Pastourel	
Claude Margonne	1619-1659
Jean Gayardon	1659-1690
Les Lallemant	1690-1741
Les Bataille de Francès	1741-1789

OFFICE ALTERNATIF

Hubert l'occupe en 1659 et jusqu'en 1691.

Michel Heuslin et son fils 1691-1719,

Jacques-Louis-François Roussel 1719.

OFFICE TRIENNAL

Denis Gédoyne l'avait en 1620. Son fils Louis le vend en 1670, moitié à Gayardon et moitié à Hubert. Depuis cette époque cet office n'est plus exercé distinctement.

OFFICE QUATRIENNAL

En 1670, Louis Gédoyne en vend le tiers à Gayardon et Hubert; nous ne savons rien de plus au sujet de cet office qui a dû être toujours absorbé dans les autres.

En relisant ce bien long travail, j'ai été pris d'une certaine inquiétude; plusieurs des personnages que j'ai fait passer sous vos yeux semblent n'avoir eu d'autres liens avec le Soissonnais que d'avoir pris dans la bourse des habitants de ce pays le plus d'argent qu'ils pouvaient, et peut-être était-ce un titre insuffisant pour leur donner l'hospitalité de notre bulletin !

DEUXIÈME PARTIE

Société Archéologique, Historique et Scientifique DE SOISSONS

Fondée en 1847

Déclaration d'Association du 12 Décembre 1906
Publiée à l'*Officiel* le 23 Décembre 1906, page 8524

STATUTS

§ I. — Objet et but de la Société

ARTICLE PREMIER. — Le personnel de la Société se compose de membres titulaires et de membres correspondants.

ART. 2. — La Société a son siège à Soissons. Elle embrasse dans ses travaux tout le pays anciennement désigné sous le nom de *Valois, d'Orçois, de Gallevèse, de Brie ou de Champagne, de Tardenois, de Soissonnais, de Laonnois, de Thiérache, de Vermandois et de Picardie*, dont une grande partie compose aujourd'hui, le département de l'Aisne.

Cette Société recherche, par des soins assidus, tous les monuments que l'histoire, la littérature, les sciences et les arts, ont laissés dans ces contrées. Elle signale, comme devant plus particulièrement attirer son attention, tous les édifices religieux,

tous les genres de décorations qui les rendent remarquables, les sculptures, les boiseries, les vitraux peints, les anciens tableaux, les constructions militaires, les camps, les châteaux, les anciennes tours, les champs de bataille, les figurines, les monnaies, les médailles, les institutions communales, les hôtels de Ville, les beffrois, les corporations de métiers, les jurandes, les maîtrises, tout ce qui est relatif à la législation, à la jurisprudence, aux coutumes, aux usages, aux croyances, à l'agriculture, à la géologie et surtout à l'industrie locale. La bibliothèque, les dépôts publics, les archives des villes et des communes, les chartes, les diplômes, les manuscrits ; tout ce qui tient à la géographie ancienne et moderne du département, ont une large part dans ses travaux. Elle s'occupe de rassembler tous les faits biographiques et chronologiques qui concernent l'histoire littéraire, scientifique et industrielle de notre pays, comme aussi tous les anciens monuments de la langue nationale, tels que romances, légendes, mystères, sermons etc. etc...

ART. 3. — Le but de la Société, dans ces recherches, est l'étude de la conservation des monuments historiques. Par l'étude, elle fixe leur origine réelle ou présumée, caractérise leur style, fait connaître leur valeur esthétique. Elle veille à leur conservation, en empêchant autant qu'elle le peut, toute restauration maladroite, toute destruction nuisible aux arts ; elle recueille, pour le Musée de Soissons, tous les débris et fragments qui peuvent intéresser le pays. Pour cela, elle cherche à s'entendre avec les

autorités religieuses, civiles et militaires pour exercer, aux profits de ces antiques monuments, un patronage utile

§ II. — Organisation du Bureau

Élection et admissions des Membres

ART. 4. — Le Bureau se compose : *d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Vice-Secrétaire, d'un Trésorier et d'un Vice-Trésorier.*

ART. 5. — Tous les Membres du Bureau sont nommés pour un an.

Ils peuvent être réélus.

ART. 6. — Pour être Membre *titulaire ou correspondant*, il faut réunir la majorité des voix.

ART. 7. — Tous les Membres titulaires ont seuls voix délibérative en ce qui touche les nominations et l'administration intérieure. Les Membres correspondants peuvent assister à toutes les séances ; ils ont voix délibérative dans toutes les discussions scientifiques seulement.

§ III. — Attribution des Membres du bureau

ART. 8. — *Le Président* règle l'ordre de la marche des séances, il signe les procès-verbaux et tous les actes de la Société, il ordonne les dépenses.

ART. 9. — *Le Vice-Président* remplace le Président ; il est lui-même remplacé par le membre le plus âgé présent à la Séance.

ART. 10. — *Le Secrétaire* est chargé de la correspondance, de la conservation des archives, des livres et des dons qui seraient offerts à la Société. Il contre-signe tous les actes qui émanent de la Société ; il rédige le procès-verbal de chaque séance.

ART. 11. — *Le Vice-Secrétaire* a pour mission d'aider le Secrétaire dans son travail, de le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement.

ART. 12. — *Le Trésorier* est chargé de la recette et de la dépense, il rend ses comptes dans la séance de Janvier de chaque année.

ART. 13. — *Le Vice-Trésorier* aide le Trésorier dans son travail. Il le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

ART. 14. — *Le Bureau* ainsi composé forme une *Commission permanente* qui a seule le droit de décider l'impression des mémoires soumis à la Société.

§ IV. — Obligation des Membres de la Société

ART. 15. — Tous les Membres titulaires de la Société, sans exception, paient une cotisation annuelle de *Dix francs*. Les Membres correspondants paient une cotisation de *Cinq francs*. Ils ont droit, les uns et les autres à un exemplaire du Bulletin.

ART. 16. — Les Archives et les ouvrages de la Société sont à la disposition de tous les Membres. Néanmoins, ils ne pourront rien emporter, sans l'autorisation écrite du Président,

§ V. — Recettes et Dépenses

ART. 17. — Les recettes se composent : 1° de la cotisation annuelle ; 2° des sommes accordées, à titre d'encouragement ou d'allocation, soit par le Ministre, soit par le Conseil Général, soit par les Conseils Municipaux ; 3° de tous les Legs ou donations faits à la Société ; 4° de la vente des ouvrages qu'elle pourrait éditer.

ART. 18. — Les dépenses se composent : 1° des frais de séance ; 2° des frais de poste et de correspondance ; 3° des frais divers d'impression ; 4° des frais de fouille qui seraient entrepris dans l'intérêt de la science.

§ VI. — Publications

ART. 19. — La Société publie un Bulletin ou compte rendu de ses séances. Ce Bulletin contient le nom et l'adresse des nouveaux membres, la correspondance et les mémoires en entier ou par extraits ; la liste des ouvrages, manuscrits, objets d'art, cartes ou dessins offerts à la Société, avec le nom du donateur ; enfin, l'indication des mémoires lus dans la séance.

ART. 20. — Le Bulletin paraît tous les ans. Il est distribué aussitôt après l'impression aux membres de la Société.

ART. 21. — Indépendamment du Bulletin, la Société pourra éditer des mémoires, des ouvrages plus étendus, lorsqu'elle l'aura décidé à l'unanimité.

ART. 22 — Les auteurs, lorsque l'impression de leurs travaux sera autorisée par la Commission d'examen dont il a été parlé au paragraphe III, article 14, auront la faculté de faire tirer à part des exemplaires de leurs mémoires, en payant seuls les frais de ce tirage.

§ VII. — Séances

ART. 23. — La Société tient une séance le premier lundi de chaque mois, à 2 heures de l'après-midi, en une salle de l'Hôtel de Ville.

ART. 24. — La Société s'interdit toute discussion politique relative aux affaires du temps. Elle correspond avec les Sociétés savantes. Elle se met au courant de toutes les publications qui se font dans l'intérêt des monuments.

ART. 25. — Aucun changement, aucune modification ne pourront être apportés au règlement sans l'agrément des membres titulaires, comme tout ce qui dépend de l'organisation et de l'administration intérieure.

Déclaration faite à la Sous-Préfecture de Soissons, le 12 Décembre 1906, conformément à la Loi du 1^{er} Juillet 1901.

Inscription faite au *Journal Officiel* de la République Française, du 23 Décembre 1906.

Copie certifiée conforme à l'original.
Soissons, le 23 Février 1911.

Le Président,
LECER.

LISTE DES MEMBRES

de la Société Archéologique, Historique et Scientifique

DE SOISSONS

— 1909 —

Président honoraire

M. J. PLATEAU, ancien Président

Bureau

<i>Président</i>	MM. LECER, O. *
<i>Vice-Président</i>	A. BUREL.
<i>Secrétaire</i>	F. BLANCHARD, O.
<i>Vice-Secrétaire</i>	E. BOUCHEL.
<i>Trésorier</i>	BATTEUX.

Membres Titulaires

MM.

- 1867 DEVIOLAIN (Emile), *, Conseiller général, ancien
Maire de Soissons.
- 1874 LEGRY, *, Conseiller général, Maire de Vailly.
- 1877 DELORME, ancien notaire à Soissons.
- 1878 BRUN (Félix), *, I. P., attaché aux Archives du
Ministère de la Guerre.

MM.

- 1882 D'URCLÉ, ✱, trésorier-payeur général honoraire.
1883 VAUVILLÉ, ✱, propriétaire à Pommiers.
1884 LEDOUBLE (l'abbé), chanoine honoraire, ancien secrétaire général de l'Evêché de Soissons.
1885 LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), ✱, I. P., directeur de la Société française d'Archéologie, membre du Comité des travaux historiques du Ministère.
1886 JUDAS, ✱, I. P., bibliothécaire de la Ville de Soissons.
1886 PLATEAU, maire d'Hartennes.
1886 FIRINO, conseiller général, maire de Fontenoy.
1887 BLAMOUTIER, notaire à Soissons.
1888 DE BERTIER (le comte Albert), à Cœuvres.
1889 DE MONTESQUIOU (le comte Henri), à Longpont.
1892 THOMAS, notaire à Soissons.
1893 DE REISET (le vicomte), à Vic-sur-Aisne.
1894 LHERMITTE, propriétaire à Soissons.
1897 LANDAIS (le chanoine) curé-archiprêtre de la Cathédrale de Soissons.
1898 HIVET (l'abbé) curé de Saint-Vaast.
1898 CALLAY (l'abbé Henri), ancien professeur au Petit Séminaire Saint-Léger, Soissons.
1900 CHORON (Paul), avoué à Soissons.
1900 SABATIÉ-GARAT (le baron), ✱, maire de Vauxbuin.
1900 FOSSÉ D'ARCOSSE (André), ✱, ✱, directeur de l'*Argus soissonnais*.
1900 PARMENTIER, président du Tribunal civil de Soissons.
1900 DE ROUCY (Francis), propriétaire à Clairoy (Oise).
1901 LA ROCHEFOUCAULD (le comte Guy DE), à Villeneuve-Saint-Germain.
1901 JOB, pharmacien à Soissons.
1901 BATTEUX, propriétaire à Soissons.
1901 BRUCELLE, propriétaire à Soissons.
1901 LECER (O. ✱), lieutenant-colonel retraité.
1902 CHAIN, maire du IX^e arrondissement de Paris.

MM.

- 1903 BIGAND, pharmacien à Soissons.
1903 BLANCHARD (Fernand), , conservateur du Musée de Soissons, correspondant du Ministère.
1903 MOREAUX-FERTÉ, propriétaire à Soissons.
1903 PRÉVOST, ancien entrepreneur, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons
1903 WAENDENDRIES (Paul), négociant à Soissons.
1903 FOURNIER (Georges), entrepreneur à Soissons.
1903 GOSSET (André), propriétaire, 1, avenue Percier, Paris.
1904 JACQUELET (l'abbé), curé de Vauxbuin.
1904 LE PELLETIER (le baron Louis), attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal.
1904 BUREL (André), ingénieur des arts et manufactures, à Aconin.
1904 HERBLOT, propriétaire à Vailly.
1904 FOULON, notaire à Vailly.
1904 BAYEUX, entrepreneur à Soissons.
1905 TRÉTAIGNE (le baron DE), conseiller général, à Festieux.
1905 FERREY, commissaire-priseur, à Soissons.
1905 LELOUTRE (Stanislas), agent d'assurances, à Soissons.
1905 GUILLEMOT (Georges), propriétaire à Sainte-Geneviève (Soissons).
1905 BINET (le chanoine), professeur au Grand Séminaire, à Soissons.
1905 BOUCHEL, instituteur honoraire à Courcelles, près Braine.
1905 DE CHAUVENET, C. , général de division retraité (du cadre de réserve), château de Villers-Hélon.
1905 BRUNEHANT, , fabricant de sucre à Pommiers.
1906 DULONG, notaire à Soissons.
1906 MACHEREZ (André), propriétaire à Soissons.
1906 DE BARRAL (comte Octave), propriétaire à Soissons.
1906 DE LUBERSAC (comte Guy), maire de Faverolles, au château de Maucreux.

MM.

- 1906 AUBINEAU, fabricant de sucre à Anizy.
1906 R. HENNEQUIN,  I. P., sous-préfet de Soissons.
1906 ROUZÉ fils, , à Cœuvres.
1906 ANCELET, , agent-voyer municipal, à Soissons.
1906 CANNOT, maire de Saint Aubin.
1906 DELABY, banquier à Soissons.
1907 BOUTRY, notaire honoraire à Soissons.
1907 DUFFIÉ, lieutenant au 67^e d'infanterie.
1907 LERONDEAU, entrepreneur de transports à Soissons.
1907 SCELLIER, entrepreneur de constructions à Soissons.
1907 WAENDENDRIES, fils, négociant à Soissons.
1907 BROCHE, , archiviste de l'Aisne, à Laon.
1907 MIGNON (Auguste), négociant à Reims, 106, rue de Vesle.
1908 DELAGARDE, propriétaire à Ecuiry-Rozières.
1908 CHALEIL, architecte diplômé, avenue de la Gare, à Soissons.
1908 MAILLARD Fils, ingénieur des Arts et Manufactures, avenue de la Gare, à Soissons.
1908 LEROUX, , chef de bataillon du Génie, commandant le Bureau de Recrutement, rue de la Buerie, à Soissons.
1908 PÉCHENARD (Monseigneur), évêque de Soissons.
1908 JOULLIÉ,  I. P., principal du Collège de Soissons.
1908 HENRY Fils, négociant à Soissons.
1908 WAELES, industriel à Soissons.
1909 DUBUQUOY, juge d'instruction à Soissons.
1909 BÉCRET (Pierre), minotier à Braine.
1909 GUILLEMIN, professeur de dessin de la ville de Soissons.
1909 CRÉPAUX (Maurice), entrepreneur à Soissons.
1909 ZEH, directeur du Crédit Lyonnais, à Soissons.
1909 BOUVET, agriculteur à Tartiers.

Membres Correspondants

MM.

- 1856 PILLOY, , ancien agent voyer d'arrondissement à Saint-Quentin.
1892 BERCET (Gaston), propriétaire à Solre-le-Château (Nord).
1906 RIOMET, instituteur.



Liste des Sociétés

avec lesquelles celle de Soissons est en correspondance

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

AISNE

- Société Académique de Laon.
- Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.
- Société Industrielle de Saint Quentin.
- Société Archéologique de Vervins.
- Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.
- Union Géographique du Nord de la France, section de Laon.
- Société historique régionale de Villers-Cotterêts.

ALGÉRIE

- Académie d'Hippone, de Bône.
- Société Archéologique de Constantine.

ALLIER

- Société d'Emulation du département de l'Allier, à Moulins.

ALPES MARITIMES

- Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ALPES (HAUTES)

- Société d'études des Hautes Alpes, à Gap

AUBE

Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON

Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron, à Rodez.

BOUCHES-DU-RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

Société de Statistique de Marseille.

CALVADOS

Société française d'Archéologie, à Caen.

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

CHARENTE

Société Archéologique de la Charente, à Angoulême.

Société des Archives de Saintonge et d'Aunis.

CHER

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Société Historique du Cher, à Bourges.

COTE-D'OR

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Société Archéologique de Dijon.

FINISTÈRE

Société Académique de Brest.

GARD

Académie du Gard, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE)

Société d'Archéologie du Midi de la France, à Toulouse.

GIRONDE

Société Archéologique de Bordeaux.

ILLE-ET-VILAINE

Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

HÉRAULT

Société Archéologique et Scientifique de Béziers.

JURA

Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

LOIRE (HAUTE)

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy.

LOIRET

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans.

MANCHE

Société Nationale Académique de Cherbourg.

MARNE

Académie Nationale de Reims.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne, à Châlons.

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

MARNE (HAUTE)

Société Historique et Archéologique de Langres.

MEUSE

Société Philomathique de Verdun.

NIÈVRE

Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts, à Nevers.

NORD

Commission Historique du Nord, à Lille.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Valenciennes.

Société d'Emulation de Cambrai.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, à Dunkerque.

Société d'Emulation de Roubaix.

OISE

Société Académique d'Archéologie de l'Oise, à Beauvais.

Société historique de Compiègne.

Comité Archéologique de Senlis.

Comité Archéologique de Noyon.

Société d'Etudes historiques et scientifiques de l'Oise, à Beauvais.

PAS-DE-CALAIS

Académie des Sciences d'Arras.

Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Société Académique de Boulogne-sur Mer.

PYRÉNÉES (BASSES)

Société des Sciences, Lettres et Arts, à Pau.

RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.

Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon.

Bulletin du Diocèse de Lyon.

SAONE-ET-LOIRE

Société Eduenne d'Autun.
Académie des Sciences et Lettres de Mâcon.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône.

SARTHE

Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans.
Société d'Agriculture et Sciences de la Sarthe, au Mans.

SAVOIE

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.

SEINE

Société des Antiquaires de France.
Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
Société d'Anthropologie.
Société Philomatique de Paris.
Société française de Numismatique et d'Archéologie.
Association Philotechnique.
Société des Etudes Historiques.
Bulletin du Comité des travaux historiques.
Bulletin scientifique dudit Comité.

SEINE-INFÉRIEURE

Académie des Sciences et Arts de Rouen
Comité des Antiquités de la Seine - Inférieure, à Rouen.
Société Havraise d'études diverses, au Havre.

SEINE-ET-MARNE

Société d'Archéologie et Sciences de Seine-et-Marne, à Melun.

SEINE-ET-OISE

Commission des Antiquités et Arts de Seine-et Oise, à Versailles.

Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise.

Société Archéologique de Rambouillet.

SOMME

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société Linnéenne du Nord de la France.

Société d'Émulation d'Abbeville.

TARN-ET-GARONNE

Société Archéologique et historique de Montauban.

VAR

Société Académique du Var, à Toulon.

Société d'Etudes Scientifiques de Draguignan.

VIENNE

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE)

Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.

YONNE

Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Société Archéologique de Sens.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

BELGIQUE

Académie Royale des Sciences et Lettres, à Bruxelles.

Société Belge de Géographie, à Bruxelles.

Société Malacologique, à Bruxelles.

Revue Mabillon, à Chevetogne, par Leignon.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SEIZIÈME VOLUME

(3^e Série)

DU BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

ANNÉE 1909

PREMIÈRE SEANCE. — 11 JANVIER

	Pages
Démission de M. Delorme, Trésorier	2
Annonce du décès de M. Quinette de Rochemont	2
Lettres de rémission signalées par M. Broche	2
Décès de M. J. B. du Fief	2
Découverte de débris sculptés dans le jardin militaire.	2
Chapiteaux à M. Firino	3
Chapiteaux à la famille de M. Brun	3
Offre de clichés de M. Hutin, par M. Leloutre.	4
Présentation d'objets trouvés à Soissons	4
Documents sur le chevalier de Failly	4
Election du Bureau	5

2^e SÉANCE. — 1^{er} FÉVRIER

Remerciements de M. le Président et des Membres du Bureau pour leur élection.	6
--	---

	Pages
Promotion de M. Blanchard au grade d'officier d'Académie : allocution du Président et réponse de M. Blanchard	7
Lecture par M. Firino d'une étude sur le Fief de la Barre et le Fief Champêtre à Fontenoy	8-11
Biographie d'Adrien de Warel, par le même	8-21
Notice sur l' <i>Arquebuse Soissonnaise</i> , par M. Lerondeau.	9-38
Fenêtres gothiques à la ferme de Droizy.	9
Documents dans les Archives du général de France, au Croutoy	9
Vœux de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne et réponse de M. l'abbé Hivet	10
Lettre de Jehan Lespaullart, du 22 avril 1559	42

3^e SÉANCE. — 1^{er} MARS

Décès de M. Delorme et discours de M. le Président	43
Note sur des sépultures du cimetière des Longues-Raies, par M. Blanchard	45-46
Moulage d'un Christ en bronze trouvé à Bergères-les-Vertus (Marne).	45
Découverte de cercueils antiques au Tombois de Barbonval.	45
Article relatif à deux soldats soissonnais, dans le <i>Bulletin du Cercle Militaire</i> , par le lieutenant Hurstel	46
Présentation de M. Dubuquoy, comme Membre titulaire	46

4^e SÉANCE. — 5 AVRIL

Résultats des fouilles au cimetière des Longues-Raies, par M. le colonel Lecer.	50
Note de M. Blanchard, sur l'ancienne rue aux Fèves.	50
Ordres du chanoine Jean Picart au personnel de sa ferme de Septmonts, par le même	50-52
Restauration du puits Saint-Gaudin, par M. le chanoine Binet.	50 55
Découverte d'une sépulture antique à Bucy.	50
Election de M. Dubuquoy, comme membre titulaire	51
Visite au cimetière des Longues-Raies.	51

5^e SÉANCE. — 3 MAI

Les sépultures de Barbonval, par M. Blanchard.	58-60
Acquisition à la vente de Saint-Marceaux.	58
Don du Cupidon de la villa d'Ancy, par M. le docteur Berthélemy	58
Rapport de M. Blanchard sur l'excursion au cimetière des Longues-Raies,	59-63
Plan des fouilles, par M. Chaleil.	59
Remarques de M. Vauvillé sur l'orientation des sépul- tures	59
Offre à la Société. par le même, du tirage à part de sa note sur les coins monétaires trouvés à Soissons	60
Présentation de MM. P. Bécrot et Guillemain, comme membres titulaires	60
Monnaies trouvées aux Longues-Raies, par M. Vau- villé	64

6^e SÉANCE. — 7 JUIN

Offre d'une brochure sur Jeanne d'Arc, par M. le cha- noine Ledouble.	67
Distribution et envoi du volume de 1907	67
Proposition d'échange de volumes de l'Album Caranda par MM. de Roucy et Vauvillé.	67
Note de M. Firino sur la situation précaire d'officiers retraités sous l'ancien régime : MM. de Godernaux et de Renty	67-70
Lettre de rémission accordée à Jehan le Queux, de Soissons, par M. F. Brun	68-76
Signatures de membres de la famille d'Estrées, par le même	68
L'enceinte de Saint-Pierre-en-Chastre, oppidum des Suessions, par M. Vauvillé	68
Demande à la municipalité relativement à l'affectation à donner à l'abbaye de Saint-Léger.	68
Découverte d'une pierre à l'inscription CIVITAS SV. (Communication de M. Blanchard).	69-81
Election de MM. P. Bécrot et Guillemain, comme mem- bres titulaires.	69

7^e SÉANCE. — 5 JUILLET

Notice sur Denis de Warel de Beauvoir, par M. Firino	84-86
Présentation de pièces de monnaies anciennes, par M. Burel.	84
Rapport de M. le Président sur la demande adressée à la municipalité au sujet de l'abbaye de Saint Léger.	84
Rapport de M. Blanchard, sur l'excursion de Coucy. .	84-105
Note de M. Vauvillé sur l'enceinte de Saint Pierre-en- Chastre	85-107
Présentation d'une lame de bronze trouvée à Attichy	85
Observation de M. Brucelle sur le souterrain du puits de Coucy.	85
Note du même sur la signification des chiffres dits français en paléographie	85

8^e SÉANCE. — 2 AOÛT

Invitation au Congrès des Sociétés savantes en 1910 et distribution du programme	110
Projet d'une conférence archéologique à Soissons. .	110
Envoi par M. d'Arcosse de lettres adressées au citoyen Lampon	111
Construction d'un fort à Fontenoy, en 1652, par M. Firino	111-113
Pierres tombales de l'église de Jouaignes par M. Blan- chard.	111-116
Baux du xvi ^e siècle d'immeubles à Quincy	111
Présentation des candidatures de MM. Maurice Cré- paux et Zeh	112

9^e SÉANCE. — 4 OCTOBRE

Don de la brochure « l'Enceinte de Saint-Pierre-en- Chastre par M. Vauvillé »	117
Existence à Reims d'un tableau du peintre soisson- nais Crépin Quillet.	118
Découverte de divers objets gallo romains, rue Debordeaux, communication de M. Vauvillé . .	119
Notice sur Sébastien Mamerot, par M. F. Brun. . .	119-122
Deux actes de l'époque révolutionnaire	119
Election de MM. Maurice Crépaux et Zeh, comme membres titulaires.	119

	Pages
Présentation de la candidature de M. Bouvet	120
Présentation de monnaies gauloises par M. Vauvillé.	120

10^e SÉANCE. — 8 NOVEMBRE

Don par M. le chanoine Duchastel de Montrouge d'une photographie du puits Saint-Gaudin	138
Décès de M. Judas et discours de M. le Président. .	138-141
Contrat de mariage de Julien de Héricourt et de Jeanne Le Scellier.	139
Monnaie d'or gauloise trouvée à Vierzy	139
Note sur la rue du Chat Lié appelée aussi rue Colette par M. Lecer.	139-143
Signification et orthographe du mot Champ-Bouillant. par le même	140
Don par M. Lhermitte d'un imprimé relatif à un pro- cès en séparation de corps entre M. Paillet et sa femme	140
Communication et analyse par M. Lecer de deux piè- ces manuscrites relatives à l'histoire et aux forti- fications de Soissons	140-143
Examen du projet d'une conférence archéologique. .	140
Election de M. Bouvet comme membre titulaire . . .	141

11^e SÉANCE. — 6 DÉCEMBRE

Dons d'opuscules : Notice sur l'âge de bronze dans le département de l'Aisne, par M. P. Baudet. Une chapelle de la cathédrale, par M. le chanoine Le- double. — Les cloches de la cathédrale, par le même. — Notes d'archéologie romaine et <i>Sancta Maria Antiqua</i> , par M. P. de Larminat. — Fasci- cule de l' <i>Homme préhistorique</i> , par M. Vauvillé.	153
Lecture par M. Bouchel d'une notice intitulée : Recherches historiques sur la navigation de la Vesle	153-155
Présentation par M. Vauvillé d'une pièce dite chel- léenne	154
Notes sur les receveurs généraux de la généralité de Soissons, par M. Firino	154-166
Présentation de la candidature de M. l'abbé P. de Larminat	154

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU

SEIZIÈME VOLUME

(3^e série)

DU BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

A

	Pages
Abbaye de Saint-Léger	68-84
Acquisition à la vente de Saint-Marceaux	58
Actes de l'époque révolutionnaire	119
Âge de bronze (Notice sur l') dans le département de l'Aisne	153
Album Caranda : propositions d'échange	67
Ancy (Don du Cupidon de la villa d')	58
Arc (Don d'une brochure sur Jeanne d')	67
Archéologie romaine	153
Archives du général de France	9
Arquebuse soissonnaise (Notice sur l')	9-38
Attichy (Lame de bronze trouvée à)	85

B

Barbonval : Découverte de cercueils antiques	45-58-60
Barre (Fief de la) à Fontenoy	8-11
Baux du xvi ^e siècle, d'immeubles à Quincy	111
Bayeurs de Soissons	9
Bécrot (Elections de M. P.) comme membre titulaire	69

	Pages
Biographie de Adrien de Warel	8-21
— de Denis de Warel de Beauvoir	84-86
Blanchard (M.) est promu officier d'académie.	7
Bouvet (Election de M.) comme membre titulaire.	141
Brochure sur Jeanne d'Arc.	67
Bucy : découverte d'une sépulture antique.	50
Bulletin : distribution et envoi	67
Bureau (Election du).	5
— (Remerciements des membres du)	6

C

Cercueils antiques à Barbonval.	45 58 60
Champ-Bouillant: signification et orthographe	140
Champêtre (Fief) à Fontenoy	8-13
Chanoine Jean Picard (ordres du).	50 52
Chapelle (Une) de la cathédrale	153
Chapiteaux à M. Brun	3
— à M. Firino.	3
Chat Lié (Rue du) ou de la Collette	139-143
Chiffres dits français en paléographie	85
Christ en bronze (Moulage d'un)	45
Cimetière des Longues-Raies	45-46-50-51-59-63-64
Civitas sv... (Pierre à l'inscription)	69-81
Clichés de M. Hutin.	4
Cloches de la cathédrale	153
Coins monétaires (offre du tirage à part de la note sur les)	60
Conférence archéologique à Soissons	111-140
Congrès des Sociétés savantes	110
Construction d'un fort à Fontenoy	111-113
Contrat de mariage de Julien de Héricourt.	139
Coucy (rapport sur l'excursion à).	85-105
Crépaux (Election de M. Maurice), comme membre titulaire	119
Cupidon de la villa d'Ancy (don du).	58

D

Décès de M. Delorme	43
Décès de M. J.-B. du Fief	2
Décès de M. Judas et discours du Président.	138-141

	Pages
Décès de M Quinette de Rochemont.	2
Découverte de débris gallo-romains à Soissons . . .	119
Découverte de débris sculptés dans le jardin mili- taire	2
Delorme (démission de M.), Trésorier	2
Don du Cupidon de la villa d'Ancy	58
Don d'une brochure sur Jeanne d'Arc	67
Droizy (Fenêtres gothiques à).	9
Dubuquoy (Election de M), comme Membre titulaire	51

E

Election du Bureau	5
Election de Membres titulaires	51-69-119-141
Enceinte de Saint-Pierre-en-Chastre.	68-85 107-117
Envoi du <i>Bulletin</i>	67
Episode de l'histoire de Fontenoy	113
Epoque révolutionnaire (Actes de l')	119
Estrées (signatures de Membres de la famille d') . .	68
Excursion à Coucy le Château.	105

F

Failly (Notes sur le chevalier de).	4
Familles : de la Bretèche, Charpentier d'Anost, du Grimoard et Marquette	139
Fenêtres gothiques a Droizy	9
Fèves (Rue aux)	50
Fief Champêtre à Fontenoy	8-13
Fief de la Barre	8-11
Fontenoy : construction d'un fort	111 113
Fortifications de Soissons (m/s sur les)	140-148

G

Goderneaux (de) officier retraité à Vailly	68-70
Guillemin (Election de M), comme membre titulaire	69

H

Héricourt (Julien de) : son contrat de mariage avec Jeanne Le Sellier	139
Histoire de Soissons (m/s sur l')	140-143
Histoire des receveurs généraux	154-166

	Pages
Hurstel (Lieutenant) ; deux soldats soissonnais . . .	46
Hutin (Offre de clichés par M.)	4

I

Inscription romaine trouvée à Soissons: <i>CIVITASSV</i> .	69-81
Invitation au Congrès des Sociétés savantes . . .	110

J

Jardin militaire (découverte de débris sculptés dans le)	2
Jouaignes : pierres tombales dans l'église . . .	111-116

L

Lame de bronze trouvée à Attichy	85
Lettre de Jehan Lespaullart	42
Lettres adressées au citoyen Lampon	111
Lettres de rémission	2-68-76
Longues-Raies (cimetière des).	45-46-50-51-59-63-64

M

Mamerot (notice sur Sébastien)	119-122
Mardansons (Fief des), à Fontenoy	11
Membres titulaires (Elections de)	51-69-119-141
Monnaies anciennes (Présentation de)	84
— d'or gauloise trouvée à Vierzy	139
— gauloises trouvées à Pommiers	120
— trouvées aux Longues-Raies	61

N

Navigation de la Vesle	153-155
Nécrologie.	2-43-138
Notes d'archéologie romaine	153
— pour servir à l'histoire des receveurs généraux	154-166
Notice sur l' <i>Arquebuse Soissonnaise</i>	9-38
— sur le fief de la Barre et le fief Champêtre. .	8-11
— sur les sépultures de Barbonval.	45-58-60
— sur Sébastien-Mamerot.	119-122
— sur Jehan-Lequeux.	68-76

O

Objets gallo-romains et autres trouvés à Soissons .	4-119
Obsèques de M. Delorme	43
— M. Judas	138-141
Officier d'académie (promotion de M. Blanchard). .	7
Officiers pauvres sous l'ancien régime	67
Ordres du chanoine Jehan Picard	50-52
Orientation des fosses aux Longues-Raies	59

P

Paillet et sa femme (procès de séparation de corps entre)	140
Paléographie (Chiffres dits français en).	85
Picart (Ordres du chanoine Jehan)	50-52
Pièce chelléenne trouvée à Pommiers	154
Pierre à l'inscription <i>CIVITAS SV.</i>	69-81
Pierres tombales de l'église de Jouaignes	111-116
Plan des fouilles des Longues-Raies	59
Pommiers (Monnaies gauloises trouvées à). . . .	120
Présentation de Membres nouveaux	46-60-112-120-154
Présentation de monnaies anciennes.	84
Propositions d'échange de l'Album Caranda	67
Puits de Coucy (souterrain du)	85
Puits Saint Gaudin (Sa restauration)	50-55-138

Q

Queux (Lettre de rémission à Jehan dit le). . . .	68-76
Quillet (Tableau du peintre Soissonnais)	118
Quincy (Baux du xvi ^e siècle à)	111

R

Rapport sur l'excursion à Coucy.	85-103
Receveurs généraux de la généralité de Soissons .	154-166
Recherches historiques sur la navigation de la Vesle.	153-155
Remerciements des Membres du Bureau	6
Rémission (Lettres de)	2-68-76
Renty (de), Officier retraité	68-74
Restauration du puits Saint-Gaudin	50-55-138
Rue aux Fèves	50
Rue du Chat-Lié ou de la Collette	139-143

S

Saint-Gaudin (restauration du puits)	50-55 138
Saint-Léger (abbaye de).	68-84
Saint-Marceaux (acquisition à la vente de).	58
Saint-Pierre-en-Chastre (enceinte de)	68-85-107-117
<i>Sancta Maria antiqua</i>	153
Sébastien Mamerot (Notice sur)	119-122
Sépulture antique à Bucy	50
Signatures de membres de la famille d'Estrées	68
Soissons (vœux de la Société archéologique de)	10
Soldats soissonnais	46
Souterrain du puits de Coucy	85
Statuts de la Société (2 ^e partie)	1

T

Tableau de Crépin Quillet	118
Tarn-et-Garonne (Vœux de la Société de)	10
Trésorier (Démission de M. Delorme)	2
Tuile gallo-romaine d'Arlaines	153

V

Vesle (Recherches historiques sur la navigation de la)	153-155
Vierzy : découverte d'une monnaie d'or gauloise	139
Vœux de la Société archéologique de Tarn-et Garonne	10
— — — — — de Soissons	10

W

Warel (Biographie de Adrien de)	8-21
Warel de Beauvoir (Biographie de Denis de).	84-86

Z

Zeh (Election de M.), comme membre titulaire	119
--	-----

ILLUSTRATIONS

Denis de Warel de Beauvoir	87
Sébastien Mamerot de Soissons	123

Errata du tome XVI

- Page 3. ligne 13. — Après *xiii^e* ajouter *siècle*.
— 45, lignes 14 et 15. — Lire : *Bergères-les-Vertus* au lieu de *Bruyères*.
— 50, au bas. — Lire : M. de Tassigny, de Missy.
— 68, ligne 16 }
— 85, ligne 8 } Lire : *Chastre* au lieu de *Chartre*.
— 119, ligne 16. — Lire : *jointe* au lieu de *peinte*.
— 143, Lire : *1670* au lieu de *1460*.
— 2, (2^e Partie), Art. 3 — Lire : *l'étude et la conservation...*

